



PARC
JURA
VAUDOIS

Plan de gestion 2025–2028



Sommaire

01	Abréviations	3
02	Demande du Canton	5
03	Planification 2020-2024	6
04	Avancement des travaux 2020-2024	9
05	Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028	84
06	Budget et planification des investissements	95
07	La gouvernance du Parc Jura vaudois	104
08	Le territoire du Parc Jura vaudois	112
09	Plan de gestion 2025-2028	114



01 Abréviations

ADAEV	Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux
ADNV	Association de développement du Nord vaudois
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
CBOVD	Chambre des Bois de l'Ouest vaudois
CCO-Vaud	Centre de protection Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris du Canton de Vaud
CEP	Centre d'éducation permanente
CIRM	Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne
DGAV	Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des affaires vétérinaires — État de Vaud
DGE-BIODIV	Direction générale de l'environnement — État de Vaud
DGE-DIREN	Direction de l'énergie — État de Vaud
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée — État de Vaud

DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes — État de Vaud
Fondation Hans Wilsdorf	
Fondation Réseau hermine	
FSP	Fonds Suisse pour le Paysage
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
HEP VAUD	Haute école pédagogique du Canton de Vaud
HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
INFO FLORA	Centre national de données et d'information de la flore suisse
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MRT	Morges Région Tourisme
NRT	Nyon Région Tourisme

OCDC	Office cantonal de la durabilité et du climat — État de Vaud
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFC	Office fédéral de la culture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
PA 22+	Politique agricole 2022
PDRA Ouest vaudois	Projet de Développement Régional Agricole de l'Ouest vaudois
PGPE	Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
PJ	Parc naturel du Jorat
PNR HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura (France)
Pro Natura	
Pro Natura Vaud	

RN	Région de Nyon
RPS	Réseau des parcs suisses
SCNAT	Académie suisse des sciences naturelles
SEFA	Société Électrique des Forces de l'Aubonne
SERAC	Service des affaires culturelles — État de Vaud
SL-FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation — État de Vaud
Station ornithologique suisse	
UNIL	Université de Lausanne
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
WWF Vaud	

02 Demande du Canton

Ce chapitre sera complété au printemps 2024, après le dépôt du présent Plan de gestion auprès du Canton de Vaud.

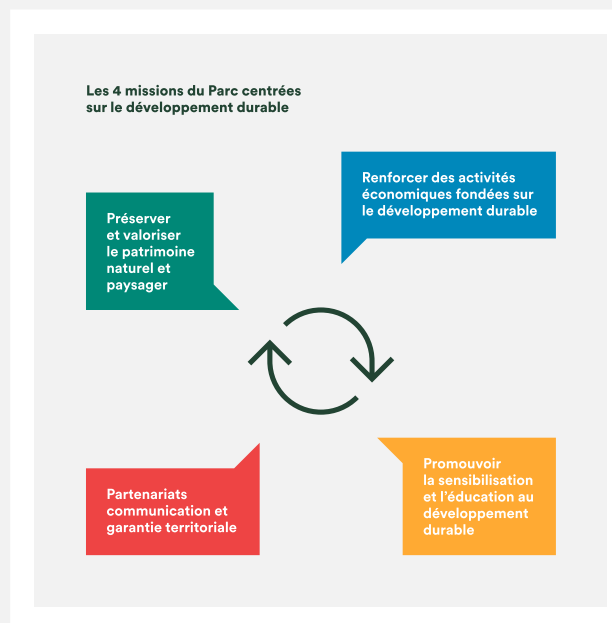
03 Planification 2020-2024



Plan de gestion 2020-2024

Plus qu'un outil administratif, le Plan de gestion 2020-2024 résume tout ce que le Parc Jura vaudois réalise. Le programme du Parc pour ces cinq années s'articule autour de dix projets-cadre centrés sur le développement durable. Il compte également deux thèmes transversaux : le changement climatique et les forêts. Ces deux thématiques, capitales pour le territoire du Parc, sont soutenues à travers les dix projets-cadre.

Le Plan de gestion 2020-2024 répond aux quatre missions confiées par la Confédération aux parcs naturels régionaux suisses, dans le cadre de l'obtention du label « Parc ».



Global 2020-2024	2020	2021	2022
Communes	50 958,45	179 875,63	184 060,00
Sponsors / donateurs / partenaires (parcs)	309 994,83	444 575,22	296 217,01
Sponsors / donateurs / partenaires (autres)	0,00	0,00	4 747,50
Recettes d'exploitation	17 674,00	44 175,20	65 505,40
Canton (parcs)	372 051,64	377 470,76	381 351,00
Canton (autres)	37 125,82	71 099,86	58 240,94
Confédération (parcs)	693 848,87	784 578,61	832 281,44
Confédération (autres)	29 897,92	47 561,81	48 147,86
Totaux	1 511 551,52	1 949 337,09	1 870 551,15
Charges spécifiques	598 739,42	772 112,09	671 714,16
Ressources humaines	844 068,93	1 071 461,00	1 096 973,60
Coûts indirects	68 743,17	105 764,00	101 863,39
Totaux	1 511 551,52	1 949 337,09	1 870 551,15

Consulter le Plan de gestion 2020-2024 :
www.parcjuravaudois.ch/organisation



04

Avancement des travaux 2020-2024

Fiches de projets

01	Patrimoine paysager	10
02	Patrimoine naturel : biodiversité	19
03	Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	28
04	Tourisme, détente et loisirs durables	36
05	Énergies et mobilité	44
06	Sensibilisation et éducation au développement durable	49
07	Identité régionale	59
08	Travailler ensemble	65
09	Communication et marketing	72
10	Gestion et qualité	77



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Prestations réalisées, coûts et financement 2020-2024



01 Patrimoine paysager

Le paysage est une ressource essentielle pour un territoire. Certains acteurs y vivent, d'autres y travaillent, il est une composante indispensable à l'identité d'une région. À travers ce projet, le Parc a pour vocation d'ouvrir le dialogue sur cette thématique aux multiples facettes, que ce soit avec les acteurs politiques ou professionnels, mais également avec les habitants. Grâce à l'Observatoire citoyen du paysage ainsi qu'aux démarches participatives, les habitants ont pu s'approprier leurs paysages, ceux des crêtes du Jura, mais également ceux des villages. Le dialogue avec les acteurs politiques et professionnels s'est concentré sur la thématique des pâturages boisés, et plus particulièrement sur la gestion de l'eau dans ces paysages caractérisant la zone d'estivage du Jura vaudois.

Le Parc a également contribué à restaurer et valoriser des éléments paysagers emblématiques, notamment par le biais de la restauration de murs en pierres sèches, la plantation de fruitiers haute-tige et l'aménagement d'espaces de rencontre contribuant au développement qualitatif du paysage en milieu bâti.

01 Patrimoine paysager	2020	2021	2022
Communes	6 377,94	12 337,51	17 068,62
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	87 338,63	76 039,10	73 787,49
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	2 310,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	41 939,35	25 479,42	35 364,19
Canton (autres)	18 263,03	15 980,20	17 311,45
Confédération (parcs)	94 551,78	52 959,36	77 180,76
Confédération (autres)	18 263,03	15 980,20	17 311,45
Totaux	269 043,75	198 775,79	238 023,96
Charges spécifiques	188 799,81	134 160,96	139 438,94
Ressources humaines	72 739,32	47 259,12	76 674,36
Coûts indirects	7 504,62	17 355,71	21 910,66
Totaux	269 043,75	198 775,79	238 023,96

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.1 Observatoire citoyen du paysage

L'Observatoire citoyen du paysage a pour vocation d'effectuer un monitoring des paysages du territoire et de sensibiliser les habitants et les visiteurs à son importance et à son évolution. En 2020, lors du lancement du projet, une étude conjointe entre le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) et le Parc Jura vaudois a été lancée, afin d'élaborer une méthodologie transfrontalière. La première étape a consisté à choisir et photographier dix paysages, représentant chacun un enjeu majeur pour les territoires, tel que l'impact des transformations agricoles, l'évolution des étages de végétation ou encore les aménagements touristiques. Puis une réflexion sur l'évolution de ces paysages a été menée et des hypothèses d'évolution (paysages en 2040) ont été imaginées, grâce à un travail de projection sur les photographies. La valorisation de ces paysages auprès du grand public a pris la forme d'un quiz informatique qui a obtenu plus de 160 réponses. Les questions posées étaient axées sur les éléments paysagers emblématiques du territoire, tels que les pâturages boisés, les massifs forestiers ou encore les milieux bâtis.

Projet 1.1	2020	2021	2022
Communes	1 448,71	1 595,90	5 852,63
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	112,75	1 223,03	465,3
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	9 526,22	3 295,86	12 125,97
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	21 476,76	6 850,50	26 464,39
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	32 564,44	12 965,29	44 908,29
Charges spécifiques	7 652,69	4 871,26	11 806,51
Ressources humaines	23 414,51	7 468,83	31 459,30
Coûts indirects	1 497,24	625,2	1 642,48
Totaux	32 564,44	12 965,29	44 908,29

MISSION 1**PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER**

Afin de sensibiliser davantage le grand public à l'évolution du paysage, le Parc a décidé de réorienter le projet. Partant d'images d'archives datant d'avant 1960 – 350 images récoltées à travers les canaux de communication du Parc, – une vingtaine de bénévoles se sont mis à disposition pour reproduire ces photographies. Ces « reporters du paysage », après une formation dispensée par le Parc et des professionnels (photographe et spécialistes du paysage), ont pu reproduire, en 2022 et 2023, plus de 100 photographies illustrant des sites dispersés sur tout le territoire du Parc. Une page internet a été créée, afin d'expliquer le projet et de publier les photographies d'antan et d'aujourd'hui.

Au total, ce sont donc plus de 100 sites qui auront fait l'objet d'un monitoring d'ici à la fin de la convention 2020-2024. Les résultats du projet seront valorisés en 2024 sous une forme qui reste encore à déterminer.

1.2 Valorisation et restauration d'éléments paysagers emblématiques**Murs en pierres sèches**

Depuis ses débuts, le Parc accompagne les propriétaires dans la restauration des [murs en pierres sèches](#) qui constituent un patrimoine paysager régional emblématique des crêtes du Jura. Pour la période 2020-2024, les propriétaires ont pu bénéficier d'un soutien annuel de 25 % des coûts des travaux de la part du [Fonds Suisse pour le Paysage \(FSP\)](#), ainsi que d'un soutien de 12 % de la part du Canton de Vaud et de la Confédération, grâce au travail de coordination du Parc. Au rythme d'environ 0,9 à 1 kilomètre de mur restauré chaque année, entre 4,5 et 5 kilomètres seront mis à neuf d'ici à la fin de l'année 2024. Globalement, ce sont 23 communes, dont 19 communes territoriales et 2 communes propriétaires, ainsi que quelques propriétaires privés qui contribuent à ce résultat. Ces chiffres soulignent le grand intérêt et l'important investissement des propriétaires en faveur de la conservation de ce patrimoine.

Le Parc œuvre également à la vulgarisation et au respect des critères techniques assurant la qualité et la longévité des ouvrages restaurés, en collaboration avec les artisans muretiers, les propriétaires et les maîtres d'œuvre. Dans ce but, il a organisé des moments d'échange réunissant ces différents acteurs autour de ce savoir-faire inscrit, depuis 2018, sur la [Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO](#). Afin de soutenir les propriétaires dans le suivi qualitatif des travaux de restauration, le Parc a développé un formulaire de reprise des travaux et planifie, chaque année, des visites de chantiers accompagnées de personnes expérimentées.

La maçonnerie en pierres sèches étant un art complexe, il s'agit par ailleurs d'œuvrer au maintien et à la transmission de ce savoir-faire sur un territoire qui ne compte plus qu'une poignée d'artisans muretiers professionnels. Le Parc a proposé une formation sur son territoire en 2021. Elle pourrait être reconduite en 2024 (voir projet 7.2).

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Vergers haute-tige

Autre élément paysager emblématique du territoire, les vergers haute-tige ont fait l'objet d'un programme de conservation et de valorisation. Le Parc propose notamment un soutien financier et logistique à la plantation de jeunes arbres d'anciennes variétés afin de recréer ou de rajeunir des vergers. Plus de 500 arbres fruitiers haute-tige ont été plantés depuis 2020 dans une vingtaine de communes territoriales.

Milieux fontinaux

Le Parc a également participé, sur son territoire, à l'inventaire des milieux fontinaux, piloté par la DGE-Biodiversité. Pas moins de 110 sources ont été visitées et évaluées selon un protocole standardisé au niveau national. Les informations résultant de cet inventaire sont valorisées dans une animation pédagogique consacrée au réseau karstique et aux sources, créée et proposée par le Parc (voir projet 6.1).

Aménagements paysagers

Une fiche de « bonne pratique » pour des aménagements paysagers a été développée par le Parc afin de partager son expérience avec un large public. Cette fiche est reprise dans la « [Boîte à outils pour les communes](#) » consultable sur le site officiel de l'État de Vaud.

Projet 1.2	2020	2021	2022
Communes	3 923,08	4 451,26	3 667,31
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	76 717,28	69 995,44	72 422,06
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	2 310,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	25 796,99	9 192,73	7 598,24
Canton (autres)	18 263,03	15 980,20	17 311,45
Confédération (parcs)	58 159,02	19 107,23	16 582,82
Confédération (autres)	18 263,03	15 980,20	17 311,45
Totaux	203 432,42	134 707,06	134 893,33
Charges spécifiques	175 659,64	101 659,70	110 301,08
Ressources humaines	23 252,89	20 552,67	7 208,74
Coûts indirects	4 519,89	12 494,69	17 383,51
Totaux	203 432,42	134 707,06	134 893,33

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.3 Coordination entre les acteurs du paysage

À la demande d'acteurs forestiers, le Parc a inscrit dans son Plan de gestion 2020-2024 un projet d'échange entre les acteurs du paysage visant à informer et concilier les différents milieux concernés par la gestion des pâturages boisés. Des étés de plus en plus secs renforcent les enjeux relatifs à leurs différents usages.

Le Parc s'est penché sur l'approvisionnement en eau des alpages. Cette question n'est actuellement traitée que de manière réactionnelle et ponctuelle, ce qui n'est pas satisfaisant pour certaines de nos communes. En effet, ce sont les communes propriétaires qui évaluent leurs besoins en eau et en assurent l'approvisionnement. Ces dernières années, les outils à leur disposition n'ont pas suffi pour faire face aux sécheresses à répétition. Dans une optique d'anticipation, de rationalisation des dépenses publiques et de respect de ces territoires de grande qualité environnementale et paysagère, le Parc souhaite apporter son assistance aux communes pour répondre à la question suivante : quelles stratégies d'adaptation régionale sur le long terme pourraient être envisagées pour alimenter en eau les alpages ?

Depuis 2020, une collaboration avec l'Université de Lausanne a permis d'investiguer annuellement ce thème en partenariat avec les communes d'Arzier-Le Muids, Bassins, Givrins et Le Chenit.

Dès 2023, la réflexion se professionnalise via une étude prospective sur un secteur pilote, pour développer une stratégie territoriale concrète. La démarche se déploie en lien étroit avec le diagnostic pastoral réalisé dans le cadre du Plan climat vaudois.



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le Parc s'est aussi investi dans la sensibilisation du grand public aux enjeux de la gestion de l'eau dans la chaîne jurassienne. En 2021, une conférence intitulée « Aurons-nous toujours assez d'eau en 2050 ? » a réuni une soixantaine de personnes à Arzier-Le Muids. En 2022, une soirée similaire, « L'eau, une ressource fragile à partager », enrichie d'une table-ronde avec des acteurs locaux, en réunissait plus de 150 au Chenit. En 2023, la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud, l'Université de Lausanne et le Parc ont organisé une journée d'étude consacrée à la gestion intégrée de l'eau. L'ambition, pour 2024, est de continuer à promouvoir une gestion intégrée de la ressource à tous les niveaux, en touchant cette fois-ci les échelons supracommunaux.

Notons que ces travaux ont permis de développer un lien solide avec l'UNIL, qui a abouti, en 2023, à l'élargissement du territoire d'intervention du CIRM (Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne) au Jura vaudois, offrant de belles perspectives de recherche à venir sur notre territoire.

Projet 1.3	2020	2021	2022
Communes	768,33	1 542,05	3 029,90
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	59,8	1 181,76	240,88
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	5 052,30	3 184,65	6 277,59
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	11 390,35	6 619,34	13 700,57
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	17 270,78	12 527,80	23 248,94
Charges spécifiques	726,85	2 167,83	1 584,85
Ressources humaines	15 631,77	10 034,15	21 405,48
Coûts indirects	912,16	325,82	258,61
Totaux	17 270,78	12 527,80	23 248,94

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.4 Conseils pour des aménagements paysagers en faveur de la qualité de vie

L'objectif de ce projet est de soutenir les communes dans la réalisation d'aménagements favorisant la qualité de vie, en garantissant la prise en compte des objectifs et missions du Parc lors de leur mise en œuvre. Cette nouvelle thématique, empoignée par le Parc dans le cadre du Plan de gestion 2020-2024, a été abordée par le biais de différentes actions. En 2021, le Parc s'est mis à la disposition des communes qui renouvelaient leur plan d'affectation communal (PaCom), afin de leur fournir les informations et les pistes d'action leur permettant de prendre en compte les objectifs du Parc. Quatre communes ont fait appel aux services du Parc.

Durant l'année 2021, le Parc a accompagné le camping Le Nozon (Romainmôtier-Envy) dans la mise en œuvre d'un concept de développement durable. Les collaborateurs du Parc ont mis à la disposition des propriétaires leurs compétences sur les thématiques suivantes : promotion de la biodiversité, gestion des déchets, tourisme durable et économie de proximité.

En 2022, le Parc a initié un projet intégrant les habitants dans une réflexion sur l'aménagement de parcelles communales en faveur de la qualité de vie. À la suite d'un appel à candidatures, onze communes ont déposé un projet. Trois projets concernant les communes de Bassins, La Praz et Gingins ont été retenus.

Projet 1.4	2020	2021	2022
Communes	237,82	4 748,30	4 394,74
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	10 448,80	3 638,87	649,39
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	1 563,84	9 806,18	9 105,40
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	3 525,65	20 382,29	19 872,12
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	15 776,11	38 575,64	34 021,65
Charges spécifiques	4 760,63	25 462,16	15 746,51
Ressources humaines	10 440,15	9 203,47	15 649,09
Coûts indirects	575,33	3 910,01	2 626,05
Totaux	15 776,11	38 575,64	34 021,65

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La Praz



Pour chacune des communes, une démarche participative, qui a rassemblé une dizaine d'habitants par commune et des représentants des municipalités, a été organisée. Les idées récoltées lors de la visite de la parcelle, puis de l'atelier visant à esquisser les aménagements souhaités, ont permis au Parc d'accompagner les trois communes dans la mise en œuvre de leur projet. En 2023, trois autres communes, Chésereux, L'Isle et Saint-Oyens, ont pu bénéficier de cette démarche participative et du soutien du Parc pour la réalisation d'un projet d'aménagement. Selon les besoins, d'autres communes pourraient bénéficier de cet accompagnement d'ici à fin 2024. Il est également prévu d'accompagner ces communes dans la réalisation des projets, jusqu'à la fin de la convention-programme 2020-2024.

1.5 Mesures de gestion et mesures exploratoires

Ce projet a permis d'accompagner des propriétaires de bâtiments ayant une valeur patrimoniale dans leurs réflexions en vue de travaux de restauration et de valorisation.

Dès 2021, le Parc a accompagné la Fondation Les Mollards-des-Aubert dans la recherche de fonds destinés à restaurer la ferme-atelier éponyme, située sur la commune du Chenit. Il a notamment soutenu la recherche de fonds menée en vue de la rénovation du porche d'entrée en tavillons.

Il a également participé à des ateliers de réflexion autour du domaine des Allévays, propriété de la Ville de Nyon, situé sur la commune de Gingins. En effet, la Ville souhaite rénover ce centre et le repositionner en créant une ferme pédagogique à proximité. Le Parc a pu soutenir les réflexions en apportant son expertise dans les domaines de l'éducation au développement durable, de la biodiversité et de l'agriculture.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Enfin, le Parc a soutenu la commune de Mont-la-Ville dans ses démarches visant à rénover le chalet d'alpage Pré-de-Joux, à proximité du col du Mollendruz, en vue de créer une offre de parahôtellerie. Dans ce cadre, le Parc a essentiellement mis en contact la commune avec l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), qui a pu soutenir l'étude préalable nécessaire à la réalisation des travaux.

Jusqu'en 2024, le Parc poursuivra ses travaux de soutien à la restauration et à la préservation d'éléments du patrimoine bâti. Pour ce faire, il accompagnera les trois porteurs de projet avec lesquels il a débuté des démarches en 2021 et 2022. De plus, il va participer à la valorisation des objets restaurés en mettant en avant les offres liées à ces bâtiments ou en participant à leur développement. Enfin, en fonction des opportunités, le Parc pourrait soutenir de nouveaux projets.

Projet 1.5	2020	2021	2022
Communes	0,00	0,00	124,04
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0,00	0,00	9,86
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	0,00	0,00	256,99
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	0,00	0,00	560,86
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	951,75
Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	951,75
Coûts indirects	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	951,75

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



02 Patrimoine naturel : biodiversité

La conservation du patrimoine naturel et de sa biodiversité se concrétise de différentes manières. D'une part, il y a la protection et la conservation des milieux naturels participant à l'infrastructure écologique. Pour ce faire, le Parc œuvre, avec les communes et leurs habitants, à préserver les milieux existants, à maintenir ou à améliorer leur qualité en tant qu'habitat, ainsi qu'à déployer leur connectivité. D'autre part, des actions ciblées sur des espèces dites « parapluies » ou des espèces menacées sont menées afin de limiter, voire d'enrayer, le déclin de la diversité de ce patrimoine.

Parallèlement, la sensibilisation du grand public aux enjeux de conservation de la nature et au patrimoine régional est primordiale. Le Parc accompagne ses actions de terrain par des campagnes de communication. Il propose également de la documentation et des activités ou événements dans lesquels ces thèmes sont abordés.

« On aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime. » (Jacques-Yves Cousteau)

02 Patrimoine naturel : biodiversité	2020	2021	2022
Communes	2 035,19	17 209,52	20 975,78
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	123 640,43	173 238,62	167 049,97
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	4 350,45	15 506,46
Canton (parcs)	13 382,74	35 541,05	43 459,38
Canton (autres)	18 862,79	49 994,67	37 198,49
Confédération (parcs)	30 171,22	73 872,60	94 848,15
Confédération (autres)	11 634,89	31 581,61	30 273,91
Totaux	199 727,26	385 788,52	409 312,14
Charges spécifiques	69 185,47	194 214,72	187 533,42
Ressources humaines	119 077,01	166 310,55	193 949,27
Coûts indirects	11 464,78	25 263,25	27 829,45
Totaux	199 727,26	385 788,52	409 312,14

MISSION 1**PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER****2.1 Toile verte : milieux et mise en réseau**

Le projet Toile verte a pour objectif principal la mise en place des mesures de renforcement du réseau de milieux naturels sur le territoire du Parc. Pour ce faire, le Parc a rédigé le Plan régional biodiversité. Constitué d'une cartographie de l'infrastructure écologique (IE) relevant les principaux enjeux en termes de conservation de la biodiversité, ainsi que d'un catalogue de mesures, le Plan régional biodiversité est un outil à destination des municipalités. Il sert également de référence interne pour évaluer la pertinence de certaines mesures de renforcement de l'IE, telles que la plantation de haies indigènes et d'arbres fruitiers haute-tige (projet 1.2) ou encore la restauration de milieux naturels. Sur la période 2020-2024, plus de 4 kilomètres de haies indigènes ont été plantées, réparties dans 18 communes territoriales, et 12 sites naturels ont fait l'objet d'une attention particulière. Des travaux de restauration, puis des suivis écologiques ont été mis en place. Le Parc assure la gestion générale de ces sites, en collaboration avec les communes concernées.

© Yanick Turin



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Biodiversité en village

Dans un même esprit, le Parc a développé un projet [Biodiversité en village](#). Il propose un diagnostic des parcelles communales afin d'évaluer le potentiel d'accueil de la biodiversité en milieu bâti et d'identifier des mesures d'amélioration. Les mesures conseillées aux municipalités vont de la plantation de haies, d'arbres ou de bosquets à l'adaptation des méthodes d'entretien des espaces verts en passant par des aménagements en faveur des nicheurs en bâtiment. Le Parc accompagne également les communes dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de cette expertise et apporte des soutiens financiers. En 2023, 20 communes territoriales ont déjà pris part au projet.

Plantes exotiques envahissantes

Entre 2020 et 2024, le Parc a poursuivi ses activités de lutte contre les [plantes exotiques envahissantes](#). Depuis 2017, il accueille chaque année une équipe de civilistes, une semaine durant, afin de lutter sur des sites problématiques. Parallèlement, le Parc a développé un outil d'aide à la décision pour les municipalités, dans l'objectif de les accompagner vers une gestion autonome des petits foyers présents sur leur territoire. Des journées de formation à la reconnaissance des plantes et aux pratiques de lutte sont proposées aux municipaux et employés communaux en complément.

Projet 2.1	2020	2021	2022
Communes	1 446,59	12 761,24	4 075,79
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	104 605,40	133 191,39	143 936,38
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	4 350,45	5 220,85
Canton (parcs)	9 512,29	26 354,47	8 444,57
Canton (autres)	14 843,54	45 314,62	20 773,74
Confédération (parcs)	21 445,36	54 778,15	18 429,89
Confédération (autres)	9 895,64	26 901,56	13 849,16
Totaux	161 748,82	303 651,88	214 730,38
Charges spécifiques	59 844,65	174 139,65	96 585,40
Ressources humaines	92 391,38	107 164,18	104 708,37
Coûts indirects	9 512,79	22 348,05	13 436,61
Totaux	161 748,82	303 651,88	214 730,38

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2.2 Drôles de petites bêtes (espèces emblématiques et prioritaires)

À travers ce projet, le Parc travaille sur des espèces prioritaires ou emblématiques, et bien souvent ambassadrices d'enjeux clés de conservation de la biodiversité, dans un sens plus large. Chaque année, de 2020 à 2024, une espèce a été mise en avant afin de sensibiliser le grand public. Une action citoyenne a, à chaque fois, accompagné cette démarche.

2020

Campagne de communication sur la [fourmi des bois](#) et recensement citoyen de l'hirondelle de fenêtre en collaboration avec la [Station ornithologique suisse](#).

2021

Campagne de communication sur le [hérisson](#) et recensement citoyen de l'espèce en collaboration avec l'association [Nos voisins sauvages](#).

2022

Campagne de communication sur l'hermine et recensement citoyen de petites structures en faveur des mustélidés et du lézard agile avec le soutien du Centre national des données et informations sur les amphibiens et les reptiles [Info fauna – karch](#), de la [Fondation Réseau hermine](#) et de [Pro Natura](#) (voir projet ci-dessous).

2023

Campagne de communication sur le crapaud accoucheur et recensement citoyen des conflits amphibiens-bovi-stop sur les alpages avec le soutien d'Info fauna – karch.

2024

Campagne de communication et action citoyenne pour l'hirondelle de fenêtre ou une autre espèce d'oiseau (en développement).

© Nicolas Dulex



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Rougequeue à front blanc

Parallèlement, le Parc a mené des projets de conservation ciblés. Un projet régional sur le rougequeue à front blanc a été développé en partenariat avec les communes de la Vallée de Joux et de Vaulion entre 2022 et 2024, et en collaboration avec la Station ornithologique suisse et le [Groupe rougequeue à front blanc \(Gràfb\)](#). Cette région accueille l'une des dernières grandes populations du canton de Vaud. L'objectif a été de mettre en place des mesures, telles que : pose de nichoirs, plantation d'arbres ou gestion différenciée des espaces verts, afin d'assurer la présence du rougequeue à front blanc durablement. Les communes et les citoyens ont participé activement à ce projet. Une exposition publique « Sous l'aile du rougequeue à front blanc » a été mise sur pied dans les communes participant au projet. Elle était accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation.

© Markus Varesvuo



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Lézard agile et petits mustélidés

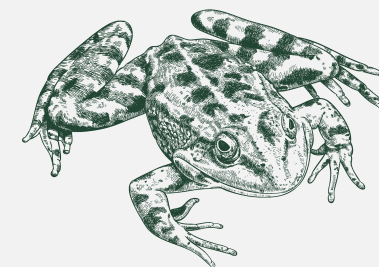
Un [projet régional de promotion du lézard agile et des petits mustélidés](#) a été mené entre 2020 et 2024 dans l'est du pied du Jura. Afin de favoriser ces espèces, réduire leur isolement et augmenter leurs effectifs, le Parc s'est allié avec [Pro Natura](#) et [Pro Natura Vaud](#). [Info fauna – karch](#) et la [Fondation Réseau hermine](#) sont également partenaires du projet. Ce dernier propose un soutien à la mise en œuvre et au financement de mesures, principalement dans les domaines agricole et forestier. La création de tas de pierres ou de branches, la plantation de buissons ou l'étagement de lisières ont été mis en œuvre dans cette région, grâce à ce projet régional.

Sauvetage batraciens

Chaque année, depuis 2020, le Parc a mis en place un [sauvetage batraciens](#) au col de la Givrine à l'aide de bénévoles (30 à 40 personnes par an). La route du col est très fréquentée et la situation est inquiétante, car la forêt où vit la population principale est séparée du site de reproduction par cette route, en plus de la ligne de chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-La Cure. C'est un site prioritaire au niveau cantonal pour la mise en place de mesures de suivi et d'assainissement. Chaque année, entre 450 et 800 batraciens sont sauvés.

Hirondelles et martinets

Le Parc est également actif dans la conservation des hirondelles et du martinet noir, depuis ses débuts, en collaboration avec la [Station ornithologique suisse](#). Plusieurs centaines de nichoirs ont été posés pour ces espèces entre 2020 et 2024. De plus, le Parc a coordonné la mise en œuvre de [plans d'action communaux pour les nicheurs en bâtiment](#) en 2023. Onze communes sont désormais dotées d'une stratégie pour les hirondelles, les martinets noirs, mais également pour les [chauves-souris](#).



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Loup

Le retour du loup est un événement marquant de cette période de convention-programme. Le Parc se positionne en tant que médiateur et soutient les communes dans la sensibilisation du grand public. Une conférence a été organisée à Le Vaud en 2020, en collaboration avec les services concernés du [Canton de Vaud](#). Elle a donné la parole à différents experts, représentants de secteurs aussi divers que scientifique, agricole, touristique ou encore politique. Des tables rondes ont permis aux quelque 300 personnes présentes de poser leurs questions. Le Parc a également édité un tout-ménage mis à disposition des municipalités pour sensibiliser les citoyens aux bons comportements à adopter vis-à-vis de la faune sauvage, et plus particulièrement en cas de rencontre fortuite avec un loup. En collaboration avec [Vaud Rando](#), il a soutenu la pose de panneaux de sensibilisation aux bons comportements à adopter sur les alpages.

Projet 2.2	2020	2021	2022
Communes	511,56	4 070,31	14 100,04
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	17 297,36	36 686,91	22 270,99
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	8 997,51
Canton (parcs)	3 363,87	8 406,00	29 213,65
Canton (autres)	4 019,25	4 680,05	16 424,75
Confédération (parcs)	7 583,80	17 472,00	63 757,49
Confédération (autres)	1 739,25	4 680,05	16 424,75
Totaux	34 515,09	75 995,32	171 189,18
Charges spécifiques	9 311,10	20 075,07	80 309,14
Ressources humaines	23 434,92	53 005,05	78 223,28
Coûts indirects	1 769,07	2 915,20	12 656,76
Totaux	34 515,09	75 995,32	171 189,18

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2.3 Services de la nature

Le Parc a choisi de relever l'importance des services écosystémiques afin de sensibiliser au patrimoine naturel de son territoire et à l'importance de le préserver. Une réflexion a été menée, en interne, de manière participative et transversale, afin d'inventorier les services écosystémiques importants sur le territoire. À partir de cette base, le Parc a proposé, annuellement, des activités ou des actions de communication à destination du grand public ou des communes.

Bois

Le Parc a notamment travaillé en collaboration avec la [Chambre des Bois de l'Ouest vaudois \(CBOVd\)](#). Le projet « Je filtre, tu bois » développé par la CBOVd a été relayé et promu auprès des communes du Parc afin de connaître l'intérêt de ces dernières à reproduire une telle démarche. À ce jour, aucun projet n'a vu le jour dans le Parc. La collaboration avec la CBOVd a également permis l'organisation d'une conférence « La forêt de demain, opportunité et menaces face au changement climatique », qui a eu lieu en 2022 à Montricher. Devant une centaine de personnes, divers experts ont présenté l'impact du changement climatique sur nos forêts, les évolutions probables et différentes options de gestion forestière.

Pollinisateurs et agriculture

Une conférence consacrée aux pollinisateurs et à leurs rôles dans l'agriculture a été organisée en 2023. Experts et praticiens étaient alors réunis pour présenter l'impact de l'agriculture sur les pollinisateurs, mais également les services rendus par les pollinisateurs à l'agriculture. Différents enjeux actuels et à venir ont été évoqués.

Pollution lumineuse

Afin de sensibiliser à la thématique de la [pollution lumineuse](#) et des services rendus par la nuit, le Parc a créé une vidéo de vulgarisation présentant les divers enjeux et bienfaits de l'extinction lumineuse. Cette vidéo invite les communes à s'investir. Elle est utile aux municipalités qui souhaitent communiquer sur cette thématique auprès de leurs citoyens. Elle est également utilisée lors des événements de sensibilisation à cette thématique organisés par le Parc.



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Sols

Enfin, le Parc a mis en place une activité de sensibilisation aux services rendus par les sols. Le grand public a été invité à se rendre sur une exploitation agricole, à la rencontre d'un binôme agriculteur et pédologue, afin de discuter des enjeux concernant la préservation des sols et la production alimentaire, les impacts de la gestion agricole sur le sol vivant et vice versa. L'activité a été proposée à l'automne 2023.

2.4 Mesure exploratoire

Aucune mesure exploratoire n'a été développée au sein du projet-cadre 02. Le budget du projet 2.4 a été réalloué aux autres projets du même projet-cadre.

Projet 2.3	2020	2021	2022
Communes	77,04	377,97	2 799,95
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	1 737,67	3 360,32	842,60
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	1 288,10
Canton (parcs)	506,58	780,58	5 801,16
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	1 142,06	1 622,45	12 660,77
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	3 463,35	6 141,32	23 392,58
Charges spécifiques	29,72	0,00	10 638,88
Ressources humaines	3 250,71	6 141,32	11 017,62
Coûts indirects	182,92	0,00	1 736,08
Totaux	3 463,35	6 141,32	23 392,58

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité

Le projet a pour ambition de renforcer la vitalité du territoire, notamment à travers la promotion de produits et la valorisation de services régionaux. Il vise également à soutenir l'agriculture dans son rôle multifonctionnel et à accompagner des projets collectifs régionaux.

La période 2020-2024 a été marquée, d'une part, par la poursuite des efforts en matière de promotion des spécialités labellisées « Produit des parcs suisses » et le développement de la distinction « Entreprise partenaire ». Elle a, d'autre part, permis au Parc de trouver sa place au sein du réseau d'acteurs publics et privés (communes, Canton, organismes de développement agricole, amodiataires, gérants de buvettes d'alpage, etc.) actifs dans le domaine de l'agriculture de montagne et de la préservation des écosystèmes agricoles.

03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	2020	2021	2022
Communes	7 745,31	19 338,15	26 568,01
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	5 496,59	16 519,85	2 112,23
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	4 747,50
Recettes d'exploitation	173,00	3 329,35	5 139,34
Canton (parcs)	57 872,65	39 937,11	55 045,87
Canton (autres)	0,00	0,00	3 731,00
Confédération (parcs)	103 254,41	83 009,87	120 135,13
Confédération (autres)	0,00	0,00	562,50
Totaux	174 541,96	162 134,33	218 041,58
Charges spécifiques	21 965,38	31 663,26	71 180,58
Ressources humaines	144 270,52	126 381,78	135 756,41
Coûts indirects	8 306,06	4 089,29	11 104,59
Totaux	174 541,96	162 134,33	218 041,58

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Labellisation « Produit des parcs suisses »

Promotion des partenaires régionaux et valorisation des services partenaires

Label « Produit des parcs suisses »

Entre 2020 et 2023, quatre nouveaux producteurs ont rejoint le label (un en 2020, 2021 et 2022 et deux en 2023). Au total, plus de 200 produits ont été labellisés durant cette période. La gamme s'est également considérablement élargie. Outre les miels, fromages de chèvre ou de brebis et produits carnés, le label est désormais apposé sur des produits d'épicerie (farines, mélanges de graines, huiles, sirops, eaux-de-vie, bocaux de légumes) ainsi que sur un large assortiment de légumes de saison. Malheureusement, dans le même temps, une productrice n'a pas renouvelé sa certification en 2022. Des efforts sont encore nécessaires pour rendre le label plus attractif aux yeux des producteurs du Parc et compenser les coûts de contrôle par l'organisme de certification indépendant, coûts qui, en l'état, semblent être un élément majeur de dissuasion ou de renoncement au label.

© Raphaël Dupertuis



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Savurando

En 2023, une nouvelle offre [Savurando](#) a vu le jour. Ce projet du Réseau des parcs suisses est soutenu par la Coop et le SECO. Il vise le développement de chasses aux trésors culinaires dans des parcs suisses. Dans le Parc Jura vaudois, l'itinéraire choisi relie Gimel, Saint-George et Longirod et intègre plusieurs artisans et producteurs partenaires.

Distinction « Entreprise partenaire »

Moins contraignante, la distinction « [Entreprise partenaire](#) » a quant à elle séduit plus d'une quinzaine d'entreprises durables actives sur le territoire du Parc : épicerie, chambres d'hôtes, établissements hôteliers, restaurants et autres entreprises de services. Le modèle de gouvernance locale et les exigences spécifiques liées à ce programme ont été clarifiés et formalisés dans un document validé par le Réseau des parcs suisses. Une commission ad hoc chargée d'étudier et valider les candidatures est désormais opérationnelle. En 2024, le Parc soutient les entreprises distinguées à travers un coaching personnalisé ainsi que des actions de communication grand public. L'accent est mis, en particulier, sur le rôle économique et social des commerces et services de proximité en zone rurale.

Projet 3.1	2020	2021	2022
Communes	5 612,28	14 259,51	12 723,46
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	703,96	12 627,81	1 011,55
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	173,00	3 329,35	5 096,34
Canton (parcs)	36 904,59	29 448,70	26 361,55
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	83 201,01	61 209,56	57 532,91
Confédération (autres)	0,00	0,00	562,50
Totaux	126 594,84	120 874,93	103 288,31
Charges spécifiques	18 771,02	30 269,69	27 458,93
Ressources humaines	102 023,52	86 720,75	72 009,39
Coûts indirects	5 800,30	3 884,49	3 819,99
Totaux	126 594,84	120 874,93	103 288,31

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

3.2 Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture

Alpages et agrotourisme

Depuis plus de dix ans, le Parc s'investit au profit du développement de l'agrotourisme dans la zone d'estivage. Le projet s'est enfin concrétisé en avril 2022 avec l'entrée en phase de réalisation du [Projet de Développement Régional Agricole de l'Ouest vaudois](#) (PDRA OV). L'objectif? Valoriser des produits alimentaires et des prestations agritouristiques de l'Ouest vaudois via quatre projets dits « partiels » : la Maison des vins à Mont-sur-Rolle, l'abattoir (CARRE) à Aubonne, la Fromagerie de l'Etraz à Senarclens et Harmonie d'alpage dans le Jura vaudois. Les quatre projets partiels sont liés par des mesures communes de marketing, communication et coordination (projet partiel 5).

Harmonie d'alpage

Les propriétaires (communes), amodiataires et gérants de buvette de neuf chalets se sont fédérés afin de développer l'accueil du public et la promotion des produits alimentaires d'alpage. Les travaux visent l'amélioration des outils de transformation et l'aménagement de buvettes et de locaux de vente. En 2022, les chalets de la Dent de Vaulion et des Amburnex ont entamé leurs travaux. Les autres ont jusqu'en 2027 pour réaliser leurs investissements. L'association Harmonie d'alpage a confié au Parc la coordination des neuf projets individuels.

Chalets concernés :

- ① Les Grands Plats de Bise (Le Chenit)
- ② La Chaumette (Bassins)
- ③ La Dent de Vaulion (Vaulion)
- ④ Les Pralets (Bassins)
- ⑤ La Burtignière (Morges)
- ⑥ Le Vermeilley (Arzier-Le Muids)
- ⑦ Les Amburnex (Lausanne)
- ⑧ Les Fruitières de Nyon (Nyon)
- ⑨ La Bassine (Bassins)



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La zone d'estivage du Parc est attractive pour les visiteurs et comporte de nombreux défis quant à son développement. Par son engagement au sein du PDRA, le Parc veille à la cohérence et à la plus-value des mesures développées par les offices du tourisme sous l'égide de Morges Région Tourisme, dans le volet marketing. Enfin, il ambitionne de soutenir ces neuf alpages vers plus de durabilité.

Projet 3.2	2020	2021	2022
Communes	1 291,51	2 932,04	882,73
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	100,52	2 246,98	70,18
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	4 747,50
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	8 492,56	6 055,25	1 828,92
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	19 146,38	12 585,92	3 991,52
Confédération (autres)			
Totaux	29 030,97	23 820,19	11 520,85
Charges spécifiques	2 647,26	1 107,04	540,11
Ressources humaines	24 895,73	22 552,29	10 895,62
Coûts indirects	1 487,98	160,86	85,12
Totaux	29 030,97	23 820,19	11 520,85

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.3 Filières courtes

Après une période de consultation, un groupe de travail rassemblant des producteurs et des artisans a été monté, en septembre 2022, autour d'un projet de filière de pain locale. Le Parc a joué un rôle de coordinateur, qui a abouti, en décembre 2022, à la formulation d'une proposition de projet soumise au Service de la Promotion de l'Innovation et de l'Économie (SPEI), dans le cadre d'un appel à projets du Canton de Vaud.

Grâce à cet appel à projets, de nouvelles infrastructures de stockage de première et de deuxième transformation, nécessaires au développement de cette filière, ont pu être financées en 2023. Un projet pilote de réseau logistique partagé a également pu être déployé, afin d'assurer la distribution du pain et d'autres produits locaux sur le territoire du Parc et à sa périphérie.

Cette filière a encore un bon potentiel de développement dans les prochaines années (hôtellerie/restauration, vente directe, commande publique, etc.), mais elle nécessite un accompagnement supplémentaire de la part du Parc.

Outre la filière pain, une phase de diagnostic a été engagée en 2023 pour le développement d'une seconde filière courte. Plusieurs options ont été identifiées, chacune comportant des opportunités et des contraintes bien spécifiques (légumes de 4^e et 5^e gammes, filière bois durable, filière de transformation de viande).

Projet 3.3	2020	2021	2022
Communes	5,35	236,90	2 245,19
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	29,85	181,55	178,50
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	43,00
Canton (parcs)	79,36	489,26	4 651,78
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	5,77	1 016,93	10 152,30
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	120,33	1 924,64	17 270,77
Charges spécifiques	1,03	0,00	537,35
Ressources humaines	112,94	1 924,64	16 645,74
Coûts indirects	6,36	0,00	87,68
Totaux	120,33	1 924,64	17 270,77

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

3.4 Conseils, échanges de bonnes pratiques et innovation en agroécologie

Depuis 2020, le Parc s'implique plus dans le domaine agricole, tant dans les zones d'estives qu'au pied du Jura, de manière à prendre en compte la diversité agricole de son territoire. L'enjeu est d'apporter une plus-value dans ce secteur, via des canaux non usuels et des démarches innovantes. Le Parc souhaite accompagner les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture plus durable, mais peine à se faire une place et se heurte à son manque d'ancrage dans le paysage technico-économico-agricole local. Dans la perspective du Plan de gestion 2025-2028, le Parc va préciser son positionnement. À cet effet, une commission Agriculture sera constituée afin de favoriser la réflexion et le partage entre acteurs concernés.

Alpages sentinelles

Les alpages restent au cœur de l'identité du territoire et sont des espaces à enjeux partagés (nature, paysage, patrimoine, loisirs, économie agricole et forestière) dont la gestion à court terme est déjà questionnée par les évolutions climatiques et socio-économiques. Ainsi, dès la saison d'estivage 2022, un dispositif de suivi des dynamiques en cours sur les alpages du Parc a été mis en place, sur un réseau de trois alpages dits « sentinelles » : le Pré d'Aubonne (vaches allaitantes), le Pré du Four (génisses) et le Bucley (vaches laitières). L'évolution de plusieurs facteurs y est enregistrée sur le temps long (dix années minimum) : ressources fourragères (qualité et quantité) sur un réseau de placettes permanentes ; pratiques de l'exploitant et articulation de l'alpage au sein des systèmes d'élevage ; conditions climatiques. L'objectif est d'accompagner les amodiateurs et les propriétaires face aux défis à venir dans la gestion de leurs alpages. Parallèlement, un travail de master de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen (BE) sera réalisé en 2023, intégrant le volet sylvicole dans les réflexions collectives autour du projet « Alpages sentinelles ». Annuellement, des moments de partage et d'échange sur l'évolution des différents facteurs sont organisés avec les parties prenantes.



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étangs agroécologiques

Aussi, dans la continuité de ses travaux historiques en faveur du développement des [étangs agroécologiques](#), le Parc a accompagné la réalisation de deux nouveaux étangs agroécologiques sur la commune de Bière (Foirausaz et Monts-de-Bière-Derrière) en 2022. En collaboration avec Info fauna – karch, une brochure visant à valoriser la technique a été éditée en 2023. Dès cette même année, le Parc a mis en place un suivi comparatif entre différents types d'étangs afin de qualifier leurs capacités à procurer une eau de qualité et en suffisance pour le bétail estivé, même dans des conditions d'extrême sécheresse. Le volet plus-value biologique de ces infrastructures n'est plus à démontrer; l'argumentaire pour la meilleure intégration possible dans les systèmes d'estivage en pleine mutation reste quant à lui à alimenter. Une étude menée par le bureau n+p pour le Parc en 2021 l'a à nouveau mis en évidence.

Projet 3.4	2020	2021	2022
Communes	836,17	1 909,70	10 716,63
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	4 662,26	1 463,51	852,00
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	12 396,14	3 943,90	22 203,62
Canton (autres)	0,00	0,00	3 731,00
Confédération (parcs)	901,25	8 197,46	48 458,40
Confédération (autres)			
Totaux	18 795,82	15 514,57	85 961,65
Charges spécifiques	546,07	286,52	42 644,19
Ressources humaines	17 238,33	15 184,10	36 205,66
Coûts indirects	1 011,42	43,95	7 111,80
Totaux	18 795,82	15 514,57	85 961,65

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



04 Tourisme, détente et loisirs durables

Le Parc développe des offres touristiques et de loisirs visant à mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel de manière durable. Ce projet regroupe des activités destinées à mieux découvrir le territoire et vivre des expériences uniques. Il se concrétise en étroite collaboration avec les offices du tourisme de son territoire.

04 Tourisme, détente et loisirs durables	2020	2021	2022
Communes	4 116,88	17 768,31	8 526,05
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	20 329,98	19 585,99	34 819,85
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	57 094,24	36 695,03	17 665,01
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	10 999,72	76 271,19	38 553,08
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	92 540,82	150 320,52	99 563,99
Charges spécifiques	30 491,05	49 806,80	32 678,36
Ressources humaines	57 717,33	93 804,16	62 456,17
Coûts indirects	4 332,44	6 709,56	4 429,46
Totaux	92 540,82	150 320,52	99 563,99

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 Coordination et valorisation

Une collaboration active a été mise en place avec les quatre différentes entités touristiques actives sur le territoire : [Yverdon-les-Bains Région](#) (ADNV), [Vallée de Joux Tourisme](#), [Morges Région Tourisme](#) et [Nyon Région Tourisme](#). Le Parc est désormais reconnu par ces entités comme un partenaire important dans le développement d'offres touristiques durables. Le Parc est également impliqué dans les projets touristiques menés par les associations de développement économique locales : « Tourisme de Nature » pour Région de Nyon et « Slow Tourisme! » de l'Association régionale Cossonay Aubonne Morges (ARCAM) en collaboration avec Morges Région Tourisme (MRT) et les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC).

De plus, le Parc participe aux réflexions en vue de la restauration du patrimoine paysager culturel d'importance nationale et locale de la Vy de l'Etraz (communes de La Rippe, Chésereux, Gingins, Trélex, Duillier et Givrins), ainsi que pour la création d'un sentier thématique entre les communes de la Serine (communes de Le Vaud, Burtigny, Marchissy, Longirod, Saint-George).

Projet 4.1	2020	2021	2022
Communes	3 639,51	12 474,92	7 019,57
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	20 292,83	15 529,39	4 700,07
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	53 955,19	25 763,15	14 543,73
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	3 922,78	53 549,10	31 741,02
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	81 810,31	107 316,56	58 004,39
Charges spécifiques	25 974,18	36 121,20	20 116,08
Ressources humaines	52 074,68	66 559,62	35 089,83
Coûts indirects	3 761,45	4 635,74	2 798,48
Totaux	81 810,31	107 316,56	58 004,39

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accessibilité

De nouvelles offres touristiques durables ont vu le jour. La mise à disposition d'un fauteuil roulant tout-terrain à [l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne](#) va dans ce sens. Inaugurée au printemps 2021 et développée en collaboration avec le Réseau des parcs suisses (RPS) et la [Fondation Cerebral](#), elle permet à des personnes en situation de handicap moteur d'emprunter deux parcours dans le vallon.

Nouvelles offres

Une nouvelle offre de circuit à vélo pour les familles a aussi vu le jour en 2021, dans la région de Bière. Il s'agit d'une boucle reliant les villages de Bière, Ballens, Montricher, Mollens et Berolle.

Le Parc accompagne également l'association [VTT Jura Vaudois](#) dans le développement et l'officialisation de nouveaux parcours VTT sur son territoire, dans l'optique de proposer une offre attractive tout en canalisant le flux de vététistes et en les sensibilisant aux bons comportements envers les autres usagers (voir projet 5.2). En 2024, une nouvelle offre pour personnes en situation de handicap sera créée, afin de poursuivre le développement du tourisme accessible.

Le parcours de grande randonnée à vélo électrique « [La Route Verte](#) » est continuellement remis à jour et amélioré. Ce projet, qui concerne les six parcs naturels régionaux de l'arc jurassien, est coordonné par le Réseau des parcs suisses. Deux étapes traversent le Parc Jura vaudois et mettent en valeur la production du fromage d'alpage en tant que « paysage vivant ».

Différents supports valorisent les offres touristiques du Parc : [la Carte de découvertes](#), ainsi que la brochure touristique quatre saisons « [Itinéraires et découvertes](#) ». Des flyers pour certaines offres existent également, notamment pour l'Espace découvertes et les sentiers du Sapin à Siméon et de la Fourmi des bois.

La communication de ces différentes offres se fait en partenariat avec les offices du tourisme.

© André Meier



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.2 Espace découvertes

Le premier [Espace découvertes](#) du Parc a ouvert ses portes à l'automne 2020 au col du Marchairuz. Situé dans l'aile est de l'Hôtel-restaurant du Marchairuz, il propose une exposition permanente qui présente le territoire du Parc, ses valeurs, missions, objectifs et projets. Les horaires d'ouverture de l'Espace découvertes dépendent de ceux de l'hôtel (en général fermé deux jours par semaine).

L'Espace découvertes sert également de point de départ à deux balades thématiques : le [Sentier du sapin à Siméon](#) et le [Sentier de la Fourmi des bois](#). Ces derniers sont régulièrement inspectés et entretenus.

Afin de mesurer la fréquentation de l'Espace découvertes, un compteur a été installé fin 2022. D'autres travaux seront aussi effectués afin d'en améliorer l'accessibilité et la visibilité.



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Portes d'entrée

Le Plan de gestion 2020-2024 prévoyait l'ouverture d'un autre espace d'accueil au col de la Givrine. Le Parc a ainsi participé aux réflexions, pilotées par Région de Nyon, pour l'aménagement de nouvelles infrastructures touristique, dont une « Maison de la nature ». Le Parc aurait intégré un espace d'accueil dans cette dernière. Toutefois, la commune de Saint-Cergue a décidé, pour le moment, de donner la priorité à la réalisation d'une infrastructure hôtelière au col de la Givrine. Tout en maintenant son intérêt pour la création d'un espace au col de la Givrine, le Parc a décidé, en 2023, d'entamer des discussions avec la commune de Romainmôtier-Envy, pôle touristique et historique important du territoire, afin d'y créer une porte d'entrée. En parallèle, des discussions sont également menées avec l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne afin d'y développer la visibilité du Parc.

Projet 4.2	2020	2021	2022
Communes	0,00	2 049,64	376,67
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0,00	1 570,75	29,95
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	0,00	4 232,91	780,42
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	0,00	8 798,17	1 703,23
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	16 651,47	2 890,27
Charges spécifiques	0,00	9 783,33	222,10
Ressources humaines	0,00	5 447,61	2 633,17
Coûts indirects	0,00	1 420,53	35,00
Totaux	0,00	16 651,47	2 890,27

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.3 Tourisme responsable

Étude sur le caravanning

Les mesures sanitaires mises en place durant la pandémie ont entraîné une augmentation importante de l'utilisation de solutions d'hébergement telles que la caravane, le camping-car ou le van aménagé (caravanning). Cette pratique a impacté significativement le territoire du Parc Jura vaudois, entraînant des réactions diverses. En 2022, sollicité par plusieurs communes, le Parc a lancé un vaste projet d'étude de la pratique du caravanning sur son territoire. Le mandataire sélectionné pour effectuer cette étude, la HEIG-VD (Haute École d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud), a conduit des observations sur toute la période estivale, ainsi qu'une série d'entretiens avec des personnes ressources. Le but était de quantifier la fréquentation sur une saison de manière objective, et d'en relever les effets, positifs comme négatifs. Ces résultats ont permis de discuter de mesures concrètes à prendre à l'échelle communale ou pour tout le Parc. Un atelier participatif a été organisé début 2023 pour présenter les résultats provisoires de l'étude aux communes et aux partenaires, afin de dégager des pistes de solutions et d'actions pour l'avenir. Une quarantaine de personnes y ont participé, représentants des communes, inspecteurs et gardes forestiers, surveillants de la faune, offices du tourisme, associations de développement régional, gérants de campings. Un rapport final a été délivré au printemps 2023 par le mandataire. La mise en place des mesures et les suites à donner au projet seront discutées courant 2023 avec les parties intéressées.



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ambassadeur·rice·s nature

Un projet pilote intitulé « Ambassadeurs et ambassadrices nature » a vu le jour en 2022, en collaboration avec le Parc naturel périurbain du Jorat et le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Il a pour but de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements à adopter et de les informer sur les richesses de la nature et du paysage. Le Parc a choisi de faire appel à des guides professionnels pour constituer les binômes d'Ambassadeur·rice·s nature et le représenter sur le terrain. En 2022, une dizaine de journées de sensibilisation ont été réalisées pendant l'été, donnant lieu à plus de 200 interactions avec le public. Cette action sera reconduite les prochaines années, en tenant compte des retours de cette première expérience. La sensibilisation du grand public s'est également poursuivie, avec, chaque année, une action de sensibilisation menée sur une journée. En 2021 et 2022, l'accent a été mis sur les déchets sauvages.

Les campagnes de sensibilisation « [Respecter c'est protéger](#) » (CH) et « [Quiétude-attitude](#) » (F) ont également été suivies et intégrées à la communication du Parc, notamment au niveau de la formation des professionnels (voir projet 4.4). Concernant le grand public, un flyer de sensibilisation à la faune sauvage, et plus particulièrement au loup, a été produit en 2022, et un autre sur les activités extérieures nocturnes courant 2023.

Projet 4.3	2020	2021	2022
Communes	287,21	1 321,76	323,59
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	22,35	1 012,93	30 025,73
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	1 888,59	2 729,69	670,45
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	4 257,81	5 673,71	1 463,23
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	6 455,96	10 738,09	32 483,00
Charges spécifiques	4 397,35	36,11	10 893,05
Ressources humaines	1 717,64	10 696,59	20 176,49
Coûts indirects	340,97	5,39	1 413,46
Totaux	6 455,96	10 738,09	32 483,00

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.4 Sensibilisation et formation

Chaque année, une formation est proposée aux offices du tourisme afin de les familiariser avec les offres du Parc et ses différentes activités.

En 2021 et 2022 ont également eu lieu deux journées de formation destinées aux professionnels du tourisme représentant les secteurs de l'hébergement et de la restauration, aux guides, aux accompagnateurs, aux offices du tourisme, aux prestataires de services, aux magasins de sport, etc. Ces journées ont eu pour but de sensibiliser ce public professionnel aux dérangements de la faune lors de la pratique d'activités hivernales, afin qu'ils puissent transmettre le message à leurs clients directs. La journée de 2021 a été organisée sous l'égide de la campagne « Quiétude-attitude », en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F). Celle de 2022 a été animée par un accompagnateur en moyenne montagne membre de l'association Nature et Loisirs, porteuse de la campagne « Respecter, c'est protéger ». Ce type de journée sera reconduite en 2023 et/ou en 2024.

Projet 4.4	2020	2021	2022
Communes	190,16	1 921,99	806,22
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	14,80	1 472,92	64,10
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	1 250,46	3 969,28	1 670,41
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	2 819,13	8 250,21	3 645,60
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	4 274,55	15 614,40	6 186,33
Charges spécifiques	119,52	3 866,16	1 447,13
Ressources humaines	3 925,01	11 100,34	4 556,68
Coûts indirects	230,02	647,90	182,52
Totaux	4 274,55	15 614,40	6 186,33

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



05 Énergies et mobilité

Les domaines de l'énergie et de la mobilité sont des leviers importants pour atteindre le développement durable. Le développement des énergies renouvelables, mais aussi de l'efficacité énergétique est un secteur clé, mais qui comporte des aspects sensibles dans le cadre des projets éoliens plus particulièrement. Le Parc réaffirme sa position neutre à ce sujet. Les démarches entamées dans le cadre de l'extinction de l'éclairage nocturne sont à soutenir tant dans une optique économique que dans celle du soutien à la biodiversité. L'essor de la mobilité durable doit encore se poursuivre sur le territoire. En définitive, ce projet-cadre vise à améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs du Parc tout en débouchant sur des économies financières. Il permet d'inscrire le débat concernant le réchauffement climatique au niveau local et de soutenir les démarches des communes dans le cadre du [Plan climat vaudois](#).

05 Énergies et mobilité	2020	2021	2022
Communes	836,19	1 580,61	4 818,48
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	65,08	1 211,30	3 033,08
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	5 498,47	3 264,28	9 983,34
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	12 396,25	6 784,84	21 788,20
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	18 795,99	12 841,03	39 623,10
Charges spécifiques	2 682,31	1 591,23	13 634,26
Ressources humaines	15 236,94	11 019,64	24 033,63
Coûts indirects	876,74	230,16	1 955,21
Totaux	18 795,99	12 841,03	39 623,10

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

5.1 Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Pollution lumineuse

Ces dernières années, le Parc a été actif dans la promotion de l'extinction nocturne auprès de ses communes. Depuis 2020, il participe aux événements « [La nuit est belle](#) » et « [Projet Perséides](#) », qui sensibilisent aux conséquences de la pollution lumineuse et mettent en valeur les beautés de la nuit. Des animations et conférences ont été organisées à ces occasions, à Marchissy en 2020, à Chéserex en 2021, au Bois de Chênes de Genolier et à l'observatoire AstroVal du Chenit en 2022.

Pour aller plus loin dans cette démarche, le Parc a également produit en 2022 [une vidéo de sensibilisation aux bienfaits de la nuit](#). Cette vidéo a été présentée lors de plusieurs événements et aux pôles régionaux. Elle est également à disposition des communes pour faciliter leur communication avec les habitants, dans le cadre d'un projet d'extinction nocturne, par exemple.

© Silvain Monney



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Énergie en alpage

Éditée pour la première fois en 2014, la brochure « Énergies renouvelables au service des chalets d'alpage » a été réactualisée début 2023. Son but est d'encourager les travaux de rénovation énergétique durables sur les chalets d'alpage. Elle a été distribuée et promue courant 2023.

Plan énergie et climat communal

En 2023, le Parc va accompagner la commune de Vaulion pour l'élaboration de son PECC (plan énergie et climat communal). La commune de La Praz a également souhaité que le Parc l'accompagne dans cette démarche.

Projet 5.1	2020	2021	2022
Communes	730,41	625,62	3 495,63
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	56,85	479,44	277,91
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	4 802,91	1 292,03	7 242,54
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	10 828,11	2 685,50	15 806,52
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	16 418,28	5 082,59	26 822,60
Charges spécifiques	1 291,50	44,83	9 317,76
Ressources humaines	14 371,91	5 031,99	16 229,91
Coûts indirects	754,87	5,77	1 274,93
Totaux	16 418,28	5 082,59	26 822,60

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE****5.2 Soutien à la mobilité douce**

Le Parc a contribué à la création des deux lignes de bus du Marchairuz et du Mollendruz, désormais intégrées à l'horaire des transports publics vaudois.

À l'origine, ces deux lignes étaient pilotées par l'association Bus Alpin, qui œuvre pour mettre en place des transports publics dans des zones touristiques non desservies. En 2020, ces deux lignes ont été officiellement reprises et intégrées à l'horaire par les compagnies CarPostal (Marchairuz) et MBC (Mollendruz). Le Parc continue de mettre en avant ces deux lignes via l'association Bus Alpin, ainsi qu'en communiquant régulièrement à leur sujet. De plus, il a participé en 2022 à des séances entre les communes et Région de Nyon, afin d'évaluer la pertinence d'une ligne transversale entre Crassier et Saint-George.

© Anne Moscatello



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

De manière générale, le Parc promeut les transports publics dans le cadre de ses activités et des offres de loisirs sur son territoire. Une capsule de l'émission « Territoire vivant » de ValTV a été réalisée en 2022 sur le thème de la mobilité douce pour se rendre sur les pistes de ski de fond.

En 2022 et 2023, le Parc accompagne également des porteurs de projet locaux pour l'officialisation de nouveaux parcours VTT dans la région (voir projet 4.1) : une boucle entre Saint-Cergue et le col du Marchairuz, une piste de descente au-dessus de Bassins, une boucle entre Le Brassus et le col du Marchairuz, ainsi qu'une boucle sur la partie sud du Parc au départ d'Aubonne. Ces nouveaux itinéraires sont importants pour augmenter l'offre dans la région et pour canaliser les vététistes sur des parcours officiels.

Projet 5.2	2020	2021	2022
Communes	105,78	954,99	1 322,85
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	8,23	731,86	2 755,17
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	695,56	1 972,25	2 740,80
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	1 568,14	4 099,34	5 981,68
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	2 377,71	7 758,44	12 800,50
Charges spécifiques	1 390,81	1 546,40	4 316,50
Ressources humaines	865,03	5987,65	7803,72
Coûts indirects	121,867465	224,392081	680,280587
Totaux	2 377,71	7 758,44	12 800,50

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



06 Sensibilisation et éducation au développement durable

Le Parc Jura vaudois mène des activités d'éducation à la durabilité sous la forme d'animations pédagogiques en extérieur. Celles-ci suivent les directives du Plan d'études romand (PER). Elles permettent aux enfants et aux adolescents vivant dans le Parc ou à proximité de mieux connaître les richesses naturelles et culturelles du territoire, ainsi que les enjeux en matière de durabilité. Depuis 2020, le Parc s'investit dans la formation d'adultes en proposant annuellement un cours pratique à destination des municipaux et employés communaux.

Depuis plusieurs années, le Parc Jura vaudois propose un programme annuel d'activités qui sensibilisent les habitants, mais également les visiteurs, à ses patrimoines naturel, culturel et paysager. En moyenne, 25 excursions sont proposées annuellement. Le Parc participe régulièrement à des événements grand public en lien avec ses thématiques, renforçant ainsi sa visibilité et sensibilisant à ses actions. Des chantiers d'écovolontariat sont organisés chaque année, offrant la possibilité, notamment aux entreprises, de s'engager concrètement en faveur de l'environnement.

Au total, plus de 300 personnes sont touchées chaque année par ces actions de sensibilisation. Enfin, le Parc met en valeur son patrimoine communal grâce à des panneaux et propose une offre touristique interactive pour sensibiliser ses visiteurs.

06 Sensibilisation et éducation	2020	2021	2022
Communes	7 551,10	26 473,46	23 306,34
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	71 288,82	79 320,44	2 752,91
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	15 191,00	30 195,40	44 859,60
Canton (parcs)	49 653,71	60 665,01	48 288,04
Canton (autres)	0,00	5 124,99	0,00
Confédération (parcs)	111 943,74	126 093,11	105 386,48
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	255 628,37	327 872,41	224 593,37
Charges spécifiques	66 826,79	122 759,10	71 368,90
Ressources humaines	176 990,32	186 472,65	141 975,96
Coûts indirects	11 811,26	18 640,66	11 248,51
Totaux	255 628,37	327 872,41	224 593,37

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Écoles et animations pédagogiques

En 2020, le Parc a initié une démarche d'évaluation de la qualité des [animations pédagogiques](#). Celle-ci a conduit, en 2021, au maintien et à la révision de cinq animations. Des fils rouges, du matériel didactique et de nouveaux supports ont ainsi été créés pour l'ensemble des animations, améliorant la qualité des activités proposées. Les classes ont désormais la possibilité de participer à des activités toute l'année, et le nombre d'animations annuelles est en hausse.

Chiffres clés

	2020	2021	2022
Nombre d'animations pédagogiques réalisées	51	62	73
Nombre de participants (enfants et adolescents)	970	1059	1288

L'évaluation a aussi permis la création d'une nouvelle animation au départ des établissements scolaires du Parc possédant un canapé forestier : « Sur les traces de l'acrobate de la forêt ». La thématique de l'écureuil a ainsi pu être développée pour les élèves du cycle 1 en 2021. Un reportage « Territoire vivant » a été réalisé par Val TV sur cette nouvelle animation, avec une classe du Sentier.

Dossier pédagogique
« Au cœur de la forêt »

Cette évaluation a également montré la nécessité d'offrir un support aux enseignants, afin de leur permettre de développer la thématique de l'animation avec leur classe, en amont et/ou en aval de celle-ci. En 2023, un dossier pédagogique a ainsi été réalisé, en interne, sur la thématique de la forêt en lien avec l'animation « Au cœur de la forêt ». Il est disponible gratuitement en téléchargement sur le site du Parc. Les démarches conduites auprès d'[Éducation21](#) en 2022 ont également permis de positionner les offres pédagogiques du Parc dans le portail du réseau EDD des intervenants externes.

La collaboration initiée en 2019 avec [Silviva](#) et les équipes forestières du territoire du Parc pour l'animation « Univers du forestier » se poursuit. La convention de partenariat s'est conclue fin 2023.

« Sustainabus »

Un partenariat avec [Earth Focus Foundation](#) a été développé pour l'année scolaire 2020-2021 au travers du projet « Sustainabus ». Il a consisté en la mise en place d'un bus itinérant allant à la rencontre des élèves et proposant des animations ludiques sur le développement durable. Les thématiques spécifiquement développées pour le Sustainabus étaient la biodiversité, l'alimentation, l'énergie et les déchets. Les ateliers ont été encadrés par des animateurs de Earth Focus Foundation et ont permis de sensibiliser 440 élèves.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Animation néophytes

Ensuite, un projet pilote pour les enseignants de sciences du cycle 3 qui combine chantier d'écovoltariat et animation sur la thématique des néophytes a été développé et proposé aux établissements scolaires dans le périmètre du Parc en 2022. Ce projet s'étend sur deux années scolaires et, s'il est concluant, il sera ajouté au catalogue des activités en 2024.

Animation karst

Le Parc a initié en 2023 le développement d'une autre animation sur la thématique du relief karstique et de l'eau, afin d'enrichir son offre en lien avec la durabilité. Cette animation pourra être réalisée sur deux des sites pédagogiques (L'Isle et Vaulion) où des sources sont présentes et permettra de les valoriser.

Animateurs et animatrices

Le Parc a la volonté de maintenir une équipe d'animateurs et animatrices motivée, opérationnelle et formée aux thématiques nouvelles. Pour y parvenir, des entretiens annuels leur sont proposés, des temps de formation, ainsi qu'une journée annuelle d'échange d'expérience.

Puzzle du Parc

Le puzzle de présentation du Parc utilisé par les animateurs et animatrices depuis plusieurs années en début d'animation n'est pas spécifiquement adapté au cycle 1, ni très représentatif des patrimoines et activités du territoire. C'est pourquoi, en 2023, un nouveau puzzle, plus interactif, a été développé, permettant d'intégrer les nouvelles communes du Parc.

© Fredrik Gabrielsson



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une version utilisable lors des manifestations sera également proposée en 2024.

Contacts avec les établissements scolaires

Certains établissements scolaires présents sur le territoire du Parc ne réservent pas ou peu d'animations. En 2023, des rencontres avec les directeurs des établissements scolaires ont été planifiées, afin de présenter les actions pédagogiques du Parc et les nouveautés. De plus, afin d'offrir aux participants des animations à proximité de leurs établissements scolaires, différents sites d'animations ont été développés. Après une analyse du territoire, un besoin a été identifié à la Vallée de Joux. Un nouveau site a pu voir le jour en 2023 sur la commune du Lieu, en partenariat avec la commune et l'équipe forestière.

En 2023, le Parc collabore avec des enseignants de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux et l'association du Sentier didactique du bois de résonance du Risoud à la création d'un projet participatif et fédérateur sur une thématique territoriale et pluridisciplinaire : le bois de résonance. Ce projet apportera un volet pédagogique au sentier didactique inauguré dans la commune du Chenit en juin 2023 (projet 7.2).

Projet 6.1	2020	2021	2022
Communes	2 643,39	7 902,88	11 399,99
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	59 624,84	50 812,24	1 106,33
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	6 140,00	12 400,40	15 599,60
Canton (parcs)	17 382,13	22 313,08	23 619,47
Canton (autres)	0,00	5 124,99	0,00
Confédération (parcs)	39 187,83	46 378,06	51 548,44
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	124 978,19	144 931,65	103 273,83
Charges spécifiques	29 425,11	47 199,28	28 741,38
Ressources humaines	90 089,18	90 277,21	70 094,41
Coûts indirects	5 463,90	7 455,16	4 438,04
Totaux	124 978,19	144 931,65	103 273,83

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.2 Séminaires et échange d'expérience

Depuis 2020, le Parc organise un cours pratique annuel afin de favoriser les échanges entre ses communes sur des thématiques spécifiques. Les participants sont conviés à cette journée d'échange d'expérience en binôme, municipal et employé communal.

En 2020, la thématique proposée à Aubonne était la gestion durable des espaces verts, en collaboration avec [Sanu future learning sa](#). Cinq communes ont participé. La thématique a été approfondie en 2021, à L'Isle, avec sept communes. En 2022, le Parc a organisé une journée d'échange d'expérience sur la thématique des néophytes, à Bière, journée qui a réuni dix communes. Fin 2023, la thématique de la journée d'échange portera sur la gestion du patrimoine arboré. En 2024, une telle rencontre sera à nouveau proposée aux communes, sur une thématique en lien avec les projets du Parc.

Par cette démarche, le Parc cherche à motiver les communes de son périmètre à mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion durable et à collaborer aux projets du Parc.

Projet 6.2	2020	2021	2022
Communes	466,32	992,30	1 676,22
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	10 718,30	9 122,04	133,26
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	3 066,35	2 049,31	3 472,92
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	6 913,04	4 259,52	7 579,50
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	21 164,01	16 423,17	12 861,90
Charges spécifiques	8 708,10	8 784,01	3 424,93
Ressources humaines	11 381,40	6 363,80	8 897,20
Coûts indirects	1 074,51	1 275,36	539,77
Totaux	21 164,01	16 423,17	12 861,90

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.3 Excursions et événements grand public

Dès 2020, le Parc a étoffé son [programme annuel d'activités](#) en proposant tout au long de l'année des excursions, des ateliers, des conférences et des projections de films. Chacune de ces activités est guidée par des spécialistes. Le Parc s'attache à développer chaque année de nouvelles activités en lien avec son patrimoine naturel, paysager et culturel. Un accent particulier est mis sur le patrimoine culturel, qui est présent dans plus de 56 % des activités proposées. À l'issue de chaque activité, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux participants. Ces derniers sont globalement très satisfaits des activités, avec un taux de satisfaction supérieur à 90 %. Le taux moyen de participation aux activités depuis 2021 est de 88 %.

Nouvelles activités proposées depuis 2020

2020

Pistez les fourmis, Dessine-moi un paysage, Le réveil des oiseaux, Réduire ses déchets par des gestes simples, Produits ménagers au naturel.

2021

Raquettes & raclette au clair de lune, De la nature au pot, Passeurs de mémoire.

2022

Balade archéologique à Chatel d'Arrufens, Les raffours du Mont Chaubert, Soundwalk.

2023

Les Mollards-des-Aubert, Le Vacherin Mont-d'Or AOP, Traces et indices dans la neige.

© Patrick Chapuisat



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2021, la réservation et le paiement des activités ont été facilités grâce au développement d'une plateforme de réservation sur le site internet du Parc. Cette plateforme facilite également le travail d'organisation et de suivi des activités et l'évaluation des questionnaires. Des bons-cadeaux à faire valoir sur les activités du Parc ont été créés à destination du grand public. Ils peuvent être commandés et payés directement en ligne également.

La programmation des activités tient compte au maximum des événements régionaux et nationaux. Le Parc est également partenaire de plusieurs manifestations : [Fête de la Nature](#), [la nuit est belle](#), la Nuit de la Chouette, Le réveil des oiseaux. La participation du Parc à ces événements gratuits est essentielle, car les activités proposées permettent de sensibiliser aux enjeux de préservation et de conservation de la biodiversité et de toucher un plus large public. Depuis 2021, le Parc est également partenaire du [Festival du Film Vert](#), qui a lieu dans la commune du Chenit. Il participe à la sélection des films diffusés au cinéma La Bobine et propose des intervenants pour des mini-conférences. Cet événement, fortement apprécié et connu des habitants, renforce la visibilité du Parc.

En 2022, le patrimoine culturel immatériel du Parc a été mis en avant sous la forme d'une soirée contes « L'univers de la nuit » en lien avec la pollution lumineuse (voir projets 5.1 et 7.2).

Les offres d'activités sont actuellement peu adaptées à un public en situation de handicap. En 2024, le Parc initiera un projet pilote d'excursions pour des participants malvoyants et/ou malentendants, en collaboration avec les associations faïtières.

Pour mener à bien les projets d'excursions et autres activités, la contractualisation avec les intervenants et la transmission des valeurs du Parc sont essentielles. En 2020, Le Parc a revu les contrats de mandats et clarifié les devoirs des mandataires. Un concept basé sur la réduction des déchets ainsi que sur les valeurs des parcs suisses a été développé et est aujourd'hui annexé aux contrats. Pour entretenir les liens avec le Parc, les guides sont invités à participer annuellement à une journée de formation et d'échange d'expérience. En 2022, il s'agissait de la journée « Respecter, c'est protéger », qui a été fortement appréciée des participants. Cette invitation sera réitérée les prochaines années.

Chiffres clés

	2020	2021	2022
Nombre d'activités	25	62	73
Nombre de participants	195	313	430



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chantiers d'écovolontariat

Durant le Plan de gestion 2020-2024, le Parc a proposé des chantiers d'écovolontariat sur des thématiques variées : arrachage des plantes exotiques envahissantes, entretien de biotopes humides ou de pâturages boisés ou construction de tas de branches et de pierres pour favoriser l'hermine. D'abord destinés aux entreprises, ils ont été organisés pour les habitants des communes ou le grand public, dès 2021. De 2020 à 2022, 19 chantiers ont été organisés pour plus de 400 participants. D'ici à fin 2024, il est prévu d'en organiser une dizaine d'autres. Ces chantiers sont conduits par les collaborateurs du Parc et deux animatrices formées.

Projet 6.3	2020	2021	2022
Communes	4 441,39	13 404,76	9 728,32
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	945,68	16 187,78	1 473,43
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	9 051,00	17 795,00	29 260,00
Canton (parcs)	29 205,23	27 683,48	20 155,97
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	65 842,87	57 540,52	43 989,50
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	109 486,17	132 611,54	104 607,22
Charges spécifiques	28 693,58	54 840,79	39 161,73
Ressources humaines	75 519,74	69 693,18	59 181,60
Coûts indirects	5 272,85	8 077,57	6 263,89
Totaux	109 486,17	132 611,54	104 607,22

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.4 Valorisation des patrimoines communaux et signalétique

Le projet de valorisation des patrimoines communaux s'inscrit dans la lignée des premiers panneaux de signalisation posés depuis 2015 sur le territoire du Parc (panneaux d'entrées de communes, plaquettes sur les bâtiments d'administration communale, signalisation devant les offices du tourisme, etc.). Des panneaux mettant en valeur les patrimoines communaux de neuf communes du Parc du district de Morges ont été installés en 2019. Ils permettent aux visiteurs de découvrir trois curiosités locales liées au patrimoine naturel, culturel et économique des communes concernées. Un QR code leur donne la possibilité d'interagir via leur smartphone avec un Chatbot, qui redirige le public vers les sites internet d'entités touristiques ou communales.

Projet 6.4	2020	2021	2022
Communes	0,00	4 173,52	501,81
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0,00	3 198,38	39,89
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	0,00	8 619,14	1 039,68
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	0,00	17 915,01	2 269,04
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	33 906,05	3 850,42
Charges spécifiques	0,00	11 935,01	40,86
Ressources humaines	0,00	20 138,46	3 802,75
Coûts indirects	0,00	1 832,58	6,81
Totaux	0,00	33 906,05	3 850,42

MISSION 3**PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En 2021 et 2022, une offre touristique a été développée afin de valoriser ces panneaux et ces patrimoines communaux. Un itinéraire cycliste a été défini, sous la forme d'un jeu de piste reliant cinq localités du pied du Jura : Bière, Ballens, Montricher, Mollens et Berolle (voir projet 4.1). Déclinée en trois boucles de longueurs différentes, cette offre s'adresse principalement aux familles. Le départ et l'arrivée se font à la Maison du tourisme de Bière, située dans la gare MBC. Dans les années à venir, d'autres communes seront approchées afin de poser de nouveaux panneaux de ce type.

En parallèle, à la suite de différentes demandes émanant de communes du Parc, des panneaux de valorisation du patrimoine bâti seront développés en 2023 et 2024. L'objectif est d'en poser trois chaque année, sur différents bâtiments marquants du territoire du Parc.

© Anne Moscatello



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



07 Identité régionale

Doté d'une identité forte et d'un patrimoine naturel, paysager et culturel d'une grande richesse, le Parc Jura vaudois s'attache à valoriser ces particularités sur son territoire et au-delà. Le patrimoine culturel immatériel, ses traditions vivantes et ses porteurs de tradition ont fait l'objet d'un inventaire conséquent. Le Parc a travaillé au renforcement de son ancrage local en permettant aux habitants de s'impliquer dans ses projets et missions au travers notamment des fêtes du Parc ou en devenant membre de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. Accentuer le lien de proximité avec les acteurs locaux permet un renforcement de l'adhésion aux valeurs des parcs suisses et le sentiment d'appartenance au Parc Jura vaudois.

07 Identité régionale	2020	2021	2022
Communes	798,78	9 184,98	9 955,68
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	62,17	12 834,98	170,45
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	6 300,00	0,00
Canton (parcs)	5 252,54	18 968,79	20 627,02
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	11 841,80	39 426,89	45 017,55
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	17 955,29	86 715,64	75 770,70
Charges spécifiques	7 389,67	27 542,60	14 189,23
Ressources humaines	9 729,99	55 346,12	59 496,17
Coûts indirects	835,63	3 826,92	2 085,30
Totaux	17 955,29	86 715,64	75 770,70

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 Le parc, c'est vous !

Ce projet vise à simplifier et à renforcer la communication entre le Parc et ses principaux interlocuteurs, les habitants et notamment le personnel institutionnel des communes territoriales et propriétaires, mais également avec les membres de l'Association, qui ne résident pas forcément dans le périmètre, mais partagent ses valeurs. Concrètement, le Parc a renforcé sa communication envers les habitants de plusieurs manières : avec le Journal du Parc, bisannuel, les newsletters et Infocommunes mensuelles, les réseaux sociaux, les flyers et affiches, la présence lors de manifestations, les consultations publiques (Boîte à idées en lien avec le renouvellement de la charte) et les démarches participatives (projet 1.3).

Membres de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois

Le statut de [membre de l'Association](#) a été clarifié et validé par la révision des statuts de 2021. L'association comprend, à titre de membres, des communes territoriales et propriétaires ainsi que des personnes physiques ou morales. Pour ces derniers, trois catégories ont été créées : Individuel, Famille et Collectif. Elles comportent des avantages spécifiques. Une carte de membre a été créée en 2020, de même que la possibilité de devenir membre en ligne via le site internet et de profiter ainsi de rabais sur le programme d'activités (billetterie). Une Journée des membres est organisée chaque année. En 2020, elle a eu lieu au parc animalier La Garenne, à Le Vaud. En 2021, en raison du Covid-19, les membres ont été invités à participer à la Fête des habitants, où un bon repas leur a été offert. En 2022, elle a réuni une trentaine de membres pour un chantier d'écovolontariat au Cambèze, sur la commune de Berolle. En 2023, les membres ont été invités à participer aux fêtes du Parc organisées pour marquer le renouvellement du label. En 2024, une journée thématique dédiée aux membres sera à nouveau mise sur pied. L'acquisition de nouveaux membres se poursuivra également.

Chiffres clés

	2020	2021	2022
Membres Individuels	72	171	208
Membres Familles	44	74	92
Membres Collectifs	22	32	33
Total	138	277	333

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs Fêtes des habitants ont été organisées, mais le Covid-19 a perturbé le rythme bisannuel initial. En 2020, la manifestation prévue en marge de l'inauguration de l'Espace découvertes du Parc au col du Marchairuz n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie. En 2021, la Fête des habitants s'est tenue à l'Arboretum du vallon de l'Aubonne. En 2022, elle a été organisée dans le cadre de la Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP. En 2023, trois célébrations ont été organisées dans les différentes régions du Parc, à Montricher, Saint-Cergue et Romainmôtier-Envy, pour marquer les dix ans de son existence et le renouvellement du label « Parc ». La partie officielle a réuni des représentants de l'Office fédéral de l'environnement et du Canton de Vaud, ainsi que le comité et les délégués Parc, le 9 septembre 2023.

07 Identité régionale	2020	2021	2022
Communes	713,75	5 303,40	3 115,92
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	55,55	4 339,28	247,72
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	4 693,42	10 952,57	6 455,82
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	10 581,26	22 765,07	14 089,54
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	16 043,98	43 360,32	23 909,00
Charges spécifiques	7 370,28	10 224,88	8 165,67
Ressources humaines	7 936,03	31 823,22	14 607,35
Coûts indirects	737,67	1 312,22	1 135,98
Totaux	16 043,98	43 360,32	23 909,00

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.2 Culture et savoir-faire régionaux

Tel que défini par l'[UNESCO](#), le patrimoine culturel immatériel participe au sentiment d'identité et d'appartenance. Différents domaines sont concernés : les traditions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales et les fêtes ; les connaissances de la nature ; l'artisanat traditionnel.

Inventaire du patrimoine culturel immatériel

L'importance de ces traditions vivantes est reconnue, au niveau tant fédéral que cantonal. C'est dans ce cadre que s'est inscrit l'inventaire du patrimoine culturel immatériel réalisé dans le Parc Jura vaudois. Une sélection a été effectuée parmi les nombreuses [traditions vivantes régionales](#) et les pratiques suivantes ont été retenues : métiers de la forge ; contes et légendes ; horlogerie ; métiers du bois ; pratiques agricoles. Des entretiens auprès de nombreux porteurs de traditions ont été réalisés, enregistrés, puis retranscrits. Ils sont venus enrichir l'important travail documentaire effectué en parallèle. Les synthèses de chacune de ces recherches ont fait l'objet de fiches d'inventaire approuvées par le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud.

Elles ont été valorisées au travers de la communication du Parc. Plusieurs événements ont été mis sur pied afin de valoriser ces traditions et leurs représentants. Le Parc a notamment participé aux Sonnaillies, à Romainmôtier, en 2019. Le luthier de Premier, Hans-Martin Bader, a fait des démonstrations de son savoir-faire au Musée du bois, dans le cadre de la Fête des habitants qui a eu lieu à l'Arboretum en 2021. Une soirée contes « L'univers de la nuit » a été organisée à Saint-George en 2022. En 2023, plusieurs porteurs de tradition du territoire ont ouvert les portes de leur atelier dans le cadre des [Journées européennes des métiers d'art](#). D'ailleurs, le Parc participe au comité vaudois de programmation des ces journées depuis 2024. D'autres artisans participeront aux fêtes du Parc en 2023. Une activité grand public consacrée à la fabrication des boîtes de Vacherin Mont-d'Or AOP met en lumière un métier du bois (voir projet 6.3).

Savoir-faire des muretiers

Un savoir-faire spécifique a fait l'objet d'un soutien particulier : le métier de muretier. [L'art de la construction en pierres sèches](#) est d'ailleurs inscrit depuis 2018 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Fort de plus de 690 kilomètres de murs en pierres sèches sur son territoire, le Parc s'est investi pour assurer la relève du métier de muretier. En effet, celui-ci exige un savoir-faire souvent transmis de génération en génération. En 2021, le Parc a accueilli, à Premier, un module d'apprentissage de construction des murs à double parement donnés par la Fédération suisse des maçons de la pierre sèche (11 participants). Il a soutenu financièrement la participation d'apprentis issus de ses communes. Ce partenariat pourrait être reconduit d'ici à la fin de 2024.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNESCO : Saison d'alpage

Le Parc a également participé à l'élaboration du dossier de candidature de « La saison d'alpage » au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Dès l'inscription, qui sera officialisée vraisemblablement fin 2023, le Parc Jura vaudois et le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut seront actifs dans la promotion et la valorisation de cette tradition vivante, ainsi que dans sa gouvernance. Le Parc a également été associé à l'inscription de « La fabrication du fromage d'alpage » à [l'Inventaire cantonal du patrimoine immatériel vaudois](#).

Projet 7.2	2020	2021	2022
Communes	85,03	3 881,58	6 839,76
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	6,62	8 495,70	-77,27
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	6 300,00	0,00
Canton (parcs)	559,12	8 016,22	14 171,20
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	1 260,54	16 661,82	30 928,01
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	1 911,31	43 355,32	51 861,70
Charges spécifiques	19,38	17 317,72	6 023,56
Ressources humaines	1 793,96	23 522,90	44 888,82
Coûts indirects	97,97	2 514,70	949,32
Totaux	1 911,31	43 355,32	51 861,70

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sentier Bois de résonance

Le Parc a participé à la création d'un [sentier thématique sur le bois de résonance](#), les épicéas du Risoud et l'ensemble de la filière. Il a été inauguré au printemps 2023, sur la commune du Chenit. Le parcours de 6 kilomètres ponctué de panneaux informatifs est accessible toute l'année. L'itinéraire a été intégré aux offres Naturando de la Chambre des Bois de l'Ouest vaudois. Pour valoriser les forêts du Parc, une page a été créée à cet effet sur le site web du Parc. Au-delà de sa dimension touristique et pédagogique, le sentier participera à la canalisation des flux dans le massif du Risoud et offrira une prestation complémentaire d'accueil en forêt dans le respect du milieu visité.

L'association Sentier didactique du bois de résonance du Risoud a été fondée le 27 août 2021 afin de permettre le développement du projet. Les membres fondateurs de cette association sont la commune du Chenit, Vallée de Joux Tourisme et le Parc naturel régional Jura vaudois. Ces entités forment aussi le Comité de l'association, qui est épaulé par un coordinateur du projet et par un Conseil thématique composé des représentants de la gestion forestière régionale, de la promotion touristique de la Vallée de Joux, du Parc, de la filière du bois de résonance, de Pro Natura Vaud et de la Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOVd). Le Parc a également participé au financement de ce projet.

Jusqu'à la fin de 2024, le Parc poursuivra son travail de valorisation des traditions vivantes et des différents porteurs de tradition au travers de sa communication et de manifestations grand public.



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE



08 Travailler ensemble

L'organe responsable doit veiller, conformément à l'OParcs, à ce que la participation de la population, des entreprises et des organisations locales soit garantie. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet « Travailler ensemble et planification ». Il a permis de développer et d'entretenir un réseau de partenaires permettant, d'une part, de garantir la mise en œuvre de projets ainsi que le développement de nouvelles activités et, d'autre part, d'assurer la participation des acteurs du territoire. De plus, ce projet a permis une planification adéquate des grandes étapes d'évaluation et de renouvellement de la Charte 2023-2032 et de la rédaction du Plan de gestion 2025-2028.

Les relations avec des partenaires importants, tels que les offices du tourisme, les associations de développement régional, ainsi que la collaboration transfrontalière avec le Parc naturel régional du Haut-Jura ont été encadrées par la signature de conventions de partenariat. Elles ont fait l'objet de rencontres régulières.

Les acteurs du territoire ont également pu participer à la planification stratégique du Parc (évaluation de la Charte 2013-2022 et rédaction de la Charte 2023-2032) ainsi qu'à sa planification opérationnelle sur quatre ans (Plan de gestion 2025-2028).

08 Travailler ensemble	2020	2021	2022
Communes	4 826,35	34 330,55	7 298,80
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	375,63	29 629,31	580,28
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	31 736,50	70 899,38	15 122,28
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	71 549,61	147 365,45	33 003,69
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	108 488,09	282 224,69	56 005,05
Charges spécifiques	40 528,51	80 565,08	18 353,13
Ressources humaines	62 263,00	189 634,47	34 760,65
Coûts indirects	5 696,58	12 025,14	2 891,27
Totaux	108 488,09	282 224,69	56 005,05

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

8.1 Partenariats du développement régional

Les partenariat et collaboration avec les quatre associations de développement régional présentes sur le territoire du Parc, [Région de Nyon](#), [Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges \(ARCAM\)](#), [Association de Développement du Nord vaudois \(ADNV\)](#) et [Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux \(ADAEV\)](#) sont essentiels.

Le Parc entretient de bonnes relations avec ces associations. Il les consulte lors de l'élaboration de documents stratégiques, tels que les plans de gestion ou la nouvelle charte, et réciproquement. Des séances sont régulièrement organisées afin de coordonner les actions de chacun et trouver des synergies, selon la convention qui lie le Parc à ces associations. Le Parc présente régulièrement ses projets à ces associations, notamment dans les domaines du tourisme et de la mobilité. Elles sont également de précieux partenaires pour l'obtention de financements cantonaux pour des projets, via la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Projet 8.1	2020	2021	2022
Communes	87,42	845,99	476,07
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	6,80	648,33	37,85
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	574,80	1 747,14	986,36
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	1 295,88	3 631,46	2 152,69
Confédération (autres)			
Totaux	1 964,90	6 872,92	3 652,97
Charges spécifiques	230,30	614,85	1 308,33
Ressources humaines	1 644,26	6 179,08	2 162,63
Coûts indirects	90,34	78,99	182,01
Totaux	1 964,90	6 872,92	3 652,97

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

8.2 Travail en réseau

Le Parc travaille activement avec le [Réseau des parcs suisses](#) (RPS). Il siège au Comité du Réseau ainsi que dans le Groupe national consultatif pour le label Produit. Ce réseau organise régulièrement des rencontres entre les différents parcs, afin d'échanger sur des projets et thématiques variées. Différents collaborateurs du Parc Jura vaudois prennent part à ces échanges selon les sujets abordés. En fonction des opportunités, ils prennent part aux groupes de réflexion nationaux. Des projets nationaux, tels que l'offre touristique cycliste La Route Verte, le fauteuil roulant de l'Arboretum (projets 4.1), les Savurando (projet 3.1) ou la distinction « Entreprise partenaire » (projet 3.1), par exemple, ont été pilotés par le RPS. Avec ce dernier, le Parc a organisé deux journées d'échange sur la communication autour de la présence du loup.

© Suisse Tourisme – Dominik Baur



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Une collaboration est également en place avec le Parc naturel régional du Haut-Jura, sur le territoire français. Au moins une fois par année, des échanges ont lieu et des projets ont été menés en parallèle entre les deux parcs, comme les alpages sentinelles (projet 3.4), la sensibilisation « Quiétude-attitude » (projet 4.4) ou encore la création de panneaux de sensibilisation à la Maison des Dappes. De plus, le Parc est membre du Conseil scientifique de la [Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura](#).

Des contacts ont également eu lieu avec [Vaud Promotion](#) (anciennement office du tourisme vaudois), notamment via le groupe de travail DAS Nature, ainsi qu'avec [arcjurassien.ch](#), structure de coopération politique et de développement régional qui réunit les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Son objectif principal est de renforcer la coopération au sein de l'Arc jurassien franco-suisse et d'en promouvoir les intérêts.

Projet 8.2	2020	2021	2022
Communes	565,27	3 455,02	4 458,00
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	43,99	2 747,77	354,42
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	3 717,00	7 135,30	9 236,45
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	8 379,94	14 830,84	20 158,15
Confédération (autres)			
Totaux	12 706,20	28 168,93	34 207,02
Charges spécifiques	11 208,86	13 637,85	12 926,45
Ressources humaines	846,09	12 550,99	19 243,35
Coûts indirects	651,25	1 980,09	2 037,22
Totaux	12 706,20	28 168,93	34 207,02

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

8.3 Charte 2023-2032

Les travaux en lien à la rédaction de la [Charte 2023-2032](#) se sont déroulés en 2021, directement après l'évaluation de la Charte 2013-2022. Accompagnée par un mandataire et sous la supervision d'un groupe de coordination réunissant la direction du Parc, le Canton de Vaud et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'équipe professionnelle a conduit des ateliers participatifs permettant à près de 64 personnes, issues des principaux groupes d'intérêt du territoire, mais également des communes, de donner leur avis sur les orientations stratégiques à adopter pour la prochaine phase opérationnelle. Une « boîte à idées » électronique a été mise à disposition du grand public, ce qui a permis de collecter plus de 70 avis et idées de projets.

Fondée sur les résultats de ces démarches participatives et les conclusions de l'évaluation de la Charte 2013-2022, la Charte 2023-2032 a été rédigée à l'été 2021. Elle a été mise en consultation publique ainsi qu'en consultation auprès des services de l'État de Vaud. L'assemblée générale de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois a ensuite adopté le document à une large majorité. Tous les contrats de parc ont été validés par les législatifs communaux entre fin 2021 et début 2022 à une large majorité.

© Marcus Gyger



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Durant le processus de rédaction, quatre communes ont posé leur candidature afin de rejoindre le Parc : La Rippe, Moiry, Saubraz et Saint-Oyens. De plus, Aubonne a souhaité que les anciennes communes de Montherod et Pizy, avec lesquelles elle a fusionné, soient également englobées dans le périmètre.

Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte, le Parc est passé de 30 à 34 communes pour un territoire passant de 531 km² à 568 km² et de 34 000 habitants à environ 39 700. Le processus de rédaction et de validation de la Charte a confirmé la légitimité du Parc. Il a montré que ses différentes parties prenantes lui font confiance. Il a également été l'occasion de fixer les nouvelles orientations stratégiques pour les dix années à venir.

Projet 8.3	2020	2021	2022
Communes	4 173,66	30 029,54	1 550,21
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	324,84	26 233,21	123,25
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	27 444,70	62 016,94	3 211,86
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	61 873,79	128 903,15	7 009,72
Confédération (autres)			
Totaux	93 816,99	247 182,84	11 895,04
Charges spécifiques	29 089,35	66 312,39	4 118,35
Ressources humaines	59 772,65	170 904,40	7 104,65
Coûts indirects	4 954,99	9 966,05	672,04
Totaux	93 816,99	247 182,84	11 895,04

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

8.4 Plan de gestion 2025-2028

Le Plan de gestion 2025-2028 a été rédigé durant l'année 2023 conformément aux directives de l'OFEV et en respectant les exigences du Canton de Vaud, en tenant compte des connaissances acquises durant les plans de gestion précédents.

Les projets proposés découlent des orientations stratégiques telles que définies dans la Charte 2023-2032, du bilan des activités prévues dans le cadre du Plan de gestion 2020-2024, du résultat d'échanges participatifs avec les principales parties prenantes du Parc, ainsi que des stratégies et planifications fédérales, cantonales et régionales en rapport. Le Plan de gestion 2025-2028 a été validé par les organes décisionnels de l'Association après avoir été mis en consultation publique et en consultation auprès des services de l'État de Vaud.

Le Plan de gestion 2025-2028 s'inscrit dans la continuité du Plan de gestion 2020-2024. Il prévoit majoritairement des projets poursuivant les activités réalisées auparavant. Néanmoins, de nouveaux projets sont proposés afin d'accompagner les communes dans les questions en lien avec le changement climatique et afin de favoriser la recherche au sein du Parc.

Jusqu'en 2024, il s'agira d'accompagner le dépôt de la demande de financement et de défendre le nouveau plan de gestion auprès du Canton et de l'OFEV.

Projet 8.4	2020	2021	2022
Communes	0,00	0,00	814,52
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0,00	0,00	64,76
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	0,00	0,00	1 687,61
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	0,00	0,00	3 683,13
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	6 250,02
Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	6 250,02
Coûts indirects	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	6 250,02

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE



09 Communication et marketing

La Stratégie de communication établie par le Parc Jura vaudois en 2019 a mis en évidence l'importance de cet élément dans la constitution et le renforcement de l'identité du Parc auprès de différents publics. La prise en compte de ces derniers revêt une importance stratégique. Fond et forme doivent s'adapter aux destinataires : partenaires institutionnels et économiques, habitants ou visiteurs principalement. Pour ce faire, une communication harmonisée doit se déployer sur différents canaux complémentaires : site internet, newsletters, réseaux sociaux, imprimés, signalétiques, textiles, médias, etc. L'enjeu principal est de faire connaître les missions et projets du Parc, mais aussi de valoriser son territoire, son patrimoine et ses acteurs. L'objectif consiste à améliorer la reconnaissance du Parc pour consolider son rôle au niveau régional.

09 Communication et marketing	2020	2021	2022
Communes	10 069,34	20 134,23	18 709,09
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	783,71	15 429,92	1 487,42
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	66 212,87	41 581,15	38 763,05
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	149 276,20	86 427,04	84 598,62
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	226 342,12	163 572,34	143 558,18
Charges spécifiques	99 376,71	77 529,33	65 070,82
Ressources humaines	116 364,75	76 062,77	69 281,98
Coûts indirects	10 600,66	9 980,24	9 205,38
Totaux	226 342,12	163 572,34	143 558,18

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

9.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication

La Stratégie de communication établie par le Parc en 2019 se résume en trois mots clés : **Notoriété** · **Promotion** · **Information**. Elle a permis la création d'un poste ad hoc dans le contexte de ce projet-cadre, permettant la concrétisation de différentes mesures. Après une évaluation des outils de communication existants, la refonte de l'identité graphique du Parc naturel régional Jura vaudois a permis d'insuffler de la modernité et du dynamisme dans la communication. Cohérente et harmonieuse, la visibilité du Parc s'est accentuée, auprès de ses communes autant que du grand public. La nouvelle identité du Parc répond aux exigences du Manuel de la marque des parcs suisses (2010) édité par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Brochures touristiques, cahiers techniques, flyers, affiches et Journaux du Parc (bisannuels) sont imprimés, mais la communication digitale s'est considérablement renforcée avec la refonte du site internet, l'envoi de deux newsletters mensuelles, l'accroissement de la présence sur les réseaux sociaux et le développement de vidéos (dix vidéos Val TV) et de podcasts *Mon beau terroir*. Les relations avec les médias régionaux se sont accentuées.

Projet 9.1	2020	2021	2022
Communes	8 434,08	18 840,20	16 169,41
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	656,43	14 438,23	1 285,51
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	55 459,90	38 908,71	33 501,14
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	125 033,73	80 872,33	73 114,73
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	189 584,14	153 059,47	124 070,79
Charges spécifiques	84 617,08	75 715,47	56 795,62
Ressources humaines	96 250,42	67 627,03	59 373,97
Coûts indirects	8 716,64	9 716,97	7 901,20
Totaux	189 584,14	153 059,47	124 070,79

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

La nouvelle identité graphique du Parc Jura vaudois s'est également déployée sur la signalétique mise en place depuis 2019, dans le respect des exigences du *Manuel de la marque*.

La signalétique routière et autoroutière (Plan de gestion 2016-2019) n'a quant à elle pas pu être modifiée, car elle répond aux bases légales fédérales et cantonales et au schéma directeur cantonal de signalisation touristique.

Le Parc Jura vaudois participe également activement aux réflexions et groupes de travail liés aux campagnes de communication nationales pilotées par le Réseau des parcs suisses et l'OFEV.

De 2020 à 2024, la stratégie de communication s'est attachée à valoriser les missions et projets du Parc de manière régulière et suivie. Elle prend en compte l'évolution des publics et des besoins.

Liste des publications imprimées

Rapport annuel 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024

Programmes d'activités 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024

Fact Sheets « Le Parc en 5 questions »

Carte de découvertes F/D/E et brochure touristique F/D

Journal du Parc : deux fois par an, parution en avril et novembre.

Guide de certification des produits labellisés

Cahier verger; Cahier haies indigènes;
Brochure énergie en alpage;
Cahier Observatoire du paysage;
Dossier Délégués

Dépliant néophytes + outil d'aide à la décision

Dépliant hermine; dépliant rougequeue

Programme des animations pédagogiques

Différents flyers et affiches pour les manifestations organisées par le Parc

Plan régional biodiversité

Cartes de visite, cartes de remerciements, papeterie.

Étiquettes et papier à fromages pour les spécialités labellisées « Produit des parcs suisses »

Liste des supports digitaux

Site www.parcjuravaudois.ch (F et en partie D)

Newsletter grand public;
Infocommunes

Pages [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)

Podcasts « Mon beau terroir » (4)

Vidéos « Territoire vivant » (10), en partenariat avec Val TV, la télévision régionale de la Vallée de Joux; vidéos « Respecter, c'est protéger », en collaboration avec le Centre d'enseignement professionnel de Sainte-Croix; vidéo de promotion du Savurando

Liste des panneaux et installations de signalétique

Mur à la Maison du Tourisme de Bière

Espace découvertes du Parc, au col du Marchairuz

Sentier de la Fourmi des bois;
Sentier du Sapin à Siméon

Panneaux Points de vue (3)

Panneau de signalisation touristique à La Givrène

Panneaux de valorisation des patrimoines naturel, économique et culturel des villages du Parc dans le district de Morges – Projet Signalétique & Innovation (11)

Panneaux et présentoirs aux offices du tourisme de Saint-Cergue, de la Vallée de Joux et de Romainmôtier

Panneau de présentation du Parc à l'Arboretum

Plaquettes devant les administrations communales

Plaquette de valorisation des patrimoines communaux

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

9.2 Site internet

La Stratégie de communication a montré la nécessité de moderniser et d'adapter le site internet du Parc aux nouvelles technologies ainsi qu'aux nouveaux besoins. Le nouveau [site du Parc Jura vaudois](#) a fait l'objet de tests par un panel représentatif d'utilisateurs avant sa mise en ligne. Sa clarté et sa facilité d'accès ont été relevées par les utilisateurs et les partenaires.

Le site web intègre également des contenus (API) hébergés dans la banque de données des offres des parcs suisses (carte interactive; offres touristiques; activités; animations pédagogiques). Ils proposent des liens URL actifs vers les sites des communes membres et des partenaires touristiques et économiques.

Véritable vitrine des missions et projets du Parc, le site internet se doit d'être ergonomique et évolutif. Il a également pour objectif de servir d'interface entre le public et le Parc. Une version, partielle, du site web en allemand a été mise en ligne en 2023.

Pour répondre à la nouvelle réglementation sur la protection des données, un plug-in concernant l'acceptation des cookies a été mis en place.

Les mises à jour ainsi que la création de pages et de contenus se poursuivent régulièrement en fonction des besoins.

Projet 9.2	2020	2021	2022
Communes	1 635,26	1 294,03	2 539,68
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	127,28	991,69	201,91
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	10 752,97	2 672,44	5 261,91
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	24 242,47	5 554,71	11 483,89
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	36 757,98	10 512,87	19 487,39
Charges spécifiques	14 759,62	1 813,87	8 275,20
Ressources humaines	20 114,33	8 435,74	9 908,01
Coûts indirects	1 884,03	263,26	1 304,18
Totaux	36 757,98	10 512,87	19 487,39

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE****Plusieurs applications ont été développées via le système d'exploitation du site web**

Une application permettant la gestion automatique des inscriptions en tant que membres (Individuel, Famille, Collectif) de l'Association.

Un outil de mailing permettant l'envoi de newsletters.

Une base de données de gestion des membres facilitant l'envoi des courriers et cotisations.

Un espace privé destiné à la transmission d'informations spécifiques aux communes, au Canton et au comité de l'Association.

Un espace « animateur-animateur » facilitant l'organisation et la gestion des animations pédagogiques.

Une billetterie permettant l'inscription et le paiement sécurisé en ligne pour les activités organisées par le Parc (programme d'activités, conférences, Journée des membres, etc.).

Une solution en ligne sécurisée permettant le versement de dons à l'Association (RaiseNow).

Une application permettant la comparaison dynamique de photographies d'archives et actuelles pour le projet « Observatoire du paysage » (1.1).

Ponctuellement, une boutique en ligne pour la commercialisation des coffrets-cadeaux.



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE



10 Gestion et qualité

Entre 2020 et 2024, la gestion du Parc et sa gouvernance ont été profondément remaniées.

Désormais, les communes constituant le territoire du Parc sont représentées de manière déterminante au sein du Comité. De plus, la répartition des sièges au sein de ce même Comité (trois par région) ainsi que la création des trois Pôles régionaux en tant qu'organes consultatifs de l'Association permettent une meilleure expression des différences régionales et garantissent une participation importante de la part de tous les acteurs du territoire.

Tant au niveau financier pour ce qui a trait à la gestion de projet, des outils ont été mis en place afin que le Parc puisse conduire ses activités de façon professionnelle et transparente tout en répondant aux impératifs des bailleurs de fonds et des autorités cantonales et fédérales.

Le Parc a également adopté un système de management intégré lui permettant de formaliser sa démarche d'amélioration continue et d'orientation clients.

Le Plan de gestion 2020-2024 aura ainsi permis à l'Association de parfaire, outre sa gouvernance, son fonctionnement, selon des processus reconnus tant à l'interne qu'à l'externe.

10 Gestion et qualité	2020	2021	2022
Communes	6 601,37	21 518,31	46 833,15
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	613,79	20 765,71	10 423,33
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	43 408,57	44 439,54	97 032,82
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	97 864,14	92 368,26	211 769,78
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	148 487,87	179 091,82	366 059,08
Charges spécifiques	71 493,73	52 279,00	58 266,52
Ressources humaines	69 679,75	119 169,74	298 589,00
Coûts indirects	7 314,39	7 643,08	9 203,56
Totaux	148 487,87	179 091,82	366 059,08

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE****10.1 Gestion qualité et efficence**

Depuis 2020, de nombreuses réformes ont été conduites concernant la gestion du Parc Jura vaudois.

Dans le domaine de la gestion de projet, la planification a été améliorée par la mise en place de « fiches de projet » annuelles visant à décliner précisément les actions prévues au plan de gestion. Elles permettent une construction budgétaire fine. Le suivi de projet a également été renforcé via la mise en place de « rapports de suivi de projets » édités tous les trois mois.

Afin d'améliorer la traçabilité des subventions reçues, un travail conséquent a été réalisé pour adapter les outils de suivi de projet et de suivi budgétaire (comptabilité générale et analytique), de manière à répondre aux exigences cantonales. De plus, d'importantes recherches de fonds ont été entreprises auprès d'organismes privés, en complément des contributions de la Confédération, du Canton et des communes.

© Stéphane Godin



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Certifications

Le Parc a renforcé son orientation client et amélioré la qualité de ses prestations en mettant en place un système de management intégré. Ainsi, depuis 2020, le Parc a obtenu une certification attestant de sa bonne gestion (ISO 9001), de la mise en œuvre de ses engagements environnementaux (ISO 14001) et de ses engagements sociétaux (Entreprise Citoyenne). Le système de management intégré fait l'objet d'une revue de direction annuelle, d'un audit interne ainsi que d'un audit externe conduit par un organisme indépendant.

VAUD AMBASSADEUR

Par ailleurs, en 2022, le Parc a été reconnu comme «VAUD AMBASSADEUR» par [Vaud Promotion](#) à l'issue d'une procédure d'audit. Ce statut est attribué aux entreprises et institutions incarnant l'excellence vaudoise et contribuant ainsi à l'identité et à la réputation du canton.

Aucune nouveauté significative dans le domaine de la gestion et de la qualité n'est prévue en 2024.

Projet 10.1	2020	2021	2022
Communes	2 732,61	10 271,98	17 346,75
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	212,68	7 871,96	1 379,11
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	17 968,78	21 213,66	35 940,46
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	40 510,42	44 092,91	78 438,44
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	61 424,49	83 450,51	133 104,76
Charges spécifiques	22 135,97	4 400,85	3 560,70
Ressources humaines	36 464,36	78 484,81	129 048,71
Coûts indirects	2 824,16	564,85	495,35
Totaux	61 424,49	83 450,51	133 104,76

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE****10.2 Organe responsable du Parc et gestion**

Des réformes conséquentes ont été entreprises concernant l'organe responsable du Parc. Un groupe de travail a proposé des modifications de la gouvernance, en 2021. Elles ont débouché sur une réforme importante des organes de l'Association.

Ainsi, la haute direction du Parc, auparavant constituée d'un comité et d'un bureau, a été revue. Le bureau, jugé redondant par rapport au comité, a été supprimé. De plus, le comité est, depuis, constitué uniquement de municipaux. Jusqu'en 2021, des représentants des groupes d'intérêt principaux du Parc (environnement, forêt, agriculture, tourisme, économie et habitants) y siégeaient.

La participation des parties intéressées a été améliorée par la mise en place d'organes consultatifs: les Pôles régionaux. Ces assemblées, organisées dans chacune des trois régions (districts) du Parc trois à quatre fois par année, rassemblent tant les élus communaux que des représentants des groupes d'intérêt et des habitants. Ce dispositif, déployé effectivement pour la première fois en 2021 lors de l'évaluation de la Charte 2013-2022, a montré son efficacité. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger autour des projets et de collecter l'avis des participants. De plus, le Parc a créé deux commissions thématiques: Agriculture et Entreprise partenaire.



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

D'autres réformes mineures ont également été conduites : passage à deux assemblées générales par année, révision des modalités de nomination des membres de la commission de gestion, modification de la répartition des droits de vote à l'assemblée générale et limitation du mandat de l'organe de révision à cinq ans.

Dans le domaine des ressources humaines, un effort important a été réalisé afin de fidéliser le personnel. Dans cette optique, une politique de rémunération a été adoptée en 2022 et un nouveau plan de prévoyance professionnel est entré en vigueur dès 2023.

La suite du projet s'attache à poursuivre l'animation des organes statutaires et consultatifs, ainsi que la gestion des ressources humaines. Aucune réforme significative ne devrait intervenir en 2024.

Projet 10.2	2020	2021	2022
Communes	2 929,92	7 506,75	18 147,56
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	328,04	10 027,81	8 142,77
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	19 266,24	15 502,91	37 599,63
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	43 435,53	32 223,03	82 059,51
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	65 959,73	65 260,50	145 949,47
Charges spécifiques	30 952,23	23 142,06	39 200,59
Ressources humaines	31 631,86	38 758,04	100 570,85
Coûts indirects	3 375,64	3 360,40	6 178,03
Totaux	65 959,73	65 260,50	145 949,47

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE****10.3 Moyens matériels**

Ce projet de support permet à l'équipe professionnelle de disposer des équipements nécessaires pour accomplir ses tâches.

Dans ce cadre, le Parc a acquis, en crédit-bail, un véhicule électrique pour transporter le matériel nécessaire sur ses chantiers et sur les manifestations auxquelles il prend part.

Les collaborateurs et collaboratrices sont équipés d'ordinateurs et de téléphones portables. Initialement pensé afin de permettre une pratique efficace du télétravail, cet équipement a été particulièrement utile durant la pandémie, car il a permis de poursuivre la plupart des activités sans discontinuité.

En 2022, un effort été entrepris pour renforcer la sécurité informatique du Parc. Un antivirus performant a été installé sur les ordinateurs. Désormais, des sauvegardes régulières des bibliothèques de fichiers sont réalisées. D'autres mesures ont été mises en place, certaines visant spécifiquement la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices (charte d'utilisation des moyens informatiques et formation).

© Yann Laubscher



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Dès 2022 toujours, le Parc a loué le rez-de-chaussée du bâtiment où se situent ses bureaux, à Saint-George. Cela a permis un stockage plus adéquat du matériel des stands et des chantiers, mais également la création d'un local d'entreposage des imprimés, l'aménagement d'une salle de réunion et d'un nouveau bureau d'accueil.

Jusqu'à la fin du Plan de gestion 2025-2028, les activités couvertes par le projet devraient constituer essentiellement au renouvellement du matériel obsolète du Parc et au réaménagement des abords de la Maison du Parc, afin que la signalétique et le mobilier correspondent à la nouvelle identité visuelle adoptée en 2020.

Projet 10.3	2020	2021	2022
Communes	938,84	3 739,58	11 338,84
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	73,07	2 865,94	901,45
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Canton (parcs)	6 173,55	7 722,97	23 492,73
Canton (autres)	0,00	0,00	0,00
Confédération (parcs)	13 918,19	16 052,32	51 271,83
Confédération (autres)	0,00	0,00	0,00
Totaux	21 103,65	30 380,81	87 004,85
Charges spécifiques	18 405,52	24 736,10	15 505,24
Ressources humaines	1 583,53	1 926,89	68 969,44
Coûts indirects	1 114,60	3 717,82	2 530,17
Totaux	21 103,65	30 380,81	87 004,85

05

Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028

Méthodologie	85
Nouvelles orientations opérationnelles	86
Organisation des projets-cadre	88
Objectifs stratégiques, projets, indicateurs de prestations et délais	89



Méthodologie

Le Plan de gestion 2025-2028 a été co-construit avec tous les partenaires du territoire et sous la supervision du Comité et de la Direction. La structure professionnelle a été intégrée tout au long du processus d'élaboration du Plan de gestion 2025-2028. Les Responsables de projets en particulier, ont pu proposer et structurer leurs projets, dans leurs domaines de compétences respectifs, tout en tenant compte des orientations stratégiques applicables.

Une première phase a permis de faire l'état de l'avancement des projets du Plan de gestion 2020-2024, le bilan des résultats obtenus et des montants dépensés à ce jour ([04 – Avancement des travaux 2020-2024, page 9](#)).

Dans un deuxième temps, les documents de référence encadrant l'activité du Parc, notamment sa Charte 2023-2032, les documents stratégiques fédéraux et cantonaux ainsi que ceux des partenaires ont été consultés. Parallèlement, des échanges ont été organisés avec les acteurs du territoire afin d'identifier leurs besoins et attentes. Un atelier participatif s'est déroulé dans le cadre des Pôles régionaux. Il a réuni 35 personnes, tandis que des dizaines d'entretiens bilatéraux ont été conduits avec d'autres parties intéressées ainsi que les services du Canton de Vaud.

Grâce à ces informations, les projets ont été structurés, d'abord sous forme de modèles d'impact (schémas logiques permettant de s'assurer que les actions conduites permettent d'atteindre les effets souhaités), puis sous forme de fiches de projet.

Le Comité du Parc a supervisé la procédure de rédaction du plan de gestion. Il a validé les diverses étapes de rédaction (avancement des travaux; modèles d'impact; fiches de projet et plan de gestion complet).

Le Plan de gestion 2025-2028 a été mis en consultation publique auprès des communes et des acteurs du territoire ayant participé à son élaboration, mais également auprès du grand public, du 14 août au 14 septembre 2023. Le document avec les amendements issus de cette consultation a été validé par l'Assemblée générale du Parc le 15 novembre 2023, sous réserve d'éventuelles modifications supplémentaires demandées par les services du Canton de Vaud, consultés du 1^{er} novembre 2023 au 15 janvier 2024.

En février 2024, le Plan de gestion 2025-2028 du Parc naturel régional Jura vaudois a été déposé auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud afin qu'elle puisse rédiger le chapitre 1 « Demande du Canton » et le transmettre à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, en mars 2024).

À l'été 2024, une discussion concernant les indicateurs sera conduite avec l'OFEV. Les indicateurs de prestations pourraient être modifiés à la suite de cette séance.

Nouvelles orientations opérationnelles

Le Plan de gestion (2025-2028) compte huit projets-cadre contre dix pour le précédent. Ce choix permet de rationaliser le nombre de projets et de simplifier leur présentation.

Les activités qui se trouvaient dans le projet-cadre « Énergie et mobilité » dans le Plan de gestion 2020-2024 ont été réparties de la manière suivante : l'accompagnement des plans climat communaux (PECC) a intégré le projet-cadre 02 « Biodiversité et climat sur le territoire communal » ; la mobilité durable, de même que la sensibilisation à la transition énergétique se trouvent désormais dans le projet-cadre 04 « Tourisme, mobilité durable et transition énergétique ».

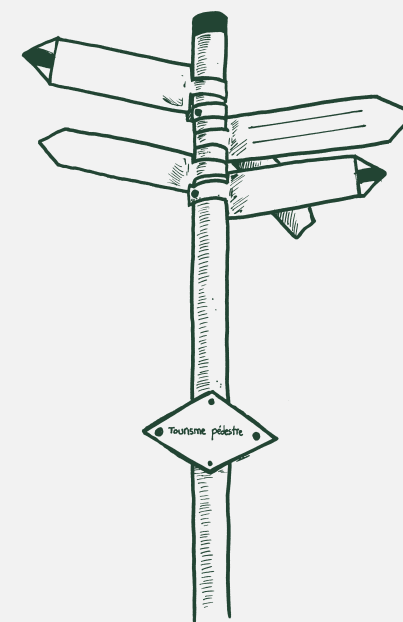
Le projet-cadre « Identité régionale » du Plan de gestion 2020-2024 a été supprimé. La gestion des membres de l'Association ainsi que l'organisation d'événements festifs contribuant au renforcement de l'identité locale et à l'ancrage du Parc, sur son territoire ont été intégrés au projet-cadre « Communication et promotion ». Le travail de valorisation des patrimoines culturels immatériels est, quant à lui, désormais rattaché au projet-cadre « Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable ».

Les projets-cadre « Travailler ensemble et planification » et « Gestion et qualité » ont été fusionnés pour ne garder que le nom de ce dernier. Les activités couvertes restent identiques.

Dans le cadre de la Charte 2023-2032, la décision a été prise de travailler sur la recherche, mission facultative pour les parcs naturels régionaux. Un projet-cadre a donc été créé à cet effet.

Dans le Plan de gestion 2020-2024, deux thématiques transversales existaient : « Forêt » et « Changement climatique ». Ces deux thématiques demeurent dans tous les projets-cadre, même si elles ne sont plus citées. Une attention particulière a été portée, lors de l'élaboration des projets, à ce que les activités prévues abordent également ces thématiques.

Le Plan de gestion a été élaboré en tenant compte des planifications et stratégies des partenaires institutionnels ainsi que des acteurs du territoire. La liste de ces documents cadre est fournie en annexe.



Plan de gestion 2025-2028

Le Plan de gestion 2025-2028 présente ce que le Parc prévoit de réaliser dans les années à venir, dans le cadre de la Charte 2023-2032. Il s'articule autour de huit projets-cadre centrés sur le développement durable et répond aux cinq missions confiées par la Confédération aux parcs naturels régionaux suisses. Il a été développé avec la participation des communes, habitants et partenaires du Parc Jura vaudois.



Les cinq missions du Parc en vue d'un développement durable



Organisation des projets-cadre

Projets-cadre 2020-2024	Projets-cadre 2025-2028
Patrimoine paysager	Patrimoine paysager
Patrimoine naturel : Biodiversité	Toile verte
Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	Agriculture, produits du terroir et économie de proximité
Tourisme, détente et loisirs durables	Tourisme, mobilité durable et transition énergétique
Énergies et mobilité douce	
Sensibilisation et éducation au développement durable	Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable
Identité régionale	-
-	Recherche et formation
Travailler ensemble et planification	Gestion et qualité
Gestion et qualité	
Communication et marketing	Communication et promotion

Objectifs stratégiques, projets, indicateurs de prestations et délais

La Charte 2023-2032 a défini les objectifs et résultats attendus suivants :

Objectifs stratégiques 2023-2032	Résultats attendus au 31.12.2032
I. Améliorer la qualité du patrimoine paysager	I.1 Le Parc a contribué à la restauration des éléments spécifiques du patrimoine paysager rural et villageois.
	I.2 Le Parc a contribué à la valorisation du patrimoine paysager et de ses entités caractéristiques auprès des communes et du grand public.
II. Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité	I.3 Le Parc a mis en œuvre des actions de renforcement des populations de quatre espèces prioritaires.
	I.4 Le Parc a contribué à améliorer la connectivité (infrastructure écologique [IE]) et la qualité des milieux naturels.
III. Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques	I.5 Les communes ont été accompagnées pour la prise en compte des enjeux liés au changement climatique.
IV. Renforcer la durabilité des activités économiques	II.1 Les acteurs de la filière agroalimentaire (production, transformation et valorisation) ont été accompagnés vers des pratiques économiquement durables.
	II.2 Les acteurs de la filière agroalimentaire ont été accompagnés dans la transition vers des pratiques écologiquement et socialement durables.
	II.3 Le Parc a facilité la coordination des acteurs concernés par les quatre fonctions de la forêt (production de bois, biodiversité en forêt, protection, loisirs).
	II.4 Les acteurs touristiques et les offices du tourisme ont été accompagnés dans la production et la promotion d'offres et de pratiques touristiques durables.
	II.5 Le Parc a accompagné la mise en place d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique.
	II.6 Le Parc a encouragé et promu la mobilité douce.
	II.7 Les « Entreprises partenaires » du Parc ont été accompagnées sur la voie du développement durable.

(Suite du tableau sur la page suivante)

Objectifs stratégiques 2023-2032	Résultats attendus au 31.12.2032
V. Sensibiliser différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines	III.1 Les enfants et les adolescents ont été sensibilisés au développement durable.
	III.2 Les habitants ont été sensibilisés à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et culturel.
	III.3 Les patrimoines immatériels ont été valorisés auprès du grand public, et leurs porteurs soutenus.
VI. Renforcer l'adhésion, à long terme, de tous aux missions et valeurs du Parc.	IV.1 L'Association a été gérée de façon efficiente.
	IV.2 Les habitants ont été informés des missions et valeurs.
	IV.3 Les habitants ont été invités à participer aux activités citoyennes (inventaires, balades, plantations, chantiers d'écovolontariat, etc.) du Parc.
	IV.4 Le grand public a été informé régulièrement sur les missions et valeurs d'un parc naturel régional et sur l'avancée des projets.
	IV.5 Le Parc a entretenu et développé son réseau de partenaires (hors milieux scientifiques).
	IV.6 Le Parc a proposé son appui pour réviser ou établir les documents stratégiques et de planification des partenaires du territoire.
VII. Renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques.	V.1 Le Parc a promu des travaux de recherche en lien avec ses missions et objectifs.
	V.2 Le Parc a renforcé la qualité scientifique de ses projets.

Les tableaux ci-après résument les projets prévus dans le Plan de gestion 2025-2028, présentent les indicateurs de prestations prévus pour chacun d'eux et fait le lien avec les objectifs stratégiques et résultats attendus de la Charte 2023-2032.

Missions, projets-cadre et projets	Indicateurs de prestations		Contributions	
	Indicateurs	Délais	aux objectifs stratégiques	aux résultats attendus
Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager				
01 Patrimoine paysager				
1.1 Restauration du patrimoine paysager	4 kilomètres de murs en pierres sèches restaurés. 300 arbres fruitiers haute-tige plantés.	D'ici à 2028	I.	I.1, I.2
1.2 Valorisation du patrimoine paysager	6 panneaux de signalétique posés sur des bâtiments historiques.	D'ici à 2028	I.	I.2
1.3 Valorisation du patrimoine géologique	1 nouvelle offre développée sur le patrimoine géologique.	2027	I.	I.2
1.4 Observatoire citoyen du climat	Les suivis (photographique et données climatiques) sont réalisés annuellement et les résultats partagés auprès du grand public.	Annuel dès 2026	I.	I.2, I.5
02 Toile verte				
2.1 Biodiversité et climat sur le territoire communal	4 communes accompagnées dans leur planification ou la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité et du climat.	Annuel	II.; III.	I.4; I.5; II.5
2.2 Milieux et mise en réseaux	Assainissement, valorisation, création et mise en réseaux de biotopes (5 hectares).	Annuel	II.	I.4; II.3
2.3 Espèces et habitats	Mise en œuvre d'actions de renforcement et de suivi des populations de 4 espèces prioritaires. 1 action citoyenne en faveur d'espèces prioritaires. 1 action de promotion en faveur d'une espèce prioritaire.	D'ici 2028 Annuel Annuel	II.	I.3; I.4; II.3

(Suite du tableau sur la page suivante)

Missions, projets-cadre et projets	Indicateurs de prestations		Contributions	
	Indicateurs	Délais	aux objectifs stratégiques	aux résultats attendus
Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable				
03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité				
3.1 Promotion des produits du terroir et valeurs des parcs suisses	Au moins 30 partenariats actifs avec des producteurs et entreprises de la région. Au moins 4 manifestations de promotion et valorisation des produits du terroir local.	D'ici à 2028 Annuel	IV.	II.1; II.2; II.7
3.2 Gestion et valorisation des alpages	1 à 2 études ou rapports de suivi en lien avec l'utilisation durable des ressources sur les alpages. 1 à 2 journées d'échanges techniques avec les parties prenantes.	Annuel Annuel	IV.	I.5; II.1; II.2; II.3
3.3 Appui au développement des circuits courts et sensibilisation à l'alimentation durable	Au moins 3 porteurs de projet accompagnés. Au moins 2 outils/soutiens d'information et de sensibilisation à l'alimentation durable diffusés.	D'ici à 2028	IV.	II.1; II.2
3.4 Accompagnement des exploitations dans la transition	Au moins 4 exploitations pilotes accompagnées. Au moins 4 outils ou actions de vulgarisation.	D'ici à 2028	IV.	II.1; II.2
04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique				
4.1 Coordination et valorisation touristique régionale	2 nouvelles offres touristiques durables créées.	D'ici à 2028	IV.	II.3; II.4
4.2 Espace découvertes	1 nouvel Espace découvertes créé.	D'ici à 2028	IV.	II.4
4.3 Tourisme responsable	Mise en œuvre du plan d'action visant la gestion de la pratique du caravanning et du camping sauvage. Réalisation du Plan de gestion estival pour le DFF Noirmont.	D'ici à 2028	IV.	II.3; II.4
4.4 Promotion de la mobilité durable	Les lignes de transports publics du Parc ont été promues via des offres ou publications. Une réflexion sur la mobilité a été menée par le Parc entre les différents acteurs du territoire.	D'ici à 2028	IV.	II.6
4.5 Promotion de la transition énergétique	Organiser, au moins une fois tous les deux ans, un événement thématisant la transition énergétique.	2026 – 2028	IV.	II.3, II.5

(Suite du tableau sur la page suivante)

Missions, projets-cadre et projets	Indicateurs de prestations		Contributions	
	Indicateurs	Délais	aux objectifs stratégiques	aux résultats attendus
Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable				
05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable				
5.1 Éducation	60 animations pédagogiques données. Création de 2 nouvelles activités pédagogiques en lien avec la durabilité.	Annuel D'ici à 2028	V.	III.1
5.2. Transmission du savoir	3 journées d'échange d'expérience ou de formation organisées.	Annuel	V.	I.5; III.2; IV.3
5.3 Activités grand public	25 activités proposées au grand public.	Annuel	V.	III.2; III.3; IV.3
5.4 Valorisation des traditions vivantes	1 démarche participative organisée à l'intention des porteurs de traditions interviewés dans le cadre de l'inventaire. 3 projets visant la valorisation de traditions vivantes et de leurs porteurs soutenus par le Parc.	D'ici à 2028	V.	III.3
Recherche et collaboration entre parcs				
06 Recherche et formation				
6.1 Favoriser la recherche et la formation scientifique	Établir une politique de soutien à la recherche et à la formation. Soutenir au moins 2 projets de recherche ou de formation.	2025 Annuel	VII.	V.1; V.2

Missions, projets-cadre et projets	Indicateurs de prestations		Contributions	
	Indicateurs	Délais	aux objectifs stratégiques	aux résultats attendus
Partenariats, communication et garantie territoriale				
07 Gestion et qualité				
7.1 Travailler en réseau	Organiser, au moins une fois par année, 1 séance de coordination avec les offices du tourisme, les associations de développement régional et le Parc naturel régional du Haut-Jura. Participation active aux échanges entre les parcs suisses d'importance nationale. Contribuer à l'établissement ou à la révision de 4 planifications opérationnelles ou stratégiques.	Annuel Annuel D'ici à 2028	VI.	IV.5; IV.6
7.2 Plan de gestion 2029-2032	Validation du Plan de gestion 2029-2032 par l'Assemblée générale de l'Association. Dépôt du Plan de gestion 2029-2032 auprès du Canton de Vaud.	2027 2028	VI.	IV.1
7.3 Gestion et qualité	Établissement et distribution de 3 rapports de suivi de projets par année. Réalisation de 1 audit externe du système de management intégré par année.	Annuel	VI.	IV.1
7.4 Organes responsables du Parc	Tenue d'au moins 6 séances de coordination entre la DGE-Biodiv et le Parc.	Annuel	VI.	IV.1
7.5 Moyens matériels	-	-	VI.	IV.1
08 Communication et promotion				
8.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication et actions de promotion	2 Journaux du Parc distribués en tout-ménage. 12 newsletters grand public et 12 newsletters à destination des communes (Infocommunes). 1 site web à jour. Au moins 1 action de promotion du Parc par an.	Annuel	VI.	IV.2; IV.4

Les indicateurs de prestations présentés sont provisoires. Une partie d'entre eux seront utilisés uniquement au niveau cantonal.
De plus, ils pourraient évoluer à la suite de la discussion sur les indicateurs de prestations qui sera conduite avec l'OFEV à l'été 2024.

06

Budget et planification des investissements

Coûts par projet	96
Clé de financement par an	100
Contributions matérielles	101
Projets réalisés hors du cadre de l'art. 23k LPN	102
Preuve de l'exploitation de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région	103



Coûts par projet

Les coûts par projet ont été, dans l'ensemble, légèrement augmentés par rapport au plan de gestion précédent, en raison de la croissance de la taille du territoire, mais aussi des effets de l'inflation. Certains projet-cadres (« Agriculture, produits du terroir et économie de proximité » et « Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable »), sous-financés durant le plan de gestion précédent, bénéficient en particulier de cette augmentation.

Ce budget permettra de gérer les acquis, tout en innovant grâce au lancement de projets fédérateurs. Il vise une stabilisation et une consolidation de la structure.

Une attention particulière a été portée à l'équilibre entre les missions confiées au Parc. Les restrictions concernant les réallocations entre projets émises par le Canton de Vaud ont été prises en considération afin de limiter le recours à ce genre d'opérations et, le cas échéant, qu'elles soient toujours réalisées en collaboration avec les autorités concernées.

Les dépenses annuelles moyennes seront de CHF 2 052 250.–, dont CHF 1 873 425.– dans le cadre du programme partiel « parcs d'importance nationale » (art. 23k LPN).



Projets	2025	2026	2027	2028	Total	%	Projet-cadre	Total	%	Missions	Total	%
Restauration du patrimoine paysager	210 000	251 000	247 000	251 000	959 000	11,70%	Patrimoine paysager	1 179 000	14,40%	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager	2 766 000	33,70%
Valorisation du patrimoine paysager	6 000	15 000	9 000	15 000	45 000	0,50%						
Valorisation du patrimoine géologique	21 000	37 000	24 000	26 000	108 000	1,30%						
Observatoire citoyen du climat	31 000	12 000	9 000	15 000	67 000	0,80%						
Biodiversité et climat sur le territoire communal	137 000	129 000	122 000	123 000	511 000	6,20%	Toile verte	1 587 000	19,30%	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager	2 766 000	33,70%
Milieus et mise en réseau	124 000	155 000	146 000	152 000	577 000	7,00%						
Espèces et habitats	110 000	144 000	131 000	114 000	499 000	6,10%						
Promotion des produits du terroir et valeurs des parcs suisses	64 000	68 000	63 000	67 000	262 000	3,20%	Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	814 000	9,90%	Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable	1 471 000	17,90%
Gestion et valorisation des alpages	54 000	48 000	56 000	54 000	212 000	2,60%						
Appui au développement des circuits courts (et sensibilisation à l'alimentation durable)	45 000	50 000	39 000	44 000	178 000	2,20%						
Accompagnement des exploitations dans la transition	44 000	39 000	37 000	42 000	162 000	2,00%						

(Suite du tableau sur la page suivante)

Projets	2025	2026	2027	2028	Total	%	Projet-cadre	Total	%	Missions	Total	%
Coordination et valorisation touristique régionale	53 000	80 000	53 000	77 000	263 000	3,20%	Tourisme, mobilité durable et transition énergétique	657 000	8,00%	Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable		
Espaces découvertes	9 000	10 000	121 000	67 000	207 000	2,50%						
Tourisme responsable	23 000	27 000	15 000	24 000	89 000	1,10%						
Promotion de la mobilité durable	18 000	9 000	26 000	27 000	80 000	1,00%						
Promotion de la transition énergétique	4 000	5 000	4 000	5 000	18 000	0,20%						
Éducation	137 000	147 000	142 000	180 000	606 000	7,40%	Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable	1 570 000	19,10%	Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable	1 570 000	19,10%
Transmission du savoir	38 000	32 000	29 000	32 000	131 000	1,60%						
Activités grand public	134 000	137 000	134 000	137 000	542 000	6,60%						
Valorisation des traditions vivantes	117 000	105 000	62 000	7 000	291 000	3,50%						
Favoriser la recherche et la formation scientifique	17 000	18 000	20 000	21 000	76 000	0,90%	Recherche et formation	76 000	0,90%	Recherche et collaboration entre parcs	76 000	0,90%

(Suite du tableau sur la page suivante)

Projets	2025	2026	2027	2028	Total	%	Projet-cadre	Total	%	Missions	Total	%
Travailler en réseau	41 000	41 000	41 000	41 000	164 000	2,00%	Gestion et qualité	1 631 000	19,90%	Partenariats, communication et garantie territoriale	2 326 000	28,30%
Plan de gestion 2029-2032	0	7 000	120 000	4 000	131 000	1,60%						
Gestion et qualité	149 000	139 000	136 000	136 000	560 000	6,80%						
Organes responsables du Parc	106 000	115 000	85 000	124 000	430 000	5,20%						
Moyens matériels	71 000	82 000	84 000	109 000	346 000	4,20%						
Communication et promotion	169 000	171 000	172 000	183 000	695 000	8,50%	Communication et promotion	695 000	8,50%			
Total	1 932 000	2 073 000	2 127 000	2 077 000	8 209 000	100,00%		8 209 000	100,00%		8 209 000	100,00%



Clé de financement par an

Conformément au modèle de présentation proposé par l'OFEV, le tableau ci-contre présente le financement global du Parc pour la période 2025-2028. Les recettes et financements perçus hors du cadre de l'art. 23k LPN sont présentés séparément.

Comme on peut le constater, l'engagement du Canton de Vaud se renforce, tant au niveau du programme partiel « parcs d'importance nationale » qu'à celui des autres programmes.

La part de financement provenant des communes ainsi que les cotisations des membres sont également en progression, par rapport à la période 2020-2024. Le Parc s'engage, par ailleurs, à compléter son financement par des levées de fonds supplémentaires conséquentes.

De plus, au moment de la rédaction du plan de gestion, seule une partie des fonds attendus des sponsors, donateurs et partenaires sont garantis.

Pour toutes les raisons précitées, les fonds sollicités auprès de la Confédération sont également en progression.

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	210 600	212 400	227 600	211 900	862 500
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	254 680	285 660	305 980	300 880	1 147 200
Recettes d'exploitation	34 600	34 600	34 600	34 600	138 400
Canton (parcs)	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
Confédération (parcs)	899 020	932 440	966 820	947 320	3 745 600
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	11 000	11 000	8 000	5 000	35 000
Canton (autres)	67 090	107 660	102 160	99 060	375 970
Confédération (autres)	55 010	89 240	81 840	78 240	304 330
Total	1 932 000	2 073 000	2 127 000	2 077 000	8 209 000
	49,98%	49,99%	49,96%	50,00%	49,98%
	-430	-110	-680	-30	-1250
	1 798 900	1 865 100	1 935 000	1 894 700	

Contributions matérielles

Dans le cadre du programme partiel « parcs d'importance nationale », il est possible de valoriser les soutiens non monétaires reçus de la part des parties intéressées du Parc. Pour la période 2025-2028, ces contributions matérielles sont essentiellement attendues sous forme de mises à disposition gratuite de locaux, de participation de tiers à des projets sans rémunération ou d'expertises dispensées à titre gracieux.

La répartition des contributions matérielles attendues est présentée, par projet, dans le tableau ci-contre.

	2025	2026	2027	2028	Total
2.1 Biodiversité et climat sur le territoire communal	4 000	4 250	2 500	2 250	13 000
2.3 Espèces et habitats	1 500	2 000	2 000	2 000	7 500
3.1 Promotion des produits du terroir et valeurs des parcs suisses	600	600	600	600	2 400
3.4 Accompagnement des exploitations dans la transition	480	480	480	480	1 920
5.1 Éducation	1 900	1 900	1 900	1 900	7 600
5.2 Transmission du savoir	300	300	300	300	1 200
5.2 Activités grand public	500	500	500	500	2 000
7.4 Organes responsables du Parc	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000
Total	12 780	13 530	11 780	11 530	49 620



Projets réalisés hors du cadre de l’art. 23k LPN

Dans un souci de cohérence et afin de présenter l’ensemble de la planification, le Parc a choisi de rassembler l’ensemble des activités prévues dans le Plan de gestion 2025-2028, indépendamment des sources de financement.

Dans un souci de clarté, le plan de financement dissocie clairement les prestations entre elles (programme partiel « parcs d’importance nationale » ou hors programme partiel « parcs d’importance nationale »). Le système comptable est également organisé en conséquence.

Les prestations classées hors programme partiel « parcs d’importance nationale » le sont pour les raisons suivantes :

Projets pour lesquels il existe d’autres bases légales ou sources de financement : protection des espèces et des biotopes, revitalisations, Nouvelle politique régionale (NPR), projets de qualité du paysage, promotion des ventes de produits agricoles.

Infrastructures : planification, construction et transformation de centres d’information pour les visiteurs ou d’infrastructures touristiques et de transport.

Mesures de soutien du marché ou commercialisation de produits et services. La fabrication de produits et la fourniture de services par des tiers, leur commercialisation, ainsi que les coûts de certification doivent être couverts de manière autonome.

Les projets suivants sont partiellement réalisés hors du cadre de l’article 23k de la LPN :

- 1.1 Restauration du patrimoine paysager — Les fonds dédiés à la réalisation des actions de restauration proviennent du programme « Paysage » et spécifiquement du programme partiel « Qualité du Paysage ».
- 2.1 Biodiversité et climat sur le territoire communal — Les fonds pour les actions visant à renforcer l’infrastructure écologique et à revitaliser des biotopes ainsi que les financements dédiés à la mise en œuvre de mesure en faveur d’espèces sont issus du programme « Protection de la nature ».
- 2.2 Milieux et mise en réseau — Les fonds pour les actions visant à renforcer l’infrastructure écologique et à revitaliser des biotopes ainsi que les financements dédiés à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sont issus du programme « Protection de la nature ».
- 2.3 Espèces et habitats — Les fonds destinés à la mise en œuvre d’actions en faveur d’espèces sont issus du programme « Protection de la nature ».
- 3.2 Gestion et valorisation des alpages — La rémunération des tâches de secrétariat de l’association Harmonie d’alpage est considérée comme « hors fonds parcs », car elle contient une part de financement de l’Office fédéral de l’agriculture (OFAG). Cette décision est prise afin de respecter les règles sur le double financement.
- 4.3 Tourisme responsable — Le financement dédié à la réalisation d’un plan de gestion du District franc fédéral (DFF) du Noirmont pour les activités estivales est issu du programme « Protection de la nature. »
- 8.1 Communication et promotion — Les recettes publicitaires du Journal du Parc seront comptabilisées comme « hors du cadre de l’article 23k de la LPN », car elles serviront à soutenir la labellisation des produits.

Les montants correspondants sont présentés dans la structure de financement de chaque projet.

Preuve de l'exploitation de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région

L'engagement financier des communes est conséquent, notamment pour celles dont la capacité fiscale est relativement faible. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'augmenter les cotisations communales à l'avenir. Une révision du montant de la cotisation annuelle par habitant remettrait en question l'adhésion de certaines communes, comme les discussions ayant eu lieu lors du renouvellement des contrats de parc, dans le cadre de la Charte 2023-2032, l'ont montré.

La participation individuelle est significative, soit par le biais des cotisations de membres (Individuel, Famille et Collectif) soit par la participation aux activités payantes. Le Parc souhaite voir croître le nombre de membres de l'Association. Toutefois, étant donné qu'une croissance importante s'est déjà produite entre 2020 et 2024, le potentiel est limité.

La MAVA, Fondation pour la Nature ayant cessé ses activités, le Parc a dû chercher de nouveaux fonds tiers. Il a trouvé de nouveaux financeurs acceptant de s'engager dans la durée. Par ailleurs, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) réitère son soutien, année après année, pour la restauration d'éléments paysagers.

Malgré ces bailleurs de fonds récurrents, le Parc devra lever des fonds à hauteur de plus de CHF 280 000.–, durant la période sous revue, auprès de financeurs encore à définir. Cet effort très important va mobiliser des ressources conséquentes, sans garantie de résultat.

Par conséquent, le Parc considère avoir épuisé ses possibilités de réunir des fonds tiers supplémentaires et avoir exploité toutes les ressources financières disponibles dans la région, sans compromettre, à moyen terme, son existence.

© joyauxapartager.ch



07

La gouvernance du Parc Jura vaudois

L'Association Parc naturel régional Jura vaudois	105
Organisation de la structure professionnelle	110

L'Association Parc naturel régional Jura vaudois

L'Association Parc naturel régional Jura vaudois est l'organe responsable du Parc, selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage ([LPN](#)), l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale ([OParcs](#)) et la Loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale ([LVOParcs](#)).

L'Association, régie par les articles 60 ss du Code civil suisse, garantit par ses statuts le respect des exigences de l'art. 25 OParcs, notamment : la gestion et l'assurance qualité, la prépondérance des communes territoriales dans les organes décisionnels, ainsi que la participation d'autres acteurs et de la population du Parc.

Conformément aux Statuts (version du 1^{er} janvier 2023, en annexe), les organes de l'Association sont :

- a. **L'Assemblée générale**
(art. 17 à 24 des Statuts) Elle se réunit au moins deux fois par année civile et une assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, au cours du premier semestre. Composée de tous les membres de l'Association, elle est l'organe suprême de l'Association et approuve la politique générale ainsi que les comptes.
- b. **Le Comité**
(art. 25 à 34 des Statuts) Composé de neuf membres, répartis selon la formule suivante : trois municipaux des communes territoriales de la Région de Nyon ; trois municipaux des communes territoriales de la Région de Morges ; trois municipaux des communes territoriales de la Région Jura-Nord vaudois. Il représente ainsi, de manière équitable, les différentes régions du territoire. L'autorité cantonale y est invitée, selon les besoins, avec voix consultative.



Le Comité, qui se réunit en principe six fois par année civile, accomplit les tâches principales suivantes :

- i. La surveillance de la Direction, afin d'assurer à l'Association une activité conforme aux lois, aux statuts, aux règlements et aux instructions données, par l'obtention régulière de renseignements sur l'activité de l'Association ;
- ii. L'adoption des différentes planifications et stratégies soumises par la Direction ;
- iii. L'adoption de l'organigramme de la structure professionnelle et la fixation de la politique salariale et sociale ;
- iv. La nomination et la révocation du Directeur et le soutien, si nécessaire, au Directeur, pour l'engagement d'autres cadres ;
- v. L'adoption et le suivi du budget annuel ;
- vi. L'admission des membres conformément au titre 2 des présents statuts ;
- vii. L'exercice de toutes tâches qui ne sont pas attribuées expressément par une loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale ou à un autre organe ;
- viii. L'information de l'Assemblée générale sur le budget annuel ;
- ix. L'institution, par voie réglementaire, d'organes consultatifs tels que, notamment, les Pôles régionaux et des commissions ;
- x. La délégation, par voie réglementaire, au Président, au(x) Vice-président(s) et/ou à la Direction, de la gestion des affaires courantes ;
- xi. Engager des dépenses non prévues au budget, selon les compétences financières définies par l'Assemblée générale ;
- xii. Assurer une coordination avec le Canton concernant la gestion de l'Association ;
- xiii. Statuer sur des nouveaux projets, et leur financement, non intégrés au plan de gestion ;
- xiv. Statuer sur des urgences proposées par la Direction ;
- xv. Proposer le montant des cotisations annuelles des membres.

Composition du Comité (1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2026)

Régions	Membres (au 1 ^{er} juillet 2023)	Communes
Nyon	Dominique Fleury	Chésereg
Nyon	Carole Morina	Saint-Cergue
Nyon	Cyrille Grosjean	Givrins
Morges	Pierre-Yves Morel	Montricher
Morges	Laurent Guignard	Gimel
Morges	Philippe Mülhauser <i>Président</i>	L'Isle
Jura-Nord vaudois	Sylvie Aubert	Le Lieu
Jura-Nord vaudois	Isabelle Piguet <i>Vice-présidente</i>	Le Chenit
Jura-Nord vaudois	Jonas Burdel	La Praz

À noter que Monsieur Bertrand Meylan, municipal du Chenit, a assuré la présidence du Comité de l'Association entre 2014 et 2021.

Organes de contrôle

La Commission de gestion procède à l'examen annuel des comptes, du budget et de la gestion du Parc.

L'Organe de révision est une société fiduciaire agréée.

Organes consultatifs

Ils sont constitués des Pôles régionaux ainsi que des commissions. Ils ont pour but de soutenir la mise en œuvre des projets (Règlement des Pôles régionaux et des commissions du Parc naturel régional Jura vaudois, en annexes).



Les Pôles régionaux

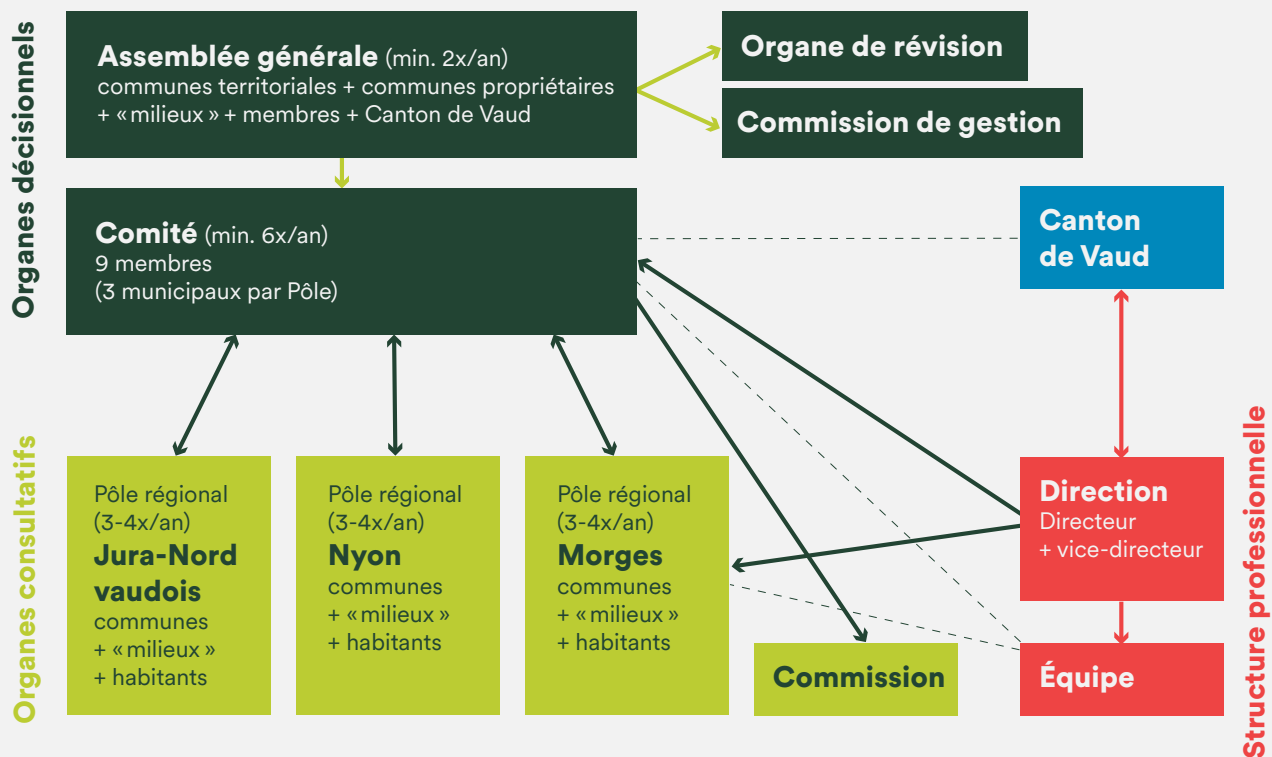
Les Pôles régionaux (Région de Nyon, Région de Morges et Région Jura-Nord vaudois) ont été créés afin, d’une part, de répondre aux demandes et attentes des différents acteurs du Parc et, d’autre part, de mieux prendre en compte les spécificités régionales. Ces organes, qui se réunissent trois à quatre fois par an, sont le lieu de propositions et de discussions entre les communes, les milieux économique, agricole, touristique et environnemental, les habitants et la structure professionnelle du Parc.

Pôles régionaux	Communes
Région Nyon	Arzier-Le Muids, Bassins, Chésereux, Genolier, Gingins, Givrins, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex
Région Morges	Aubonne, Ballens, Berolle, Bière, Gimel, L’Isle, Mollens, Mont-la-Ville, Moiry, Montricher, Saubraz, Saint-Livres, Saint-Oyens
Région Jura-Nord vaudois	Juriens, L’Abbaye, La Praz, Le Chenit, Le Lieu, Premier, Romainmôtier-Envy, Vaulion

c. Les commissions

Les commissions sont des organes constitués d’experts du territoire du Parc, pouvant être sollicités afin d’établir et d’assurer le suivi des stratégies spécifiques du Parc. Leur rôle principal est de soutenir la structure professionnelle du Parc. Ces commissions sont créées dans le but d’apporter une expertise et du support dans le cadre des stratégies en lien avec la Charte du Parc. Actuellement, le Parc a deux commissions, validées par le Comité : la Commission Agriculture et la Commission Entreprises partenaires.

Organisation du Parc naturel régional Jura vaudois



Organisation de la structure professionnelle

Période 2020-2024

La structure professionnelle a été instable jusqu'au départ de la Directrice, en août 2020. Après une période d'intérim d'environ quatre mois, assuré par le Vice-directeur, l'Association a nommé un nouveau Directeur, qui a pris ses fonctions en janvier 2021.

L'équipe professionnelle actuelle est composée d'un Directeur, d'un Vice-Directeur avec fonction de responsable de projet (Gestion et qualité), de six responsables de projets, de deux collaboratrices, d'un collaborateur, d'une assistante administrative et, jusqu'à fin 2023, d'une stagiaire. D'autre part, elle est étoffée par des mandats spécifiques confiés à divers spécialistes, selon les besoins des projets. L'Association est reconnue d'utilité publique et comme établissement d'affectation prioritaire pour le service civil. Elle peut, à ce titre, engager des civilistes, ce qui a été le cas durant la période 2020-2024.

Au 1^{er} octobre 2023, l'équipe du Parc est constituée de 12 collaboratrices et collaborateurs pour 10,2 équivalents plein temps, hors stagiaire.

La nouvelle Direction a permis à l'équipe professionnelle de retrouver la nécessaire stabilité, sérénité et efficience pour la réalisation des différents projets prévus au Plan de gestion 2020-2024. De plus, une vraie relation de confiance a pu être établie avec les communes territoriales ainsi qu'avec les différents partenaires.

En 2022, le Parc a changé d'institut de prévoyance, afin de rejoindre une institution ayant une politique d'investissement plus durable. Ce changement a été l'occasion d'améliorer le plan de prévoyance en faveur des collaborateurs et des collaboratrices. Le Comité a également adopté une politique de rémunération, désormais appliquée aux membres de l'équipe professionnelle du Parc. Des grilles salariales ainsi qu'un mécanisme de progression salariale et d'adaptation au renchérissement ont été mis en place.

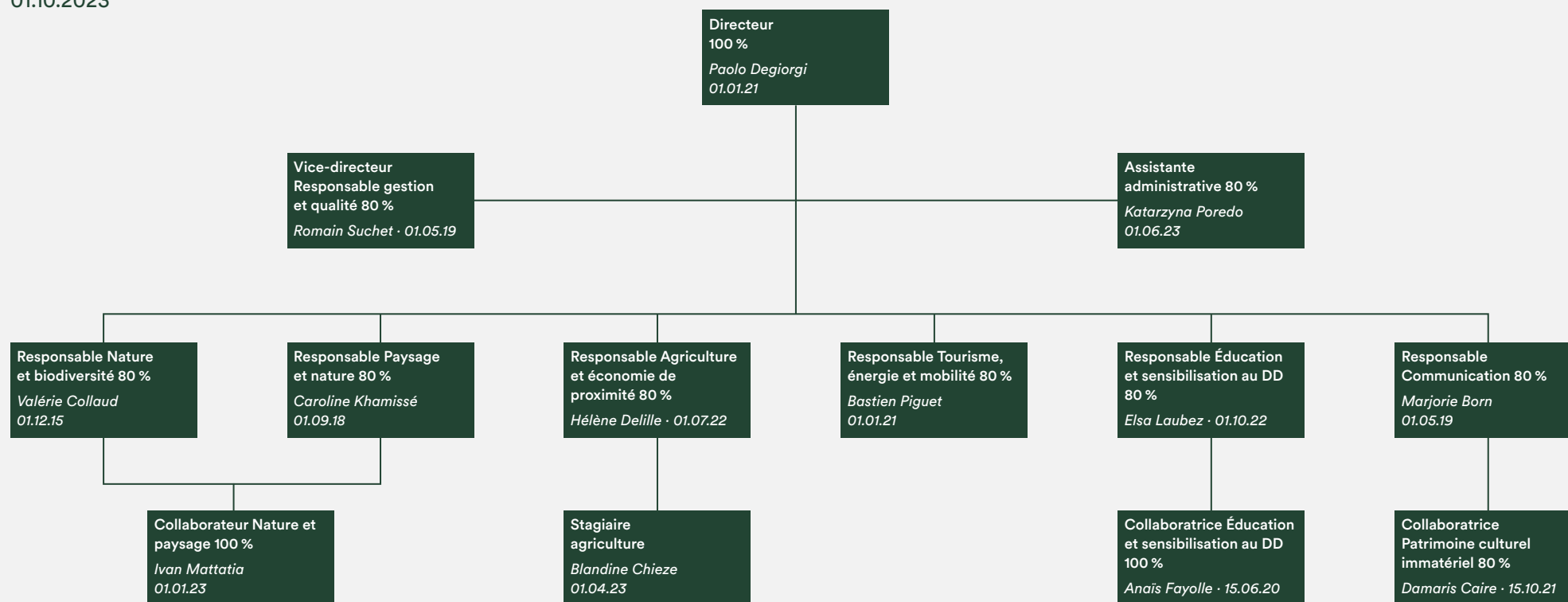
Période 2025-2028

Pour la prochaine période, l'organisation de l'équipe professionnelle ne devrait pas subir de changements significatifs. Le Parc vise une équipe professionnelle multidisciplinaire et capable de relever les futurs défis et de réaliser les projets prévus. Pour pouvoir réaliser les projets inscrits au Plan de gestion 2025-2028, les ressources humaines devront être complétées avec des stagiaires et/ou des civilistes.

En juin 2027, le Comité devra nommer, conformément à ses compétences telles que définies dans les Statuts (art. 32), un nouveau Directeur ou une Directrice au départ à la retraite de l'actuel titulaire du poste.

Organigramme

01.10.2023



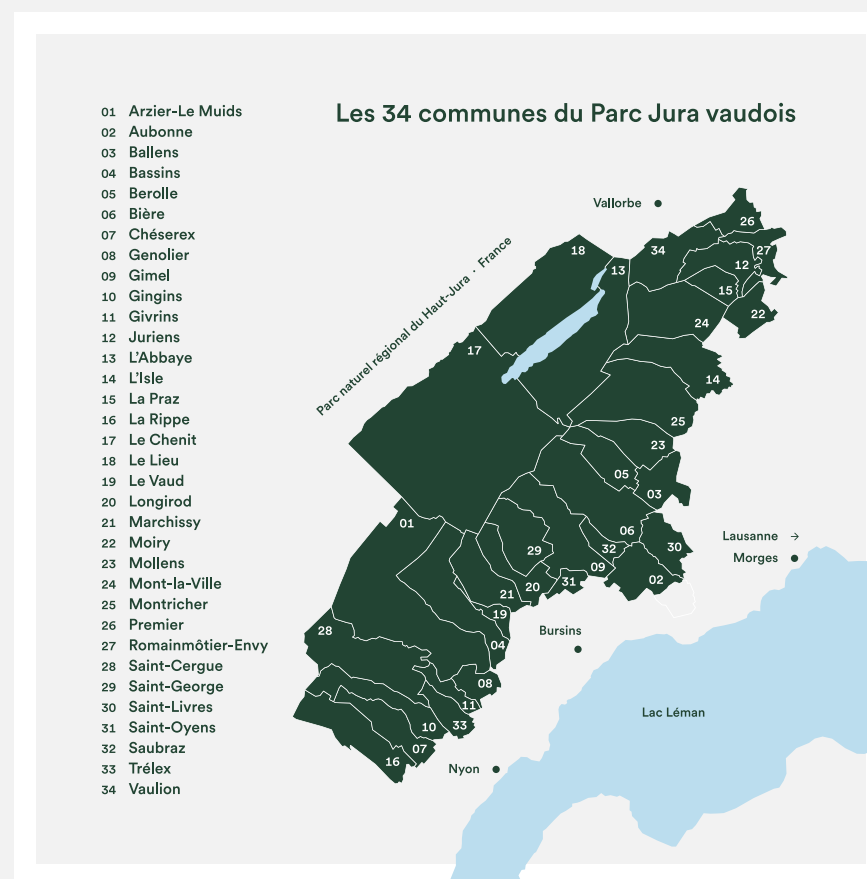
08 Le territoire du Parc Jura vaudois



Le Parc naturel régional Jura vaudois rassemble 34 communes et près de 40 000 habitants. Il s'étend sur un territoire de 568 km² (soit 20 % du canton de Vaud) et se trouve à cheval sur trois districts du canton de Vaud (Nyon, Morges et Jura-Nord vaudois). Le périmètre de gestion, entre l'axe urbanisé Genève-Lausanne-Yverdon et la frontière française au nord, l'étendue de son territoire ainsi que son identité influencée par quatre différentes régions : Nyon, Morges, Vallée de Joux et Jura-Nord vaudois, en font un parc complexe.

En effet, les répondants pour les stratégies territoriales, que ce soit dans le domaine du tourisme ou dans celui du développement économique, sont les quatre offices du tourisme et les quatre associations de développement régional qui se partagent le territoire. La même situation se retrouve dans le domaine des transports publics et de l'énergie, avec plusieurs prestataires.

Cette complexité nécessite un effort plus important de gestion et de coordination dans l'accomplissement des missions qui sont propres au Parc Jura vaudois, notamment dans le tourisme, la mobilité et le développement économique durable.



09 Plan de gestion 2025-2028

Fiches de projets

01	Patrimoine paysager	115
02	Toile verte	126
03	Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	136
04	Tourisme, mobilité durable et transition énergétique	151
05	Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable	166
06	Recherche et formation	181
07	Gestion et qualité	185
08	Communication et promotion	198

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



01 Patrimoine paysager

Dans le cadre de ce projet, le Parc entend améliorer la qualité du patrimoine paysager de son territoire, en mettant en œuvre des actions de restauration d'éléments paysagers emblématiques, tels que les murs en pierres sèches ou les vergers haut-tige d'anciennes variétés. Une analyse des atteintes au paysage sera menée et des mesures pour réduire ces atteintes seront mises en place, dans la mesure du possible. Le paysage et ses caractéristiques seront également promus à travers diverses actions de sensibilisation et de valorisation. Un focus sera fait sur le patrimoine géologique, actuellement peu traité dans le cadre des projets du Parc, mais dont les éléments le constituant (grottes, gouffres, glaciers, etc.) sont une part importante du patrimoine. Le Parc entend également contribuer à améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les paysages et leur évolution. Ce volet sera réalisé grâce à la participation active d'habitants du Parc.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 02 Toile verte Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique Projet 05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable Projet 06 Recherche Projet 08 Communication et promotion
Organisation du projet	Direction Responsable Paysage et nature Supervision Direction et Comité

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV — Office fédéral de l'environnement					
OFROU — Office fédéral des routes					
Organes du Parc					
DGE — Biodiversité — Direction générale de l'environnement — État de Vaud					
DGMR — Direction générale de la mobilité et des routes — État de Vaud					
DGAV — Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires — État de Vaud					
Communes territoriales et propriétaires					
RPS — Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois: PGPE — Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut; PJ — Parc naturel du Jorat					
Autres parcs suisses					
PNR HJ — Parc naturel régional du Haut-Jura (France)					
FSP — Fonds Suisse pour le Paysage					
WSL — Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage					

(Suite du tableau sur la page suivante)

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
CIRM — Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne					
FL — SP — Fondation Suisse pour la protection et l'aménagement du paysage					
Muretiers professionnels					
Gardes forestiers					
Agriculteurs et amodiataires					
Entreprises de paysagisme et pépinières					
Propriétaires fonciers (communes et privés)					
Rétropomme					
Spécialistes					
Habitants					
Visiteurs					

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.1 Restauration du patrimoine paysager

État du projet (2020-2024)

Le Parc s'est investi, auprès des communes propriétaires et territoriales ainsi que des propriétaires privés d'alpages, dans la coordination des travaux de restauration des murs en pierres sèches et s'est engagé à leur fournir un appui financier, par le biais d'une subvention du [Fonds Suisse pour le Paysage](#) (FSP). Il a également accompagné les mandants afin de garantir la qualité des murs restaurés, en développant une grille d'analyse utilisée lors de la réception des travaux. Grâce à cela, plus de 14 kilomètres de murs ont été restaurés sur le territoire. En parallèle, le Parc a proposé des formations permettant d'acquérir les bases du métier de muretier.

Le Parc a aussi œuvré en faveur de la conservation des vergers haute-tige, autre élément important du patrimoine paysager sur son territoire. Grâce à son appui, plus de 700 arbres fruitiers haute-tige, de variétés anciennes et locales, ont été plantés depuis 2018. Le Parc a également proposé des formations aux propriétaires privés, afin qu'ils puissent acquérir les bons gestes pour entretenir et tailler leurs jeunes arbres.

Finalement, le Parc a encouragé ses communes à créer des espaces de rencontre à destination des habitants, espaces alliant détente, paysage et biodiversité. Concrètement, il a contribué, avec la participation des habitants, au réaménagement de parcelles dans six communes de son territoire.

Prestations (2025-2028)

Durant la période 2025 à 2028, le Parc entend poursuivre ses efforts en faveur de la restauration des murs en pierres sèches. Il continuera à soutenir les communes propriétaires et gestionnaires d'alpages en effectuant des recherches de fonds, afin de leur procurer des financements complémentaires pour les restaurations. Il coordonnera également les processus administratifs. Un accent particulier sera mis sur les murs en pierres sèches qui bordent les routes cantonales menant aux cols du Marchairuz et du Mollendruz. Ces routes, identifiées dans [l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse](#) (IVS), sont des portes d'entrée importantes pour les visiteurs qui traversent le territoire. Le Parc entend effectuer un état des lieux des restaurations nécessaires. Il discutera avec les propriétaires et

les autorités cantonales, afin de monter un projet visant la restauration de ces éléments paysagers emblématiques.

Le Parc entend également continuer son travail de préservation et de restauration des vergers haute-tige, en poursuivant les plantations de jeunes arbres sur des parcelles jugées prioritaires pour leur valeur paysagère. La transmission du savoir et des bons gestes continuera à être promue auprès des propriétaires privés et du grand public par le biais des projets Transmission du savoir (Projet 5.2) et Activités grand public (Projet 5.3).

Le Parc tiendra compte des priorités fixées par le Canton de Vaud dans sa conception paysage cantonale. Un suivi des valeurs naturelles et paysagères, ainsi que des atteintes, sera mené selon la méthode d'évaluation IBVNL. Des mesures de réduction des atteintes seront mises en place, dans la mesure du possible et en collaboration avec les services cantonaux. La base de données IBVNL, créée par le Réseau des parcs suisses (RPS), sera également mise à jour régulièrement.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateurs de prestations

4 kilomètres de murs en pierres sèches restaurés sur le territoire (2025-2028).

300 arbres fruitiers haute-tige plantés sur le territoire du Parc (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Restauration de murs en pierres sèches				
Soutien aux propriétaires et gestionnaires				
Restauration des murs le long des cols				
Analyse de la situation				
Diagnostic				
Recherche de fonds				
Mise en œuvre				
Vergers haute-tige				
Analyse de la situation				
Mise en œuvre				
Réduction des atteintes et IBVNL				
Suivi IBVNL				
Travail de terrain				
Montage du projet				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	6 800	4 300	3 700	3 700	18 500
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	75 000	105 800	105 800	105 800	392 400
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	30 300	32 300	30 100	32 800	125 500
Confédération (parcs)	30 800	19 700	15 400	14 400	80 300
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	34 600	44 300	47 400	49 700	176 000
Confédération (autres)	32 500	44 600	44 600	44 600	166 300
Total	210 000	251 000	247 000	251 000	959 000

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.2 Valorisation du patrimoine paysager

État du projet (2020-2024)

Jusqu'en 2024, différents projets s'attachaient à la valorisation du paysage. L'Observatoire citoyen du paysage (Projet 1.1), mené entre 2020 et 2024, a permis de reconduire une centaine de photographies d'archive afin de mettre en lumière l'évolution du paysage à travers le temps. Une page internet permettant de visualiser le résultat de ce travail a été créée. Entre 2019 et 2021, le projet Points de vue (Projet 1.Y) a également permis de valoriser trois paysages emblématiques du territoire : les pâturages boisés, les villages du pied du Jura et la forêt du Risoud, grâce à la pose de cadres en bois et de panneaux explicatifs, et via différents canaux de communication. Dans le cadre de l'élaboration de la conception paysage cantonale, le Parc participera à des groupes de travail visant à identifier des sites d'importance nationale. Le patrimoine bâti a également été mis à l'honneur durant la convention-programme 2020-2024. Le Parc a apporté son expertise pour soutenir différents projets de restauration de bâtiments patrimoniaux, tels que Le Mollards-des-Aubert, au Brassus.

En collaboration avec plusieurs communes, des panneaux de signalétique ont été posés sur certains monuments, par exemple sur la tour de l'Horloge de La Rippe. Finalement, le paysage et ses éléments caractéristiques sont souvent abordés dans le cadre des activités organisées annuellement depuis 2013, à destination du grand public. Les participants ont pu découvrir les particularités des murs en pierres sèches, admirer le patrimoine bâti historique du bourg de Romainmôtier ou encore se familiariser avec la géologie du Mont Chaubert ou de La Dôle.

Prestations (2025-2028)

Afin de valoriser les paysages emblématiques du territoire, le Parc entend organiser des actions de valorisation (communication, conférences, activités grand public, etc.) permettant aux habitants et visiteurs de mieux comprendre comment le paysage du territoire s'est formé au fil du temps, mais également de valoriser les éléments paysagers prioritaires au niveau cantonal. Ces actions seront mises en place dans le cadre des Activités grand public (Projet 5.3).

Le patrimoine bâti continuera à être valorisé grâce à la pose de panneaux explicatifs sur des bâtiments patrimoniaux recensés dans le cadre de [l'Inventaire des sites construits d'importance nationale \(ISOS\)](#), en collaboration avec les communes. Sur demande d'acteurs du territoire, le Parc pourra également apporter son expertise pour soutenir des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateur de prestations

6 panneaux de signalétiques posés sur des bâtiments historiques (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Valorisation du paysage : action annuelle				
Analyse de la situation				
Mise en œuvre				
Patrimoine bâti				
Analyse de la situation				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	800	2 200	1 200	2 200	6 400
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	1 400	3 300	2 000	3 800	10 500
Confédération (parcs)	3 800	9 500	5 800	9 000	28 100
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	6 000	15 000	9 000	15 000	45 000

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1.3 Valorisation du patrimoine géologique

État du projet (2020-2024)

Jusqu'à maintenant, la géologie n'était que peu traitée dans le cadre des actions du Parc. Une animation pédagogique consacrée à la géologie et aux fossiles a été proposée de 2014 à 2021, permettant à 24 classes d'y prendre part (Projet 6.1). Une activité grand public, le « Soundwalk », a permis, en 2022, à une centaine de personnes de découvrir les richesses géologiques du cirque de La Dôle, une immersion sonore et musicale (Projet 6.3). De plus, le Parc a participé à la conception et à la promotion d'itinéraires pour vélos électriques (Géo E-Bike Tour), en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F), itinéraires qui permettaient de découvrir les trésors géologiques de la Vallée de Joux (Plan de gestion 2016-2019).

Prestations (2025-2028)

Le Parc Jura vaudois est un territoire doté d'un riche patrimoine géologique. Son relief et ses sommets racontent la création du paysage et son histoire. Les nombreuses grottes, gouffres et glaciers regorgent de mystères et son sol calcaire suscite bon nombre de questions. Plusieurs objets sont également classés dans les inventaires des géotopes d'importance fédérale et cantonale.

Les processus consultatifs qui ont été menés pour l'élaboration de la Charte 2023-2032 ont révélé l'intérêt du public pour le patrimoine géologique et l'importance de le valoriser. Le Parc entend sensibiliser les habitants et les visiteurs à la richesse géologique du territoire en créant une nouvelle offre à destination du grand public (sentier didactique, escape game en extérieur, jeu de société ou jeu vidéo, par exemple). Celle-ci sera développée durant les premières années de la convention-programme et mise en œuvre dès 2027. Elle sera développée en concertation avec le projet Éducation (Projet 5.1) et le projet Activités grand public (Projet 5.3).



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateur de prestations

1 nouvelle offre sur le patrimoine géologique est développée (2027).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Offre sur le patrimoine géologique				
Conception				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	10 700	8 300	5 600	3 300	27 900
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	7 800	10 200	5 000	1 500	24 500
Confédération (parcs)	2 500	18 500	13 400	21 200	55 600
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	21 000	37 000	24 000	26 000	108 000

MISSION 1**PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER****1.4 Observatoire citoyen du climat****État du projet (2020-2024)**

Durant le Plan de gestion 2020-2024, le climat était abordé de manière transversale dans différents projets. Une conférence sur l'évolution des forêts en lien avec le changement climatique a été organisée, en 2022 (Projet 2.3), dans le cadre du projet sur les services écosystémiques. Grâce aux projets Points de vue (Projet 1.Y) et Observatoire citoyen du paysage (Projet 1.1), l'évolution du paysage, en lien avec le changement climatique, a également été relevée, notamment par le biais des forêts. Le climat était également abordé dans le cadre des animations pédagogiques en lien avec la forêt et son évolution ainsi qu'au travers de l'animation sur l'eau et le karst développée en 2023 (Projets 6.1).

Prestations (2025-2028)

Le Parc souhaite renforcer la prise en compte des enjeux en lien avec le changement climatique, par les acteurs du territoire, en accompagnant les communes et les partenaires dans l'adaptation de leur gestion et de leurs pratiques.

Pour ce faire, il contribuera à renforcer les connaissances sur l'impact du changement climatique, tant sur les milieux que sur les conditions météorologiques et les paysages, en créant un Observatoire citoyen du climat. Cette démarche se fera avec la participation active d'habitants. Un volet de cet observatoire sera consacré aux changements visuels sur différents paysages (forêts, pâturages boisés, zone village, zone agricole, etc.), grâce à la prise de photographies à un rythme annuel. Les travaux menés dans le cadre du projet Observatoire citoyen du paysage seront utilisés pour identifier les sites à étudier. Un second volet sera dédié à la récolte de données liées aux conditions météorologiques (pluviométrie, manteaux neigeux, etc.). Le Parc entend mener ces relevés sur une période de dix ans minimum, afin de mettre en lumière ces changements souvent peu perceptibles.

Un groupe de travail regroupant des spécialistes du climat sera créé afin d'épauler le Parc. Les résultats seront partagés annuellement avec le grand public et les communes. Finalement, des échanges d'expériences seront organisés pour présenter les résultats et tenter de proposer des stratégies d'adaptation aux différents partenaires.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateur de prestations

Les suivis (photographies et données climatiques) sont réalisés annuellement et les résultats partagés auprès du grand public (Annuel dès 2026).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Offre sur le patrimoine géologique				
Montage du projet				
Mise en œuvre				
Échanges d'expériences				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	4 100	1 700	1 400	1 900	9 100
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	7 400	2 700	2 000	3 800	15 900
Confédération (parcs)	19 500	7 600	5 600	9 300	42 000
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	31 000	12 000	9 000	15 000	67 000

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



02 Toile verte

Ce projet-cadre vise à renforcer la qualité des milieux naturels, ainsi que leur connectivité, afin de participer à l'amélioration de la fonctionnalité de ce réseau, indispensable à la conservation de la faune et de la flore, aussi appelée infrastructure écologique, ou Toile verte, dans le Parc Jura vaudois. Tant le milieu bâti que les biotopes inscrits aux inventaires cantonaux ou fédéraux participent à la Toile verte. C'est ainsi l'ensemble du territoire des communes qui est concerné par les enjeux de conservation de la biodiversité. Au travers de ce projet, le Parc souhaite également encourager une meilleure prise en compte de ces enjeux ainsi que de la problématique du climat au sein de son territoire. Cette démarche concerne les acteurs publics autant que privés. Un focus est mis également sur des espèces prioritaires et patrimoniales, afin de préserver leurs populations et de sensibiliser le grand public aux spécificités du Jura vaudois.

Ce projet-cadre remplit la mission de préservation et de mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage donnée par l'Office fédéral de l'environnement aux parcs naturels régionaux. Il répond aux objectifs « 2. Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité » et « 3. Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs du territoire » de la Charte 2023-2032 du Parc Jura vaudois. De plus, il répond aux objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse et du Plan d'action biodiversité du Canton de Vaud.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 01 Patrimoine paysager Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité (Projets 3.2 et 3.4) Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique (Projet 4.3) Projet 05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable Projet 06 Recherche et formation Projet 08 Communication et promotion
Organisation du projet	Direction Responsable Nature et biodiversité Supervision Direction et Comité

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV — Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
DGE-BIODIV — Direction générale de l'environnement — État de Vaud					
DGE-BIODIV — Direction générale de l'environnement — Inspection cantonale des forêts — Biodiversité en forêt — État de Vaud					
DGAV — Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des affaires vétérinaires — État de Vaud/Proconseil					
Office cantonal de la durabilité et du climat — État de Vaud					
Fondation Hans Wilsdorf					
Station ornithologique suisse					
Groupements ornithologiques régionaux					
CCO-Vaud — Centre de protection Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris du canton de Vaud					
INFO-FLORA — Centre national de données et d'information de la flore de Suisse					
Fondation Réseau hermine					
Région de Nyon					
Pro Natura Suisse et Pro Natura Vaud					
WWF Vaud					
CEP — Centre d'éducation permanente					
Partenaires dans le domaine de la recherche (HEPIA, UNIL, WSL, etc.)					
Communes territoriales					
Nyon					

(Suite du tableau sur la page suivante)

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
Communes propriétaires					
RPS — Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
PNR HJ — Parc naturel régional du Haut-Jura					
Réseaux agroécologiques, agriculteurs, amodiataires, bergers					
Inspecteurs et gardes-forestiers					
Experts régionaux					
Sociétés de développement locales					
Employés communaux					
Habitants					
Bénévoles					
Visiteurs					
Propriétaires fonciers (privés ou publics)					
CBOVD — Chambre des Bois de l'Ouest vaudois					
Arboretum du Vallon de l'Aubonne					
Société vaudoise des sciences naturelles					
Plateforme énergie-environnement.ch					

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2.1 Biodiversité et climat sur le territoire communal

État du projet (2020-2024)

Le projet Biodiversité en village a été initié en 2020. Des diagnostics biodiversité dans l'espace bâti ont été réalisés dans 20 des 34 communes du Parc à ce jour. Ces diagnostics se concrétisent dans un catalogue de mesures mis en place par les communes, avec l'appui technique et financier du Parc. La plantation de haies et d'arbres indigènes, l'entretien différencié des zones herbeuses ou encore la pose de nichoirs sont des mesures courantes. De plus, le Parc accompagne les municipaux et leurs employés en les conseillant et en proposant des moments d'échange ou de formation sur ces thématiques. Afin de renforcer son action en faveur de la biodiversité en milieu bâti, le Parc s'est appuyé sur des programmes cantonaux, tels que le soutien au remplacement des haies de lauriers-cerises.

Le Parc œuvre en faveur des nicheurs en bâtiments depuis ses débuts. Répondant régional pour les hirondelles et le martinet noir, il intervient auprès des communes et des privés pour conserver les

sites de nidification de ces espèces. De plus, il encourage la politique cantonale sur les nicheurs en bâtiment en accompagnant les communes dans la création de plans d'action ciblés pour ces espèces et dans leur mise en œuvre. En 2023, 12 communes ont déjà établi un plan d'action pour ces espèces.

Prestations (2025-2028)

Les municipalités sont de plus en plus sollicitées au sujet de la gestion de la biodiversité sur leur territoire. Le Parc souhaite développer le projet Biodiversité en village, tout en y intégrant d'autres éléments, issus des diverses stratégies et planifications cantonales ([Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager \[LPrPNP, 2022\]](#); [Plan d'action biodiversité 2019-2030](#)). Cela lui permettra d'offrir une vision générale et un conseil technique complet dans le domaine de la gestion de la biodiversité à l'échelle d'un territoire communal. Il intégrera également les études et travaux déjà réalisés pendant la première période d'activité du projet Biodiversité en village et les mettra en synergie avec les [Plans énergie et climat communaux \(PECC\)](#). À l'issue de ce projet, les communes auront défini un plan d'action adapté

à la réalité de leur territoire, pouvant couvrir les thématiques suivantes : arbres remarquables, nicheurs en bâtiments, gestion des espaces verts, pollution lumineuse, gestion des plantes exotiques envahissantes, Plan énergie et climat et infrastructure écologique. Le Parc conseillera les communes, coordonnera la réalisation des inventaires, accompagnera les municipalités dans la mise en œuvre, formera et sensibilisera les employés communaux (Projet 5.2) et apportera un soutien financier, quand cela s'avèrera possible.

La biodiversité au sein des villages est aussi du ressort des habitants. Conscient de cela, le Parc souhaite impliquer les citoyens dans le soutien à la biodiversité autour de chez eux. Avec le soutien des communes, il partagera les bonnes pratiques et créera des moments d'échange (Projet 5.3).

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateur de prestations

4 communes ont été accompagnées dans leur planification ou dans la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité et du climat sur leur territoire (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Biodiversité et climat – Communes				
Adaptation du projet aux nouveaux objectifs				
Mise en œuvre				
Biodiversité et climat – Citoyens				
Développement du projet				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	4 100	3 200	2 600	2 800	12 700
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	86 500	86 500	84 500	84 500	342 000
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	12 440	9 860	9 260	10 360	41 920
Confédération (parcs)	29 960	25 440	21 640	21 340	98 380
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	2 250	2 250	2 250	2 250	9 000
Confédération (autres)	1 750	1 750	1 750	1 750	7 000
Total	137 000	129 000	122 000	123 000	511 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Participations plantations remplacement laurèlles (privés)	4 000	4 000	2 000	2 000	12 000
Mise à disposition salle	0	250	500	250	1 000
Total	4 000	4 250	2 500	2 250	13 000

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2.2 Milieux et mise en réseau

État du projet (2020-2024)

Le Parc est actif dans le renforcement de l'infrastructure écologique et dans l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Entre 2020 et 2024, plus de 700 arbres fruitiers haute-tige d'anciennes variétés locales, ainsi que plus de 4 kilomètres de haies indigènes ont été plantés sur le territoire du Parc, en collaboration avec les communes et les habitants. Les communes du Parc participent également aux efforts d'amélioration de la qualité des habitats et de leur connexion, en adaptant la gestion de la biodiversité dans l'espace bâti, ainsi qu'en participant à la revitalisation de biotopes, étangs ou prairies humides. Le Parc soutient les communes sur les aspects techniques, administratifs ou en recherchant des financements.

Au travers du projet régional en faveur de l'hermine, de la belette et du lézard agile, mené en collaboration avec [Pro Natura](#), [Pro Natura Vaud](#), le [Karch](#) et le [Réseau hermine](#) entre 2022 et 2024, le Parc a contribué à renforcer le réseau de petites structures bénéfiques pour la faune en milieux agricoles et en lisière de forêt. Ce projet propose un conseil aux agriculteurs et forestiers, ainsi qu'un

accompagnement dans la mise en œuvre. Un inventaire citoyen des petites structures est venu renforcer la connaissance du terrain.

Le Parc lutte également contre les plantes exotiques envahissantes dans des biotopes d'importance locale ou régionale, ainsi que sur des sites jugés prioritaires. Il intervient également sur les espèces particulièrement problématiques, comme la berce du Caucase. De plus, il a créé un outil d'aide à la décision pour la gestion des invasive, sur les territoires communaux, afin d'accompagner au mieux ses communes et leurs employés et de les rendre autonomes dans la gestion des foyers.

Prestations (2025-2028)

Le Parc œuvrera pour la connexion et l'amélioration de la qualité des milieux naturels. De ce fait, il prendra part à la stratégie cantonale de gestion de biotopes d'importance nationale, cantonale et locale, ainsi qu'à la mise en œuvre de la planification cantonale de l'infrastructure écologique. Le Parc est un relais territorial pour la mise en œuvre et contribuera, ainsi, aux objectifs fixés dans le [Plan d'action biodiversité Vaud 2019-2030](#) et dans la [Stratégie Biodiversité Suisse](#).

Le Parc conseillera les communes et autres propriétaires de biotopes dans la revitalisation et l'entretien de ces derniers. Il apportera un soutien technique et administratif aux projets priorités par la DGE-Biodiversité.

Le Parc collaborera avec les communes et les acteurs locaux afin de participer aux efforts de reconnexion des milieux et habitats, en conseillant et soutenant la plantation d'arbres et d'arbres fruitiers, de haies indigènes, ou encore la création de petites structures pour la faune.

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes se poursuivra également. Elle se concrétisera, de manière prioritaire, sur les biotopes d'importance ou contre des espèces prioritaires, et de manière coordonnée avec la stratégie cantonale. De plus, le Parc renforcera les actions de sensibilisation ou de formation à ce sujet auprès de ses communes (Projet 5.2). Il se tiendra à disposition des municipalités pour les conseiller, pour lutter et pour sensibiliser le grand public.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateur de prestations

Assainissement, valorisation, création et mise en réseau de biotopes, 5 hectares (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Milieus et mise en réseau				
Coordination avec la DGE				
Développement du projet				
Mise en œuvre				
Lutte contre les plantes exotiques envahissantes				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	2 600	1 700	400	100	4 800
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	65 000	65 000	65 000	65 000	260 000
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	6 360	8 540	5 940	6 440	27 280
Confédération (parcs)	10 040	14 760	9 660	10 460	44 920
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	23 640	38 710	38 710	41 710	142 770
Confédération (autres)	16 360	26 290	26 290	28 290	97 230
Total	124 000	155 000	146 000	152 000	577 000

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2.3 Espèces et habitants

État du projet (2020-2024)

Actuellement, le Parc mène diverses actions ciblées sur des espèces prioritaires ou emblématiques (Projet 2.2), sur des enjeux clés de conservation de milieu ou sur le renforcement de l'infrastructure écologique (Projet 2.1). Ces actions sont les suivantes :

Nicheurs en bâtiment (voir Projet 2.1)

Rougequeue à front blanc

Un projet régional se déroule entre 2021 et 2024, en collaboration avec les communes du Chenit, du Lieu, de L'Abbaye et de Vaulion. Des mesures sont prises par les communes et leurs habitants en faveur de cette espèce. Plus généralement, ces mesures sont favorables à la biodiversité en milieu bâti.

Hermine, belette et lézard agile

Un projet régional de promotion des petites structures favorables pour ces espèces est en cours.

Crapaud accoucheur

En 2023, des suivis de l'espèce ont été réalisés sur des secteurs identifiés. Des mesures ont été mises en place afin de renforcer les populations.

Sauvetage batraciens

Depuis 2020, le Parc organise un sauvetage batraciens au col de la Givrine, zone de fort conflit avec le trafic routier et ferroviaire. À ce jour, ce sont près de 2500 batraciens qui ont été sauvés, grâce à l'engagement des bénévoles.

Parallèlement, le Parc a mis un focus, chaque année, sur une espèce emblématique, afin de communiquer sur les enjeux en lien avec son habitat ou à sa conservation. La fourmi des bois, l'hirondelle de fenêtre, le hérisson, le crapaud accoucheur, ainsi que l'hermine et la belette ont été valorisés, via ce projet. Des suivis ou des inventaires participatifs ont été mis en place avec les habitants.

Afin d'améliorer le suivi des projets, de renforcer leur assise scientifique et de faciliter leur mise en œuvre, une commission nature sera créée. Elle rassemblera des représentants des principaux partenaires actifs dans le domaine de la nature sur le territoire du Parc.

Prestations (2025-2028)

Le Parc continuera à mener des actions sur les espèces prioritaires de son territoire, en synergie avec les stratégies cantonale et fédérale en la matière. Il s'inscrira également dans la continuité en réalisant des suivis d'efficacité pour les espèces sur lesquelles il travaille sur le long terme. Ces suivis permettront de mieux évaluer le succès des mesures mises en place et d'identifier les lacunes, afin de poursuivre leur conservation, en collaboration avec les acteurs, qu'ils soient de terrain ou institutionnels, concernés. Le Parc travaillera sur quatre espèces prioritaires, dont le rougequeue à front blanc et le crapaud accoucheur, espèces pour lesquelles des actions ont déjà été menées entre 2020 et 2024. De plus, le Parc œuvrera en faveur de deux nouvelles espèces prioritaires, dont la coronelle lisse. Une quatrième espèce sera définie, dans un second temps, en accord avec la stratégie cantonale de conservation des espèces prioritaires et en collaboration avec les centres de coordination et de conseil régionaux concernés.

MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le Parc souhaite également mener une réflexion sur la définition de secteurs particulièrement sensibles pour la conservation d'espèces prioritaires en collaboration avec les services cantonaux et les acteurs et partenaires locaux et régionaux. Cette réflexion peut servir de base à l'établissement de zones dans lesquelles la sensibilisation et la communication envers le grand public sont accentuées afin de favoriser des comportements adaptés à la protection de ces espèces.

Le Parc implique le citoyen dans la conservation des espèces dans un esprit éducatif et de sensibilisation. Pour cela, il continue à développer des actions participatives. Le sauvetage batraciens au col de la Givrine se poursuit, avec la volonté de créer d'autres actions de sauvetage sur le territoire. Un projet en faveur de l'effraie des clochers et du faucon crécerelle est également mis en place en collaboration avec la Station ornithologique suisse et les partenaires locaux.

Le Parc souhaite également mener des projets afin d'améliorer la connaissance de certaines espèces ou groupes d'espèces sur son territoire. Pour cela, il travaille prioritairement en collaboration avec les institutions de recherche (Projet-cadre 06).

Afin de sensibiliser le grand public au patrimoine naturel, le Parc s'appuie sur des espèces emblématiques et prioritaires dans sa communication. Au-delà des espèces, ce sont des milieux, des écosystèmes, voire des services écosystémiques, qui sont mis en lumière. Le Parc participe notamment au projet « Oiseau du Parc » initié par le Réseau des Parcs suisses et la Station ornithologique suisse. Les oiseaux des forêts seront ciblés dans ce projet.

Afin d'améliorer le suivi des projets, de renforcer leur assise scientifique et de faciliter leur mise en oeuvre, une commission nature sera créée. Elle rassemblera des représentants des principaux partenaires oeuvrant au profit de la nature sur le territoire du Parc.

© Eric Rochat



MISSION 1

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Indicateurs de prestations

Mise en œuvre d'actions de renforcement et de suivi des populations de 4 espèces prioritaires (2025-2028).

1 action citoyenne en faveur d'espèces prioritaires est proposée (Annuel).

1 action de promotion en faveur d'une espèce prioritaire est coordonnée (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Espèces prioritaires et suivi d'efficacité				
Développement de projets				
Mise en œuvre				
Inventaires				
Bilan et planification Plan de gestion 2029-2032				
Espèces prioritaires – zone tranquillité				
Étude préalable				
Création de la commission				
Développement du projet avec la commission				
Finalisation				
Actions citoyennes				
Développement du projet				
Recherche de nouveaux sites de sauvetage batraciens				
Mise en œuvre				
Bilan et planification 2029-2032				
Amélioration de la connaissance				
Collaboration avec la recherche				
Développement de nouveaux projets				
Mise en œuvre				
Bilan et planification 2029-2032				
Communication auprès du grand public				
Développement de projets				
Mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/ organe responsable	15 200	13 600	13 900	16 600	59 300
Sponsors/ donateurs/ partenaires (parcs)	500	1 000	1 000	1 000	3 500
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	25 900	31 300	29 100	27 900	114 200
Confédération (parcs)	57 400	69 100	64 000	59 500	250 000
Sponsors/ donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	6 600	17 400	13 800	5 400	43 200
Confédération (autres)	4 400	11 600	9 200	3 600	28 800
Total	110 000	144 000	131 000	114 000	499 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Action citoyenne - location salle, heures employés	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Associations service conseil	500	1 000	1 000	1 000	3 500
Total	1 500	2 000	2 000	2 000	7 500

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité

Ce projet-cadre vise à promouvoir les produits locaux, de fabrication artisanale et durable, ainsi qu'à accompagner les entreprises locales qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, en cohérence avec les sept valeurs des parcs suisses. Il concerne tout particulièrement les producteurs et entreprises de transformation utilisant le label « Produit des parcs suisses », ainsi que les entreprises engagées dans le programme « Entreprise partenaire » coordonné par le Réseau des parcs suisses (RPS). Les porteurs d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou d'autres labels (Bio, IP, etc.) sont eux aussi susceptibles de profiter des avantages du programme.

Les alpages sont au cœur de l'identité du territoire. La résilience de ces espaces à enjeux partagés (nature, paysage, patrimoine, loisirs, économie agricole et forestière) est aujourd'hui questionnée par les évolutions climatiques et socio-économiques. Dans ce contexte, le Parc a un rôle de premier plan à jouer pour suivre et accompagner les mutations de l'économie alpestre, mais aussi pour aider les différents acteurs du territoire à s'inscrire dans une trajectoire de durabilité à long terme. Pour ce faire, il doit d'abord contribuer à améliorer l'état des connaissances scientifiques et empiriques sur l'évolution des ressources disponibles (eau, herbages, forêt, etc.), tout en facilitant leur diffusion auprès de différents publics. Enfin, il peut œuvrer à une plus grande fluidité des échanges et à un meilleur dialogue entre les différentes parties prenantes à la gestion de ces espaces.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique Projet 05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable Projet 06 Recherche Projet 08 Communication et Promotion
Organisation du projet	Direction Responsable Agriculture, produits du terroir et économie de proximité Supervision Direction et Comité

La création de nouvelles filières de production est un travail de longue haleine qui nécessite de rassembler autour d'une même table plusieurs acteurs aux problématiques communes, mais aux stratégies parfois bien différentes. Malgré un contexte économique relativement défavorable pour les petits producteurs et artisans locaux, conséquence des tensions inflationnistes qui pèsent sur le marché alimentaire, beaucoup sont tentés par le développement de circuits courts. Le Parc peut jouer un rôle de tête

de réseau important pour ces petits porteurs de projets, qui manquent souvent de temps et de compétences internes pour conceptualiser et porter seuls ces initiatives.

De plus, le Parc souhaite accompagner les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture plus durable, qui s'adapte aux changements globaux tout en assurant des conditions de travail et un revenu digne pour les agriculteurs. L'enjeu est d'apporter une plus-value dans ce secteur, via des canaux non usuels et des démarches innovantes.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV – Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise (DGE, DGAV, etc.)					
Communes territoriales et propriétaires					
Commission Agriculture					
RPS – Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
Producteurs et transformateurs du Parc					
Entreprises installées sur le territoire du Parc					
Artisans locaux					
Points de vente de proximité, hôteliers, restaurateurs					
Acteurs de la restauration collective					
Agriculteurs					
Propriétaires et amodiateurs de chalets d'alpage					

(Suite du tableau sur la page suivante)

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
Gérants de buvettes d'alpage					
Acteurs de la forêt et du bois					
Réseaux agroécologiques					
Organisme de développement agricole					
Bureaux d'études spécialisés					
Centre de recherches et établissements d'enseignement supérieur					
Habitants					
Visiteurs					

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE****3.1 Promotion des produits du terroir et valeurs des parcs suisses****État du projet (2020-2024)**

Entre 2020 et 2023, quatre nouveaux producteurs ont rejoint le label « Produit des parcs suisses ». Au total, plus de 200 produits ont été labellisés durant cette période. La gamme s'est également considérablement élargie. Outre les miels, fromages de chèvre ou de brebis et produits carnés, le label est désormais apposé sur des produits d'épicerie (farines, mélanges de graines, huiles, sirops, eaux-de-vie, bocaux de légumes), ainsi que sur un large assortiment de légumes de saison. Malheureusement, dans le même temps, un producteur n'a pas renouvelé sa certification. Des efforts sont encore nécessaires pour rendre le label plus attractif aux yeux des producteurs du Parc et compenser les coûts de contrôle de l'organisme de certification indépendant. Coûts qui, en l'état, semblent être un élément majeur de dissuasion ou de renoncement au label.

Moins contraignante, la distinction « Entreprise partenaire » a, quant à elle, séduit plus d'une quinzaine d'entreprises durables actives sur le territoire du Parc : épiceries, chambres d'hôtes, établissements hôteliers, restaurants et autres sociétés de services. Le modèle de gouvernance locale et les exigences spécifiques liées à ce programme ont été clarifiés et formalisés dans un document validé par le Réseau des parcs suisses. Une commission ad hoc chargée d'étudier et de valider les candidatures est désormais opérationnelle. En 2024, le Parc soutient les entreprises distinguées à travers un coaching personnalisé ainsi que des actions de communication grand public. L'accent est mis, en particulier, sur le rôle économique et social des commerces et services de proximité en zone rurale.

Prestations (2025-2028)

Pour la période 2025-2028, le Parc poursuivra ses actions de communication autour des producteurs du Parc, du label Produit des parcs suisses et des Entreprises partenaires, en conformité avec les besoins exprimés par ces derniers. Il prendra soin de privilégier une approche sobre et durable. Pour ce faire, le Parc veillera à promouvoir le réemploi à travers de nouveaux supports de communication (sacs et emballages réutilisables, etc.) à l'effigie du Parc et du label Produit des parcs suisses. En collaboration avec sa responsable communication, le Parc mettra également l'accent sur la communication digitale (site internet, réseaux sociaux, newsletter, capsules vidéo, etc.). Le programme de coaching pour les Entreprises partenaires devrait lui aussi être pleinement déployé, en collaboration avec le RPS et les autres parcs romands. De plus, une évaluation accompagnée du système de gouvernance et de fonctionnement du programme « Entreprise partenaire », combinée avec une analyse des risques concernant le Label « Produit des parcs suisses », sera réalisée, en partenariat avec le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, deux ans après la mise en vigueur des directives de l'OFEV concernant le label « Produit des parcs suisses ».

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Parc maintiendra sa présence lors d'événements et manifestations destinés à promouvoir les produits du terroir. Outre les traditionnels marchés et salons, le Parc déploiera une nouvelle approche, plus axée sur la sensibilisation des habitants et visiteurs du Parc. Elle se concentrera sur l'alimentation durable (Projet 3.3) en étroite collaboration avec l'équipe en charge du projet Sensibilisation et éducation en vue d'un développement durable (Projet-cadre 05). Ces actions pourront prendre la forme de journées portes ouvertes chez les producteurs, d'ateliers découvertes, de conférences et autres journées d'échange destinées à faciliter le contact entre les producteurs du Parc et les habitants.

Enfin, le Parc entend également contribuer à la mise en valeur des produits régionaux typiques de la région, tels que le Vacherin Mont-d'Or AOP ou le Gruyère d'alpage AOP, qui contribuent tout particulièrement à son attractivité.

© Raphaël Dupertuis



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Au moins 30 partenariats actifs avec des producteurs et entreprises de la région sont conclus (2025-2028).

Au moins 4 manifestations de promotion et valorisation des produits du terroir local sont réalisées (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Label « Produit des parcs suisses »				
Démarchage de nouveaux producteurs et labellisation des produits				
Communication et participation aux événements				
Entreprises partenaires				
Démarchage et évaluation				
Communication autour des sept valeurs des parcs				
Évaluation du système et analyse des risques				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	7 600	8 300	7 300	8 000	31 200
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	600	600	600	600	2 400
Recettes d'exploitation	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Canton (parcs)	14 000	14 000	13 200	15 500	56 700
Confédération (parcs)	37 800	41 100	37 900	38 900	155 700
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	64 000	68 000	63 000	67 000	262 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Participation commission EP	600	600	600	600	2 400
Total	600	600	600	600	2 400

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.2 Gestion et valorisation des alpages

État du projet (2020-2024)

Dès la saison d'estivage 2022, un dispositif de suivi des dynamiques en cours sur les alpages du Parc a été mis en place, sur un réseau de trois alpages dits « sentinelles ». L'objectif est d'accompagner les amodiataires et les propriétaires face aux défis à venir dans la gestion de leurs alpages. Parallèlement, un travail de master de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen (BE) a été réalisé en 2023, intégrant le volet sylvicole, en particulier les pâturages boisés, dans les réflexions collectives autour du projet Alpages sentinelles.

Dans la continuité de ses travaux historiques visant à promouvoir la construction d'étangs agroécologiques, le Parc a accompagné, en 2022, la réalisation de deux nouveaux étangs agroécologiques, sur la commune de Bière. En 2023, le Parc a mis en place un suivi comparatif entre différents types d'étangs afin de qualifier leurs capacités à procurer une eau de qualité et en suffisance pour le bétail estivé, même dans des conditions d'extrême sécheresse. Si la plus-value écologique de ces infrastructures n'est plus à démontrer, l'argumentaire pour une meilleure intégration dans les systèmes d'estivage reste quant à lui à étoffer. La notice technique rédigée à l'attention des parties intéressées permettra de promouvoir cette solution. De plus, une étude réalisée en collaboration avec le [Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne \(CIRM\)](#) et le [Bureau d'études géo environnements SA](#) devrait permettre d'évaluer le degré de durabilité des pratiques actuelles d'approvisionnement en eau sur les alpages et de formuler des recommandations pour une stratégie globale de gestion de l'eau sur la zone d'estivage.

Enfin, depuis plus de dix ans, le Parc s'investit au profit du développement de l'agrotourisme dans la zone d'estivage. Le projet s'est enfin concrétisé en avril 2022 avec l'entrée en phase de réalisation du [Projet de Développement Régional Agricole de l'Ouest vaudois \(PDRA Ouest vaudois\)](#). Les propriétaires (communes), amodiataires et gérants de buvette de neuf chalets se sont fédérés au sein de l'association Harmonie d'alpage, afin de développer l'accueil du public et la promotion des produits alimentaires régionaux. Les travaux visent l'amélioration des outils de transformation, l'aménagement de buvettes et de locaux de vente.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prestations (2025-2028)

Via le projet Alpages sentinelles lancé en 2022, le Parc s'engage sur le long terme (horizon 2032) à suivre l'évolution des ressources et des pratiques sur des alpages pilotes. Il travaillera avec toutes les communautés concernées pour envisager les pistes d'action menant à une meilleure résilience des systèmes d'estivage. Des échanges d'expérience avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) seront organisés. Le Parc saisira également toute opportunité à travailler aux côtés des partenaires du Diagnostic pastoral vaudois ([Plan Climat Vaud](#)), qui ambitionne de documenter la vulnérabilité de chaque alpage vaudois aux changements climatiques et de déployer des outils et des conseils permettant aux exploitants de s'y adapter. Enfin, dans son rôle de territoire d'expérimentation, le Parc entreprend une réflexion prospective microrégionale concernant l'approvisionnement durable en eau, des alpages. La problématique du manque d'eau en estivage est commune à tout le massif jurassien. Elle ne fait que

s'accentuer. Il est temps de repenser sa gestion collectivement, non seulement par alpage ou par commune, mais avec des outils dédiés, de type planification régionale ou par bassin versant. Le suivi et la valorisation des étangs agroécologiques se poursuivront, afin de pérenniser ces structures au sein des exploitations d'estivage.

Dans la continuité de son engagement historique dans le développement de l'agrotourisme dans la zone d'estivage de son territoire, le Parc suivra le PDRA Ouest vaudois et assurera la coordination du projet partiel Harmonie d'alpage (financement hors CP). À ce titre, il accompagnera chaque commune porteuse de projets de rénovation de ses infrastructures et chaque amodiateur/tenancier de buvette dans ses activités d'accueil du public, en lien avec le projet partiel 5, « [Destination terroir – Le meilleur de l'Ouest vaudois](#) », porté par les offices du tourisme (mandat assuré par Morges Région Tourisme), et les actions menées par l'association du PDRA Ouest vaudois, jusqu'à fin 2027 et au-delà.



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

1 ou 2 études ou rapports de suivi annuel en lien avec l'utilisation durable des ressources sur les alpages (Annuel).

1 ou 2 journées d'échanges techniques avec les parties prenantes (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Alpages sentinelles				
Suivi				
Échanges d'expérience				
Approvisionnement en eau des alpages				
Études ou rapports de suivi				
Étangs agroécologiques (promotion et appui à la réalisation)				
PDRA Ouest vaudois (hors CP)				
Coordination Harmonie d'alpage				
Promotion du « Meilleur de l'Ouest vaudois »				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	6 300	5 600	7 100	7 300	26 300
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	12 700	10 700	12 500	13 400	49 300
Confédération (parcs)	29 000	25 700	33 400	33 300	121 400
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	6 000	6 000	3 000	0	15 000
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	54 000	48 000	56 000	54 000	212 000

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.3 Appui au développement des circuits courts (et sensibilisation à l'alimentation durable)

État du projet (2020-2024)

Durant le Plan de gestion 2020-2024, le Parc s'était fixé pour ambition de créer deux filières courtes sur son territoire. Après une période de consultation de deux ans, un groupe de travail rassemblant des producteurs et des artisans a été monté, en 2022, autour d'un projet de filière de pain local. Le Parc a joué un rôle de coordinateur, qui a abouti à la formulation d'une proposition de projet soumise au [Service de la promotion de l'économie et de l'innovation \(SPEI\)](#), dans le cadre d'un appel à projets du Canton de Vaud.

Le collectif ayant remporté cet appel à projets, de nouvelles infrastructures de stockage de première et deuxième transformation nécessaires au développement de la filière ont pu être financées en 2023. Un projet pilote de réseau logistique partagé a également pu être déployé, afin d'assurer efficacement la distribution du pain et d'autres produits locaux sur le territoire du Parc et à sa périphérie.

Cette filière a encore un bon potentiel de développement dans les prochaines années (hôtellerie/restauration, vente directe, commande publique, etc.), mais elle nécessite un accompagnement supplémentaire.

Outre la filière pain, une phase de diagnostic a été engagée, en 2023, en vue du développement d'une seconde filière courte. Plusieurs options ont été identifiées, chacune comportant des opportunités et des contraintes bien spécifiques : légumes de 4^e et 5^e gammes, filière bois durable, filière de transformation de viande.

Prestations (2025-2028)

Le début du Plan de gestion 2025-2028 sera marqué par la clôture de la phase 1 du projet de filière de pain local et durable, financé par le Canton de Vaud. Un travail de capitalisation des connaissances acquises au cours de cette première phase devra être mené, afin d'envisager les suites à donner et de faire profiter d'autres porteurs de projets de cette expérience. Le Parc poursuivra son soutien au développement de cette filière par la recherche de nouvelles sources de financement. Le Parc pourra également apporter ponctuellement son soutien à d'autres projets de filières courtes, selon les opportunités et sollicitations des acteurs du territoire et dès lors qu'elles s'inscrivent dans une perspective de durabilité à long terme.

De façon plus générale, le Parc appuiera les efforts des acteurs de l'économie primaire pour renforcer la présence des produits locaux dans les points de vente de proximité, mais aussi dans les menus de la restauration collective, notamment celle des crèches, restaurants scolaires et autres établissements parapublics (EMS, etc.). Pour ce faire, le Parc poursuivra ses actions pour développer la logistique du dernier kilomètre sur son territoire, afin de mieux connecter les producteurs aux distributeurs et consommateurs finaux. Par ailleurs, si d'importantes marges de progression existent dans le secteur de la restauration collective,

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

les petits commerces et autres points de vente de proximité restent des débouchés de premier plan pour les producteurs du Parc. Ce sont aussi des relais locaux indispensables pour les habitants peu mobiles des zones excentrées.

Pourtant, ces dernières années, beaucoup de petits commerçants et points de vente à la ferme peinent à se maintenir à flot. Pour stimuler la reprise de pratiques d'achat vertueuses, des actions de sensibilisation à l'alimentation durable, ciblées sur différents types de populations, seront entreprises. Ces dernières pourront s'inscrire dans le cadre de journées portes ouvertes ou d'autres événements permettant un échange direct entre producteurs et habitants. Elles pourront également prendre la forme d'interventions dans les écoles et autres établissements scolaires, en lien avec le Projet Éducation (Projet 5.1).

© Raphaeël Dupertuis



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Au moins 3 porteurs de projet accompagnés (2025-2028).

Au moins 2 outils/ supports d'information et sensibilisation à l'alimentation durable (2025-2028)

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Filière du pain local et durable				
Accompagnement				
Communication				
Soutien au développement de nouvelles filières				
Accompagnement				
Communication				
Alimentation durable				
Information et sensibilisation				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	6 500	7 000	5 600	7 300	26 400
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	10 700	11 100	8 800	10 800	41 400
Confédération (parcs)	27 800	31 900	24 600	25 900	110 200
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	45 000	50 000	39 000	44 000	178 000

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.4 Accompagnement des exploitations dans la transition

État du projet (2020-2024)

Depuis 2020, le Parc s'implique davantage dans le domaine agricole, tant dans les zones d'estive qu'au pied du Jura, de manière à prendre en compte la diversité agricole de son territoire. Toutefois, il peine encore à trouver son identité et se heurte à son manque d'ancrage dans le paysage technico-économique agricole. Pour tenter de dépasser cet écueil, le Parc a créé une Commission agriculture en 2023. Pensée pour être un espace de réflexion et d'échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, institutionnels, techniciens, etc.), ses objectifs sont doubles : faciliter le dialogue entre individus et entités aux priorités parfois divergentes et identifier des leviers d'action, collectifs ou individuels, pour accompagner au mieux la transition vers un modèle agricole plus durable. Le Parc a également organisé une journée d'échange avec le grand public sur la

thématique de la préservation des sols agricoles à l'automne 2023. Le but était d'ouvrir un champ de connaissances jusque-là réservé aux experts, pour favoriser l'émergence, dans le débat public, de cet enjeu hautement stratégique pour l'avenir de nos exploitations.

L'équipe professionnelle du Parc assure par ailleurs un travail de veille continue des politiques agricoles fédérale et cantonale, veille dont les résultats ne sont pas visibles à court terme, mais qui s'avère nécessaire afin de pouvoir se positionner comme interlocuteur pertinent, dans le cadre de la Commission agriculture, de groupes de travail ou réseaux ([Gest'Alpe](#)) ou vis-à-vis d'autres partenaires techniques ou institutionnels potentiels. De plus, le Parc vise à se positionner comme partenaire privilégié dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'impulsion du [Plan Climat vaudois](#) dans le domaine agricole, adoptées en mai 2022. Mais aucune base de collaboration concrète n'a pu être actée à ce jour.

Prestations (2025-2028)

Dans la perspective de la future [Politique agricole \(PA22+\)](#), une régionalisation des politiques de promotion de la biodiversité et de préservation de la qualité du paysage est envisagée, au sein de larges projets intitulés « projets agroenvironnementaux ». Il est probable que le futur découpage considère une région naturelle sur tout ou partie du territoire du Parc. Il s'agira donc, pour celui-ci, de saisir les opportunités à venir pour coordonner, suivre, accompagner, voire piloter la déclinaison de ces nouvelles politiques sur son territoire. La problématique du manque de pluridisciplinarité dans le conseil agricole est notable et regrettée par nombre d'exploitants, en particulier ceux engagés au sein de réseaux agroécologiques. Une structure comme celle du Parc est à même d'embrasser les enjeux à la fois agronomiques, écologiques et paysagers, mais aussi patrimoniaux, qui s'expriment sur les exploitations, et donc de fluidifier la mise en place de ces politiques un peu trop sectorielles à ce jour. La Commission agriculture sera un outil privilégié pour accompagner ces mutations en cours vers des politiques agricoles territorialisées.

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De plus, les mesures envisagées dans le cadre du Plan climat vaudois s'inscrivent dans une approche relativement carbocentrée. Des méthodes de diagnostic ou d'action, plus transversales, existent et pourraient utilement compléter les initiatives existantes, notamment via une entrée axée plus spécifiquement sur les services écosystémiques rendus par les espaces agricoles. Il ne s'agira alors pas seulement d'alimenter la réflexion collective en proposant une méthodologie alternative, mais de mesurer concrètement la plus-value environnementale fournie par des pratiques agricoles et des infrastructures écologiques inscrites dans les systèmes d'exploitation. Le Parc s'appuiera sur quelques exploitations pilotes de son territoire pour mener à bien cette démarche.

Enfin, le Parc est légitime et compétent pour vulgariser et porter ces sujets à la connaissance du grand public, afin de favoriser une meilleure implication des citoyens dans la transition écologique des systèmes agricoles locaux. Des manifestations, à l'instar de la Journée sur les sols, seront organisées de façon périphérique.

© Yanick Turin



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Au moins 4 exploitations pilotes (2025-2028).

Au moins 4 outils ou actions de vulgarisation (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Soutien à la mise en œuvre de la politique agricole (fédérale et cantonale)				
Adaptation aux changements climatiques				
Définition de la méthode de diagnostic				
Identification des exploitations agricoles				
Accompagnement et mise en œuvre				
Organisation d'actions de vulgarisation				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	5 700	5 400	5 000	5 400	21 500
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	480	480	480	480	1 920
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	10 300	8 600	8 200	10 300	37 400
Confédération (parcs)	27 520	24 520	23 320	25 820	101 180
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	44 000	39 000	37 000	42 000	162 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Participation à la Commission agriculture	480	480	480	480	1 920
Total	480	480	480	480	1 920

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique

Du fait des missions confiées par la Confédération au Parc naturel régional, une tension émerge inévitablement entre les attentes en termes de préservation de la biodiversité et des paysages d'une part, et celles liées au développement de l'offre touristique d'autre part.

Le tourisme est un secteur important pour le développement économique du territoire du Parc. Si les retombées économiques ne sont pas négligeables, la fréquentation importante de certains milieux est source de préoccupation, à cause d'une pression accrue sur la nature et le paysage environnant. La Vision touristique 2030-2050 des parcs suisses affirme en substance que ces derniers « sont des pionniers en matière de durabilité forte dans le tourisme et les loisirs ».

Ce projet-cadre poursuit donc le but d'offrir de véritables alternatives responsables, minimisant les impacts négatifs et maximisant les retombées positives pour la population locale.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité Projet 05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable Projet 06 Recherche Projet 08 Communication et promotion
Organisation du projet	Direction Responsable Tourisme, mobilité durable et transition énergétique Supervision Direction et Comité

En travaillant de concert avec les offices du tourisme et les acteurs locaux, deux axes principaux en matière de tourisme seront développés :

1. Proposer aux visiteurs des offres et activités cohérentes et respectueuses des valeurs naturelles et paysagères du territoire.
2. Sensibiliser les acteurs du tourisme, de la région ainsi que les visiteurs, aux problématiques induites par les activités humaines de loisirs.

MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'organisation de la mobilité est un enjeu majeur pour un territoire. Sa gestion bénéficie tant aux habitants de la région qu'aux visiteurs qui viennent la découvrir. Les problématiques identifiées dans le domaine de la mobilité sur le territoire du Parc sont la gestion des flux de pendulaires, notamment frontaliers, l'utilisation intense de la voiture individuelle pour se rendre au travail ainsi que pour les activités de loisirs et la pollution et les nuisances (bruit, etc.) générées par ces transports individuels motorisés. Dans ce contexte, le Parc envisage d'entamer une réflexion sur la mobilité à l'échelle de son territoire, réflexion qui inclura les 34 communes et les associations de développement régional.

La transition énergétique est une réponse au problème de la forte dépendance aux énergies fossiles. Elle vise l'abandon progressif de ces énergies (charbon, gaz, pétrole) au profit d'énergies renouvelables et au moyen d'importantes mesures d'économie d'énergie. Le Parc envisage donc de promouvoir une réflexion autour de la transition énergétique et de soutenir l'utilisation des énergies renouvelables. Avec une majorité de son territoire couvert par des forêts, la valorisation de cette ressource (bois énergie et bois de construction) sera davantage promue et mise en avant.

© Parc Jura vaudois



MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV – Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise (DGE-DIREN, DGMR, etc.)					
Communes territoriales et propriétaires					
Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
Habitants					
Visiteurs					
Offices du tourisme					
Associations de développement régional (RN, ADAEV, ARCAM, ADNv)					
Vaud Promotion					
Entreprises de transports publics					
Prestataires touristiques					
CBOVd – Chambre des Bois de l'Ouest vaudois					
Lignum Vaud					
Plateforme vaudoise du bois					

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 Coordination et valorisation touristique régionale

État du projet (2020-2024)

Le tourisme dans le Parc Jura vaudois représente un enjeu économique important pour de nombreux acteurs de la région. Conformément à sa mission visant à encourager une économie régionale durable, le Parc, en collaboration avec les différents acteurs du secteur, œuvre pour le développement d'une offre touristique durable. Cela consiste à réduire les impacts négatifs sur la nature (biodiversité, paysages naturels et culturels) et à l'adapter, de manière proactive, au changement climatique.

Des synergies ont pu être trouvées avec les quatre offices du tourisme présents sur le territoire du Parc: [Nyon Région Tourisme \(NRT\)](#), [Morges Région Tourisme \(MRT\)](#), [Vallée de Joux Tourisme](#) ainsi que [l'Association de Développement du Nord Vaudois \(ADNV\)](#) pour le vallon du Nozon. Des rencontres ont régulièrement lieu avec ces acteurs et des projets communs sont développés. Il en va de même pour le [Réseau des parcs suisses \(RPS\)](#), qui coordonne régulièrement des projets et le développement d'offres touristiques à l'échelle nationale (La Route Verte, Savurando, Trajets gratuits vers les parcs suisses, etc.). Une collaboration et coordination est aussi en place avec le Canton de Vaud, via [Vaud Promotion](#) et d'autres services, notamment pour l'appui des porteurs de projets visant la création de parcours VTT, ou encore pour le développement du plan de gestion estival des activités de sport, de tourisme et de loisirs pour le district franc fédéral (DFF) du Noirmont. De plus, les synergies existantes avec d'autres parcs romands se poursuivent, notamment pour le projet d'Ambassadeur·rice·s nature.

Le Parc est désormais reconnu par ces entités comme un partenaire important dans le développement d'offres touristiques durables. Il est également impliqué dans les projets touristiques menés par les associations de développement économique locales: «[Tourisme de nature](#)» pour Région de Nyon (RN) et «[Slow Tourisme!](#)» de Morges Région Tourisme (MRT). De plus, le Parc participe aux réflexions en vue de la restauration du patrimoine paysager culturel d'importance nationale et locale, notamment sur la Vy de l'Etraz (communes de La Rippe, Chésereux, Gingins, Trélex, Duilier et Givrins), ainsi que pour la création d'un sentier thématique entre les communes de la Serine (communes de Le Vaud, Burtigny, Longirod et Saint-George).

Ces dernières années, de nouvelles offres touristiques durables ont vu le jour. La mise à disposition d'un [fauteuil roulant tout-terrain à l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne](#) va dans ce sens. Lancée au printemps 2021 et développée en collaboration avec le Réseau des parcs suisses (RPS) et la [Fondation Cerebral](#), elle permet à des personnes en situation de handicap moteur d'emprunter deux parcours dans le vallon. En 2023, une nouvelle offre pour personnes en situation de handicap sera créée, afin de poursuivre le développement du tourisme accessible.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc accompagne également l'association [VTT Jura Vaudois](#) dans la démarche pour l'officialisation de nouveaux parcours VTT sur son territoire, dans l'optique de proposer une offre attractive, tout en canalisant le flux de vététistes et en les sensibilisant aux bons comportements à adopter envers les autres usagers.

Ces démarches sont réalisées en collaboration avec les offices du tourisme, les communes et les associations locales de VTT. Elles sont coordonnées avec les services cantonaux concernés (DGE-Biodiv, DGE-Forêt et DGMR).

Le parcours de grande randonnée à vélo électrique « [La Route Verte](#) » est continuellement remis à jour et amélioré. Ce projet, qui concerne les six parcs naturels régionaux de l'arc jurassien, est coordonné par le Réseau des parcs suisses (RPS). Deux étapes traversent le Parc Jura vaudois et mettent en valeur la production du fromage d'alpage en tant que paysage vivant. Une nouvelle offre de circuit à vélo pour les familles, « [Tous en selle au Pied du Jura](#) », a vu le jour en 2021. Il s'agit d'une boucle reliant les villages de Bière, Ballens, Montricher, Mollens et Berolle et permettant de découvrir leurs curiosités.

Différents supports valorisent les offres touristiques du Parc : la Carte de découvertes ainsi que la brochure touristique quatre saisons « Itinéraires et découvertes ». Des flyers pour certaines offres existent également, notamment pour l'Espace découvertes et les sentiers thématiques du Sapin à Siméon et de la Fourmi des bois.

Prestations (2025-2028)

Pour le Plan de gestion 2025-2028, il est prévu différentes prestations, qui pourraient être réparties en trois catégories :

1. Développement et promotion d'offres ;
2. Amélioration de la connaissance des déplacements des visiteurs ;
3. Discussions concernant l'élaboration d'un concept de signalisation touristique commun aux différentes régions du Parc.

Pour ce qui est du développement et de la promotion d'offres, l'accent sera mis sur des offres durables qui correspondent aux valeurs des parcs. Un soin particulier sera porté à l'accessibilité de ces offres, afin qu'elles soient adaptées aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, etc. Dans le domaine de la promotion et de la gestion de la pratique du VTT, le travail se poursuivra avec la participation aux discussions visant à établir une planification régionale à l'échelle de l'arc jurassien vaudois. Il est également prévu d'installer de nouveaux équipements facilitant l'accueil, comme des places de pique-nique, des WC sur certains points de départ de randonnées, etc.

L'amélioration de la connaissance de la fréquentation et des déplacements des visiteurs se fera par la densification du réseau de compteurs mis en place le long de certains itinéraires. En ce sens, un travail a été fait en 2023 et six nouveaux compteurs seront installés dans le Parc, sur les districts de Morges et du Nord vaudois. Une coordination et l'échange des données seront établis à l'échelle cantonale avec le [Réseau Observatoire](#) piloté par Vaud Promotion.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

2 nouvelles offres touristiques durables ont été créées par le Parc (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Coordination avec les offices du tourisme du Parc				
Organisation de séances				
Développement d'offres touristiques				
Analyse de la situation				
Concertation avec les acteurs concernés				
Mise en œuvre				
Communication				
Promotion d'offres existantes				
Partenariats				
Communication				
Développement d'infrastructures (WC, places de pique-nique, etc.)				
Analyse de la situation				
Concertation avec les communes et partenaires concernés				
Demandes d'offres				
Mise en œuvre				
Communication				

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Concept de signalétique à l'échelle du Parc				
Analyse de la situation				
Discussion avec les parties concernées (Canton, communes, OT, etc.)				
Développement du réseau de mesure à l'aide de compteurs				
Mise en œuvre				
Mise à jour des documents touristiques (brochures, flyers, etc.)				
Évaluation des besoins				
Évaluation des documents existants				
Adaptation/développement de nouveaux documents				
Rédaction/graphisme/production				
Communication				

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	8 200	11 400	8 300	10 800	38 700
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	14 500	17 700	14 100	18 200	64 500
Confédération (parcs)	30 300	50 900	30 600	48 000	159 800
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	53 000	80 000	53 000	77 000	263 000

© Anne Moscatello



MISSION 2**RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE****4.2 Espace découvertes****État du projet (2020-2024)**

Le premier Espace découvertes du Parc a ouvert ses portes à l'automne 2020, au col du Marchairuz. Situé dans l'aile est de l'Hôtel-restaurant du Marchairuz, il propose une exposition permanente qui présente le territoire du Parc, ses valeurs, missions, objectifs et projets. L'Espace découvertes sert également de point de départ à deux balades thématiques : le Sentier du Sapin à Siméon et le Sentier de la Fourmi des bois. Ces derniers sont régulièrement inspectés et entretenus. Afin de mesurer la fréquentation de l'Espace découvertes, un compteur a été installé fin 2022. D'autres travaux seront aussi effectués, afin d'en améliorer l'accessibilité et la visibilité.

Le Plan de gestion 2020-2024 prévoyait l'ouverture d'un autre espace d'accueil, au col de la Givrine. Le Parc a participé aux réflexions, pilotées par Région de Nyon, pour l'aménagement de nouvelles infrastructures touristiques, dont une « Maison de la nature ». Le Parc aurait intégré l'espace d'accueil dans cette dernière, toutefois, la commune de Saint-Cergue a décidé, pour le moment, de donner la priorité à la réalisation d'une infrastructure hôtelière au col de la Givrine. Tout en maintenant son intérêt pour la création d'un espace d'accueil, le Parc a décidé, en 2023, d'entente avec le Canton, d'entamer des discussions avec la commune de Romainmôtier-Envy, pôle touristique et historique important du territoire, afin d'y créer une porte d'entrée. En parallèle, des discussions sont également menées avec l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, afin d'y renforcer la visibilité du Parc.

Prestations (2025-2028)

Ce projet est dédié, d'une part, à l'entretien de l'Espace découvertes existant au col du Marchairuz et, d'autre part, à la réalisation d'un Espace à Romainmôtier, ainsi qu'à l'ouverture éventuelle d'un nouvel espace de ce type.

Un suivi de la situation au col de la Givrine sera effectué, afin de reprendre éventuellement les discussions en vue d'y présenter le Parc. Si tel n'est pas le cas, une prospection sera menée, afin de trouver un autre endroit adéquat. Le but étant d'avoir, à terme, une porte d'entrée du Parc à chaque extrémité géographique du territoire.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur de prestations

1 nouvel Espace découvertes a vu le jour sur le territoire du Parc (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Espace découvertes du col du Marchairuz				
Entretien courant et mise à jour des contenus				
Espace découvertes de Romainmôtier				
Entretien courant et promotion				
Projet « Maison de la nature » au col de la Givrine				
Suivi de la situation				
Nouvel Espace découvertes				
Prospection en vue de l'ouverture d'un nouveau lieu				
Réalisation du nouvel Espace découvertes				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	1 200	1 200	11 100	12 000	25 500
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	37 000	37 000	74 000
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	2 100	8 200	18 800	700	29 800
Confédération (parcs)	5 700	600	54 100	17 300	77 700
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	9 000	10 000	121 000	67 000	207 000

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.3 Tourisme responsable

État du projet (2020-2024)

Les activités touristiques et de loisirs peuvent avoir des impacts négatifs sur la nature, la biodiversité, le paysage, notamment par le biais des dérangements de la faune et des impacts sur la flore lors de la fréquentation de certains sites sensibles. Elles entraînent des problèmes de circulation et de parking, de gestion des déchets, etc.

Durant le Plan de gestion 2020-2024, le Parc s'est investi afin de réduire ces nuisances, en organisant des journées de sensibilisation et d'information. Conçues pour un public de professionnels, celles-ci ont abordé différentes thématiques en lien, notamment, avec le dérangement à la faune lors de la pratique d'activités hivernales, avec la problématique des déchets sauvages, etc.

De plus, un flyer de sensibilisation à la faune sauvage, en lien avec la problématique du loup, a été publié en 2022. Un second flyer, consacré à la pratique des activités nocturnes, sortira courant 2023. Dans le Plan de gestion 2025-2028, ces activités de sensibilisation et d'information seront regroupées dans le Projet 5.2 Transmission du savoir.

Les mesures sanitaires mises en place durant la pandémie de Covid-19 ont entraîné une augmentation importante des solutions d'hébergement telles que les caravanes, les camping-cars ou les vans aménagés (caravaning). Cette pratique a impacté significativement le territoire du Parc, entraînant des réactions contrastées, mais souvent négatives. En 2021, sollicité par plusieurs communes, le Parc a lancé une vaste étude sur la pratique du caravaning sur son territoire. Celle-ci a permis de récolter des informations quantitatives et qualitatives au sujet de cette pratique. Elle a également été l'occasion d'émettre des recommandations pour améliorer la gestion de ces pratiques en plein essor.

Prestations (2025-2028)

La mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude sur le caravaning, ainsi que la mise en place d'une plateforme dédiée sur le site internet du Parc représenteront une part importante de ce projet. Le but sera de transmettre aux visiteurs des renseignements sur les emplacements autorisés et les bonnes pratiques à adopter. Il en sera de même pour le camping sauvage et le bivouac, deux pratiques qui font régulièrement l'objet de demandes de la part du grand public.

Une autre tâche menée dans le cadre de ce projet sera le soutien du Parc à l'élaboration d'un plan de gestion pour le [district franc fédéral \(DFF\) du Noirmont](#). En effet, dans sa convention-programme relatif à la faune sauvage, le Canton prévoit la réalisation d'un plan de gestion pour la saison estivale. Un tel document existe déjà pour la saison hivernale et le Parc avait, à l'époque, déjà collaboré à son élaboration.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Mise en œuvre du plan d'action visant la gestion de la pratique du caravanning et du camping sauvage (2025-2028).

Réalisation du Plan de gestion estival pour le DFF Noirmont (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Caravanning				
Mise en œuvre du plan d'action				
Création d'une plateforme sur le site web du Parc				
Camping sauvage et bivouac				
Analyse de la situation				
Élaboration d'un plan d'action				
Mise en œuvre du plan d'action				
Plan de gestion DFF Noirmont				
Coordination avec le Canton				
Communication et sensibilisation				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	3 700	1 700	2 600	3 000	11 000
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	5 500	3 800	3 400	5 900	18 600
Confédération (parcs)	13 800	11 500	9 000	15 100	49 400
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	5 000	0	0	5 000
Confédération (autres)	0	5 000	0	0	5 000
Total	23 000	27 000	15 000	24 000	89 000

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.4 Promotion de la mobilité durable

État du projet (2020-2024)

Le Parc a contribué, par le passé, à la création des deux lignes de bus qui desservent les cols du Marchairuz et du Mollendruz. À l'origine, elles étaient assurées par l'association [Bus Alpin](#), qui œuvre en faveur de l'accès aux régions de montagne suisses en créant des offres complémentaires de transports publics. En 2020, ces deux lignes ont été officiellement reprises et intégrées à l'horaire Mobilis. Elles sont gérées par les compagnies CarPostal (Marchairuz) et MBC – Transports de la Région Morges Bière Cossonay (Mollendruz). Le Parc a également participé, en 2022, à des séances entre les communes et Région de Nyon (RN), afin d'évaluer la pertinence d'une ligne transversale allant de Crassier à Saint-George. Il promeut régulièrement l'utilisation des transports publics dans le cadre de ses offres touristiques et de ses activités grand public, et de manière générale. Au niveau plus local, les Communes du Chenit, du Lieu et de L'Abbaye ont mandaté en 2022 le Cabinet Citec pour produire une étude régionale de mobilité.

Prestations (2025-2028)

En premier lieu, l'utilisation des transports publics sera promue durant toute la durée du Plan de gestion 2025-2028. Cela se fera de différentes manières. Le Parc se doit d'être un exemple en la matière et donc de favoriser l'accès à ses propres activités et manifestations via les transports en commun. Au niveau touristique, des offres ou séjours combinés à des accès gratuits en transports publics seront mis en place, notamment avec le concours du Réseau des parcs suisses (RPS) et son offre « Voyage gratuit en transports publics vers les parcs ». Le Parc communiquera également à ce propos via ses réseaux sociaux, grâce à différents contenus développés durant ces quatre années. Un relais et une participation aux campagnes de promotion nationale et cantonale seront également effectués, par exemple via la plateforme Vaudloisirs.ch.

Le deuxième volet de ce projet, plus axé sur le développement d'infrastructures, débutera par une réflexion sur la mobilité à l'échelle du Parc, réflexion qui inclura les 34 communes et les associations de développement régional. Une fois cette phase achevée, des mesures seront prises et le Parc se positionnera pour la prise en charge de certaines d'entre elles. En anticipant, on peut déjà fortement présumer que la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques, le développement d'itinéraires cyclistes, ainsi que l'encouragement au covoiturage (par exemple via la création de parkings dédiés) seront plébiscités. D'autres mesures viendront certainement s'ajouter à la suite de cette réflexion.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Les lignes de transports publics du Parc ont été promues via des offres ou publications (2025-2028).

Une réflexion sur la mobilité a été menée par le Parc entre les différents acteurs du territoire (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Promotion des transports publics				
Échanges avec les partenaires concernés				
Intégration des transports publics dans les activités/offres du Parc				
Communication et promotion				
Développement d'infrastructures				
Collaboration avec les communes et les associations de développement régional				
Mise en place de mesures				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	2 400	2 800	2 700	2 900	10 800
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	4 200	4 400	4 700	5 200	18 500
Confédération (parcs)	11 400	1 800	18 600	18 900	50 700
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	18 000	9 000	26 000	27 000	80 000

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.5 Promotion de la transition énergétique

État du projet (2020-2024)

Ces dernières années, le Parc a été actif dans la promotion de l'extinction nocturne auprès de ses communes en participant aux événements « La nuit est belle » et « Projet Perséides » et en organisant des animations et conférences sur la thématique. De plus, il a également produit, en 2022, une vidéo de sensibilisation aux bienfaits de la nuit. Celle-ci a été présentée lors de plusieurs événements ainsi qu'aux pôles régionaux. Elle est également à disposition des communes.

Éditée pour la première fois en 2014, la brochure « Énergies renouvelables au service des chalets d'alpage » a été réactualisée début 2023. Son but est d'encourager les travaux de rénovation énergétique durables sur les chalets d'alpage. Le Parc a aussi participé, comme membre du COPIL, aux réflexions menées sous l'égide de la SEFA – Société Électrique des Forces de l'Aubonne pour une planification énergétique territoriale

de cinq communes (Ballens, Berolle, Bière, Mollens et Montricher), l'objectif étant de réaliser un état des lieux des besoins en électricité et chaleur et des ressources locales pour les combler. De plus, un processus participatif a permis d'échanger avec la population sur les solutions énergétiques pour leur région et de définir les orientations stratégiques adaptées.

Prestations (2025-2028)

Pour la période 2025 à 2028, le Parc poursuivra son travail dans la promotion de l'extinction nocturne auprès de ses communes ainsi que dans l'organisation d'événements en lien avec la transition énergétique. Ces activités de sensibilisation et d'information seront regroupées dans le Projet 5.2 Transmission du savoir.

Avec une majorité de son territoire couvert par des forêts, le Parc envisage de soutenir la valorisation de cette ressource. Si les fonctions protectrices, biologiques et sociales des forêts du Parc Jura vaudois sont abordées et valorisées par d'autres projets (Projets-cadre 01, 02, 03 et 05), la fonction

économique, et notamment la mise en valeur de la ressource bois comme matériau de construction et source d'énergie, sera traitée dans le cadre du présent projet, d'une part, à travers la promotion et la valorisation des objets réalisés avec du bois local/suisse (labellisation d'objets avec le label Bois Suisse) et, d'autre part, par des campagnes de sensibilisation et d'information pour la promotion du bois comme source d'énergie.

MISSION 2

RENFORCER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

Organiser, au moins une fois tous les deux ans, 1 événement thématissant la transition énergétique (2026 et 2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Transition énergétique				
Échanges avec les partenaires concernés				
Organisation d'au moins deux événements				
Communication				
Valorisation du bois comme matériau de construction				
Recensement des objets réalisés avec du bois local/suisse				
Appui aux propriétaires pour la labellisation « Bois Suisse »				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	500	1 000	400	800	2 700
Sponsors/donateurs/ partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	900	1 100	900	1 200	4 100
Confédération (parcs)	2 600	2 900	2 700	3 000	11 200
Sponsors/donateurs/ partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	4 000	5 000	4 000	5 000	18 000

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable

Ce projet-cadre vise à éduquer et sensibiliser différents publics aux richesses naturelles, paysagères et culturelles du territoire. Pour y parvenir, le Parc propose des animations pédagogiques destinées aux classes et aux structures extrascolaires, réalisées en extérieur et suivant les directives du [Plan d'études romand](#) (PER). L'éducation à la durabilité est au cœur des activités développées. Le Parc souhaite rendre les enfants et adolescents acteurs, en éveillant leur conscience et en leur apportant des solutions concrètes. Le Parc souhaite développer une offre qui ne soit plus seulement ponctuelle, mais inscrite dans la durée et immersive. Il souhaite impliquer les établissements scolaires et faire participer les enseignants dans le développement de projets pédagogiques.

Le Parc souhaite proposer des formations pour divers publics cibles: employés communaux et municipaux, acteurs de l'éducation et de l'animation, professionnels du tourisme, muretiers, agriculteurs, habitants engagés dans des projets du Parc, etc. Ces formations et journées d'échange sont développées en interne par l'équipe professionnelle et peuvent associer des partenaires externes. Elles portent sur des thématiques concrètes en lien avec les domaines d'activité des participants, les enjeux du territoire et les projets du Parc.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 01 Patrimoine paysager Projet 02 Toile verte Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique Projet 08 Communication et promotion
Organisation du projet	Direction Responsable Sensibilisation et éducation en vue d'un développement durable, en collaboration avec d'autres responsables projet Supervision Direction et Comité

Les participants ont ainsi la possibilité d'accroître leurs connaissances sur le Parc et dans leur domaine d'activité. Ces formations ont également pour objectifs d'aider les participants à prendre conscience des enjeux environnementaux en lien avec leur domaine d'activité et de les accompagner vers un développement durable.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc Jura vaudois propose un programme annuel d'activités qui sensibilisent les habitants et les visiteurs à ses patrimoines naturel, culturel et paysager en les rendant acteurs de la durabilité. Excursions, ateliers, conférences, journées de sensibilisation, chantiers d'écovolontariat sont proposés annuellement. Le Parc participe régulièrement à des événements grand public en lien avec ses thématiques, afin de faire connaître ses actions et de renforcer sa visibilité. Il va également à la rencontre de ses visiteurs, sur le terrain, pour les sensibiliser aux richesses de ses patrimoines ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux comportements à adopter.

L'un des objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032 est de « Sensibiliser différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines du Parc ». Le patrimoine culturel immatériel, que l'on résume généralement en Suisse par « traditions vivantes », en fait partie. Reconnu au niveau tant fédéral que cantonal, le patrimoine culturel immatériel est une composante importante de l'identité locale. L'inventaire réalisé par le Parc entre 2020 et 2024 a permis de sélectionner les traditions vivantes les plus importantes pour le territoire. Parmi celles-ci, les métiers de la forge et du bois, les contes et légendes, l'horlogerie ainsi que les productions alimentaires ont fait l'objet d'interviews et de recherches. Ce projet vise, dans le cadre du Plan de gestion 2025-2028, à assurer la pérennisation et la valorisation de ces traditions ainsi que de celles et ceux qui les font vivre.

@ Yann Laubscher



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV – Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise (DGE, DGEO)					
Communes territoriales et propriétaires					
Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
Établissements primaires et secondaires I					
Animatrices et animateurs du Parc					
HEP VAUD – centre outdoor education					
Éducation 21					
Fondation du Bois de Chênes					
Maison de la Rivière					
Silviva					
Chambre des Bois de l'Ouest vaudois					

(Suite du tableau sur la page suivante)

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
Habitants					
Visiteurs					
Offices du tourisme					
Guides et autres partenaires					
Professionnels du Parc (agriculteurs, apiculteurs, représentants de la forêt, muretiers, etc.)					
Enseignants et autres acteurs du domaine scolaire et de l'éducation					
Porteurs de traditions					
Fédération suisse des maçons de la pierre sèche					
FSP – Fonds Suisse pour le Paysage					
CEP – Centre d'éducation permanente					

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1 Éducation

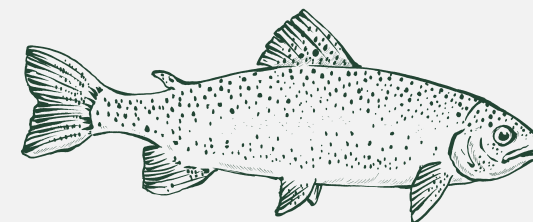
État du projet (2020-2024)

En 2020, le Parc a entamé une démarche d'évaluation de ses animations pédagogiques, ce qui a abouti, entre 2021 et 2023, à la révision de cinq d'entre elles. Des fils rouges, du matériel didactique et de nouveaux supports pédagogiques ont été créés pour l'ensemble des animations, améliorant la qualité des activités proposées. Les classes ont la possibilité de participer à des animations toute l'année et le nombre de demandes pour des animations est en hausse.

Trois nouvelles animations ont été créées durant le Plan de gestion 2020-2024. « Sur les traces de l'acrobate des forêts » offre la possibilité aux élèves du cycle 1 de partir de leur école et de découvrir l'univers de l'écureuil. L'animation « Néophytes » propose aux élèves du cycle 3 une action citoyenne avec la participation à un chantier d'écovolontariat sur le territoire de leur commune. L'animation sur « l'eau et le relief karstique », développée en partenariat avec la Maison de la Rivière, permet d'appréhender les enjeux de durabilité et les changements climatiques. Le Parc propose ainsi des activités pour tous les cycles scolaires du primaire et du secondaire I, réalisées à la journée ou à la demi-journée, au départ des établissements scolaires ou sur ses sites pédagogiques.

Entre 2020 et 2024, après une analyse de son territoire, le Parc a ouvert un nouveau site pédagogique à la Vallée de Joux, afin de combler un manque dans cette région. Le Parc bénéficie aujourd'hui de cinq sites pédagogiques.

L'évaluation a également montré la nécessité d'offrir un support aux enseignants, afin de leur permettre de développer la thématique de l'animation en amont ou en aval de celle-ci, en classe. Le parc propose un dossier pédagogique sur la thématique de la forêt, disponible gratuitement. L'accompagnement des établissements scolaires reste toutefois encore insuffisant.



MISSION 3**PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE****Prestations (2025-2028)**

Pour la période 2025 à 2028, le Parc poursuivra la gestion et la coordination de ses animations pédagogiques.

Il a la volonté de maintenir une équipe d'animateurs et animatrices opérationnelle et formée aux thématiques nouvelles, c'est pourquoi il poursuivra les journées d'échange d'expérience et les temps de formation annuels.

De nouvelles activités pédagogiques seront développées, en lien avec le patrimoine culturel immatériel et la durabilité. Cela se fera en collaboration avec l'équipe professionnelle, les établissements scolaires et les partenaires externes. D'autres thématiques comme le bois de résonance ou l'alimentation durable pourront être abordées.

Le Parc développera une offre de camps scolaires durables sur son territoire, afin de proposer une offre immersive sur plusieurs jours. Ce projet aura pour but de sensibiliser les classes à un art de vie durable. Les thématiques de l'alimentation durable ou de la gestion des déchets pourront être abordées.

Le Parc étudiera par ailleurs la faisabilité du développement d'un projet « École du Parc », un concept permettant aux écoles du territoire d'approfondir le sujet « éducation à l'environnement et à la durabilité » et de le mettre en œuvre. Une étroite collaboration entre un établissement scolaire et l'équipe pédagogique du Parc sera menée sur plusieurs années, afin de développer des actions pédagogiques autour des patrimoines naturel et culturel et leurs acteurs. Ce projet a pour but d'éveiller la curiosité des jeunes, de leur permettre d'établir une relation sensible avec leur environnement proche, de leur apporter des clés de compréhension afin qu'ils soient en mesure d'agir ensemble et qu'ils participent à l'évolution de leur territoire.

@ Valentin Flauraud



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

60 animations sont organisées annuellement par le Parc (Annuel).

Création de 2 nouvelles activités pédagogiques en lien avec la durabilité (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Coordination et gestion des animations pédagogiques				
Mise en œuvre				
Création de nouvelles activités et outils pédagogiques				
Élaboration				
Mise en œuvre				
Création d'un camp durable				
Étude de faisabilité				
Mise en œuvre				
Évaluation/adaptation				
Journée d'échange d'expérience pour les animateurs-rices				
Organisation et mise en œuvre				
Création et coordination du projet École du Parc				
Étude de faisabilité				
Mise en œuvre d'un projet pilote				
Évaluation				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	16 000	18 200	17 800	19 500	71 500
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	6 600	6 280	1 600	1 600	16 080
Recettes d'exploitation	12 600	12 600	12 600	12 600	50 400
Canton (parcs)	27 700	28 200	28 500	33 800	118 200
Confédération (parcs)	74 100	81 720	81 500	112 500	349 820
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	137 000	147 000	142 000	180 000	606 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Prêt salle	300	300	300	300	1 200
Intervenants externes	1 600	1 600	1 600	1 600	6 400
Total	1 900	1 900	1 900	1 900	7 600

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.2. Transmission du savoir

État du projet (2020-2024)

Depuis 2020, le Parc s'investit dans la formation pour adultes et propose des journées d'échanges d'expérience pour les acteurs de son territoire. Il organise un cours pratique annuel, afin de favoriser les échanges entre ses communes sur des thématiques spécifiques. Les participants sont conviés à cette journée d'échange d'expérience en binôme, municipal et employé communal. Les thématiques de la gestion différenciée des espaces verts ainsi que celle des néophytes ont été abordées. De cette manière, le Parc cherche à motiver ses communes à mettre en œuvre de nouvelles pratiques et à prendre part aux projets menés par le Parc. La participation étant parfois insuffisante, l'enjeu est de trouver des thématiques concrètes suscitant l'intérêt d'un maximum de communes.

Le Parc œuvre également à la restauration des murs en pierres sèches, ainsi qu'au maintien et à la transmission de ce savoir-faire inscrit, depuis 2018, sur la [Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO](#) (Projet 1.2). Le territoire, sur lequel sont érigés plus de 690 kilomètres de murs en pierres sèches, ne compte malheureusement plus qu'une poignée d'artisans muretiers professionnels. Le Parc s'est investi pour assurer la relève de ce métier. À cet effet, un module d'apprentissage de construction des murs à double parement a été dispensé par la Fédération suisse des maçons de la pierre sèche à Premier, en 2021.

En 2021 et 2022, ont également eu lieu deux journées de formation destinées aux professionnels du tourisme représentant les secteurs de l'hébergement et de la restauration, aux guides, aux accompagnateurs, aux offices du tourisme, aux prestataires de services, aux magasins de sport, etc.. Ces journées avaient pour but de sensibiliser ces professionnels aux dérangements de la faune lors de la pratique d'activités hivernales, afin qu'ils puissent transmettre les bons comportements à leurs clients directs.

Ces journées ont été organisées sous l'égide des campagnes « Quiétude-attitude » et « Respecter, c'est protéger ».

Enfin, depuis 2019, le Parc propose aux habitants engagés dans des projets de plantation de vergers ou de haies de se former à la taille et à l'entretien de leurs arbres fruitiers ou arbustes, au travers de cours pratiques.

MISSION 3**PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE****Prestations (2025-2028)**

Sur la période 2025-2028, le Parc souhaite continuer à s'investir dans le champ de la formation, en l'étendant à d'autres acteurs du territoire. Les formations à destination des communes continueront à être proposées annuellement, sur des thématiques liées à un projet régional et/ou en lien avec d'autres projets menés par le Parc.

Le Parc organisera des journées d'échange pour les professionnels de son territoire (acteurs du tourisme, représentants forestiers, agriculteurs, muretiers, etc.), en lien avec différents projets-cadre :

Projet 01 Patrimoine paysager

Projet 02 Toile verte

Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité

Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique.

Il développera une nouvelle journée découverte pour les acteurs du domaine scolaire et de l'animation.

Il proposera, en lien avec les projets consacrés au paysage (Projet 01) et à la biodiversité (Projet 02), des formations à destination des habitants, comme un cours pratique de taille et d'entretien des vergers à l'attention des propriétaires engagés, avec le Parc, dans un projet de plantation.

Enfin, il proposera des balades thématiques pour les communes prenant part à des projets régionaux ou communaux (Projet 2.1).

@ Valentin Flauraud



MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur de prestations

3 journées d'échange d'expérience ou formation sont organisées (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Formation pour les communes				
Organisation et mise en œuvre				
Formation pour les professionnels du Parc				
Organisation et mise en œuvre				
Formation pour les habitants des communes				
Organisation et mise en œuvre				
Journée découverte à destination des enseignants				
Organisation et mise en œuvre				
Balades thématiques pour les communes du Parc				
Organisation et mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	3 800	4 400	5 000	3 600	16 800
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	4 900	4 900
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	9 000	7 000	6 400	7 800	30 200
Confédération (parcs)	25 200	20 600	17 600	15 700	79 100
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	38 000	32 000	29 000	32 000	131 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Prêt salle	300	300	300	300	1 200
Total	300	300	300	300	1 200

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.3 Activités grand public

État du projet (2020-2024)

Depuis 2012, le Parc développe un programme d'activités annuel. Sur la période 2020 à 2024, ce programme s'est étoffé, avec en moyenne 25 excursions guidées par des spécialistes proposées annuellement. Depuis 2021, la réservation et le paiement de ces activités ont été facilités grâce à la mise en place d'une plateforme de billetterie sur le site internet du Parc. Cette plateforme simplifie également le travail d'organisation et de suivi des activités, de même que l'évaluation des questionnaires de satisfaction. Des bons-cadeaux à faire valoir sur les activités du Parc ont été conçus à destination du grand public. Le Parc participe régulièrement à des événements grand public en lien avec ses thématiques, renforçant ainsi sa visibilité et sensibilisant à ses actions : Fête de la Nature, La nuit est belle, la Nuit de la Chouette, Le réveil des oiseaux, Festival du Film Vert, etc.

Les offres d'activités sont actuellement peu accessibles à un public en situation de handicap.

En dehors du programme d'activités, le Parc organise, ponctuellement et en collaboration avec ses partenaires, des conférences sur des thématiques variées : eau, loup, forêt, pollinisateurs. Celles-ci sont appréciées des participants, mais leur visibilité reste à améliorer.

Durant le Plan de gestion 2020-2024, le Parc a proposé plus de 30 chantiers d'écovoltariat aux thématiques variées : arrachage des plantes exotiques envahissantes, entretien de biotopes humides et de pâturages boisés ou construction de tas de branches et de pierres pour favoriser l'hermine. Destinés dans un premier temps aux entreprises, ils ont ensuite été organisés pour les habitants des communes, les membres de l'Association ou le grand public, dès 2021. Ces chantiers sont conduits par les collaborateurs du Parc et deux animatrices formées.

Un projet pilote intitulé « Ambassadeur-rice-s nature » a vu le jour en 2022, en collaboration avec les deux parcs vaudois : le [Parc naturel du Jorat](#) et le [Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut](#). Il a pour but d'informer les visiteurs sur les richesses de la nature et du paysage tout en les sensibilisant aux bons comportements à adopter. Le Parc Jura vaudois a choisi de faire appel à des guides professionnels pour constituer les binômes d'Ambassadeur-rice-s nature et le représenter sur le terrain. En 2022, une dizaine de journées de sensibilisation ont été organisées pendant l'été, donnant lieu à plus de 200 interactions avec le public. Cette action sera reconduite les prochaines années.

La sensibilisation du grand public s'est également poursuivie, avec, chaque année, une action de sensibilisation menée dans le cadre d'une journée sur la thématique des déchets sauvages.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prestations (2025-2028)

Entre 2025 et 2028, le Parc poursuivra l'organisation d'activités variées visant à sensibiliser ses habitants et visiteurs aux richesses de son patrimoine paysager, naturel et culturel, ainsi qu'à mettre en lumière les acteurs de son territoire. Il mettra l'accent sur les enjeux du changement climatique et la sensibilisation à la durabilité, afin d'inspirer des changements de comportements, tout en proposant une participation active. Afin de promouvoir la mobilité durable, l'accès en transports publics sera favorisé.

Les activités proposées viseront également à sensibiliser le grand public aux différents usages du territoire (récréatif, agricole, forestier, chasse, etc.)

Le programme annuel inclura toutes les activités proposées pour le grand public pouvant être planifiées l'année n-1:

- des excursions guidées;
- des cours pratiques et ateliers;
- des conférences organisées par les différents responsables de projets, selon les thématiques;
- des événements nationaux;
- des manifestations;
- des journées de sensibilisation;
- des chantiers d'écovolontariat.

Une attention particulière visera à répartir ces activités dans le temps, de manière à proposer un programme annuel complet.

Le Parc veillera à maintenir des taux de remplissage et de satisfaction élevés, en s'attachant à développer, chaque année, de nouvelles activités. L'accent continuera d'être mis sur la valorisation du patrimoine culturel, avec le maintien d'un pourcentage de 50 % des activités portant sur cette thématique.

Afin de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion, le Parc développera une offre d'activités accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les Ambassadeur·rice·s nature seront également gérés dans le cadre de ce projet, de leur engagement à leur formation. Il en ira de même pour la récolte et le traitement des données qu'ils récupéreront sur le terrain. Les méthodes de collecte de données concernant leurs interactions avec le grand public seront continuellement adaptées et améliorées.

Le Parc maintiendra l'organisation de chantiers d'écovolontariat pour les entreprises et publics spécifiques.

Le Parc fera appel à des professionnels actifs sur son territoire pour développer, encadrer ou coorganiser ses activités destinées au grand public. Par ces activités, le Parc entend renforcer son lien avec ses habitants et ses visiteurs, mais également avec ses partenaires.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur de prestations

25 activités sont proposées au grand public (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Programme d'activités (excursions, conférences, journées de sensibilisation, événements culturels, etc.)				
Organisation, mise en œuvre et communication				
Campagne Ambassadeur·rice·s nature				
Organisation, mise en œuvre et communication				
Chantiers d'écovoltariat				
Organisation et mise en œuvre				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	15 800	16 400	15 500	16 600	64 300
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	18 000	18 000	18 000	18 000	72 000
Canton (parcs)	27 100	26 100	25 700	29 000	107 900
Confédération (parcs)	73 100	76 500	74 800	73 400	297 800
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	134 000	137 000	134 000	137 000	542 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Prêt salle	500	500	500	500	2 000
Total	500	500	500	500	2 000

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4 Valorisation des traditions vivantes

État du projet (2020-2024)

Dans le cadre du Plan de gestion 2020-2024, un inventaire du patrimoine culturel immatériel a été réalisé (Projet 7.2). Cet inventaire a permis au Parc d'aller à la rencontre de porteurs et porteuses de traditions de son territoire. Ces rencontres ont fait l'objet d'entretiens et de recherches permettant la rédaction de fiches d'inventaire. Ces dernières ont été partagées avec le Service des affaires culturelles (SERAC) du Canton de Vaud. Un travail bibliographique est venu compléter ces fiches. Métiers du bois, métiers de la forge, contes et légendes, horlogerie, productions alimentaires : les thématiques sélectionnées, ainsi que leurs acteurs, ont été présentées via la communication du Parc (Journal du Parc, site internet, réseaux sociaux, événements et manifestations).

Le Parc a participé à la réalisation du dossier de candidature visant à l'inscription de la « Saison d'alpage » au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il collabore à des manifestations régionales comme les Journées européennes des métiers d'art, organisées par le Canton de Vaud.

Prestations (2025-2028)

Pour ce nouveau Plan de gestion 2025-2028, la valorisation des traditions vivantes est prévue en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agira de réunir les porteurs de traditions identifiés au cours de l'inventaire. Ceux-ci seront invités à prendre part à une démarche participative, afin d'encourager les échanges et les mises en réseau. Cette démarche se fera en présentiel, à l'occasion d'un ou de plusieurs moments de rencontre. Elle sera préparée et animée par le Parc, en collaboration avec d'éventuels partenaires ou intervenants. Ces rencontres donneront aux porteurs de traditions l'occasion d'exprimer leurs besoins et leurs attentes.

Ces rencontres devraient également permettre au Parc d'identifier des projets permettant de valoriser certaines traditions vivantes, en collaboration avec leurs porteurs. Le Parc soutiendra la réalisation des projets sélectionnés par la recherche d'aides financières ou de soutien logistique. Il assurera la promotion des projets réalisés et des traditions valorisées par ce biais ainsi que de leurs porteurs, via sa communication.

Toute la démarche pourrait être théorisée dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Le Parc participera à la valorisation et à la promotion des traditions vivantes inscrites sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, notamment sur le savoir-faire des muretiers et la saison d'alpage. Pour cette dernière, le Parc collaborera étroitement avec les parcs helvétiques concernés, ainsi qu'avec le Réseau des parcs suisses. Le Parc mettra également en avant les patrimoines culturels immatériels reconnus au niveau national et cantonal.

Intégré au comité vaudois de programmation au moins jusqu'en 2027, le Parc collaborera à l'organisation et à la promotion des Journées européennes des métiers d'art.

MISSION 3

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de prestations

1 démarche participative est organisée à l'attention des porteurs de traditions interviewés dans le cadre de l'inventaire (2025-2028).

3 projets visant la valorisation de traditions vivantes et leurs porteurs sont soutenus par le Parc (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Démarche participative				
Planification et organisation				
Invitation				
Animation				
Bilan				
Soutien de trois projets				
Identification des besoins des porteurs de tradition				
Sélection des projets soutenus				
Collaboration avec les différents partenaires				
Mise en œuvre				
Communication				
Bilan				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	13 200	12 000	7 100	1 000	33 300
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	20 000	20 000	10 000	0	50 000
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	22 800	18 800	11 600	1 800	55 000
Confédération (parcs)	61 000	54 200	33 300	4 200	152 700
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	117 000	105 000	62 000	7 000	291 000

MISSION 4

RECHERCHE ET COLLABORATION ENTRE PARCS



06 Recherche et formation

Dans les parcs naturels régionaux, les activités de recherche sont, en principe, facultatives. Elles peuvent toutefois être financées par la Confédération, sous certaines conditions. Le Parc Jura vaudois, dans le cadre de la Charte 2023-2032, a identifié des enjeux importants en lien avec la recherche, notamment la création de partenariats pour la transmission du savoir scientifique en lien avec ses projets, la vulgarisation scientifique et les collaborations avec les milieux scientifiques et les autres parcs suisses.

Durant la précédente phase opérationnelle (2013-2022), le Parc a soutenu des travaux de recherche. Il a régulièrement collaboré avec des hautes écoles. La création d'un projet-cadre dédié à la recherche devra permettre, d'une part, de répondre aux enjeux cités et, d'autre part, de dégager les ressources nécessaires pour mener des projets de plus grande ampleur.

Le Parc fixera les orientations opérationnelles du projet. Il consolidera ses relations avec ses partenaires principaux que sont la [Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève \(HEPIA\)](#) et le [Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne \(CIRM\)](#). Il participera également aux projets nationaux en collaboration avec l'[Académie suisse des sciences naturelles \(SCNAT\)](#) et les autres parcs suisses.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Projet 01 Patrimoine paysager Projet 02 Toile verte Projet 03 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité Projet 04 Tourisme, mobilité durable et transition énergétique Projet 05 Éducation et sensibilisation en vue d'un développement durable
Organisation du projet	Direction Responsable Gestion et qualité avec les responsables de projet concernés Supervision Direction et Comité

MISSION 4

RECHERCHE ET COLLABORATION ENTRE PARCS

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV – Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise					
Communes territoriales et propriétaires					
Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
SCNAT					
CIRM					
HEPIA					
Autres institutions de recherche et de formation					
Acteurs forestiers					

MISSION 4

RECHERCHE ET COLLABORATION ENTRE PARCS

6.1 Favoriser la recherche et la formation scientifique

État du projet (2020-2024)

Ce projet est une nouveauté du Plan de gestion 2025-2028.

Par le passé et en fonction des opportunités, le Parc a collaboré avec diverses hautes écoles dans le cadre de projets spécifiques. La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) a, par exemple, réalisé une étude pluriannuelle sur la qualité de l'eau des étangs agroécologiques du Parc. Des étudiants en Master de géographie de l'Université de Lausanne (UNIL) ont conduit, entre 2020 et 2023, des travaux sur les enjeux liés à la gestion de l'eau et à la vulnérabilité des alpages (Module « Aménagements de montagne »). De plus, une dizaine de travaux académiques ont été menés avec le concours du Parc depuis 2013. Ces collaborations sont nées d'opportunités et les ressources nécessaires ont été imputées sur les projets concernés.

Afin de contribuer aux connaissances scientifiques en lien avec ses missions et d'améliorer la qualité scientifique des actions réalisées dans le cadre de ses projets, le Parc a, dès l'entrée en vigueur de la Charte 2023-2032, entamé les démarches pour adhérer au Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM). Il propose régulièrement des sujets de travaux aux étudiants de l'HEPIA.

Prestations (2025-2028)

La première étape consistera à définir un concept de soutien à la recherche et à la formation. Ce document s'inspirera des concepts existants dans d'autres parcs naturels régionaux (Naturpark Thal, UNESCO Biosphère Entlebuch et Parc Ela). Il sera adapté aux réalités du Jura vaudois. Une fois adopté par le Comité, ce document servira de feuille de route pour le pilotage du projet.

Le Parc proposera régulièrement des sujets de travaux académiques (bachelor ou master), principalement dans les domaines du paysage et de la biodiversité et ponctuellement dans les domaines du tourisme et de l'agronomie.

Dans la mesure du possible, une thèse sera réalisée par une collaboratrice du Parc sur la thématique des patrimoines culturels immatériels dans le Parc Jura vaudois (voir projet 5.4).

Par ailleurs, des modules de formation seront organisés sur le territoire du Parc, dans le cadre des collaborations avec l'HEPIA et le CIRM, afin de renforcer les connaissances régionales.

Enfin, si des opportunités se présentent, d'autres recherches pourraient être soutenues sur des sujets pertinents dans le contexte du Parc, comme le changement climatique.

Le Parc assistera aux séances nationales de la Coordination Recherche sur les parcs et, en fonction des opportunités. Il participera aux projets de recherche montés à l'échelle nationale. Le Parc alimentera également la base de données de la SCNAT avec les résultats des travaux menés sur son territoire.

Le Parc analysera également l'opportunité de mener, en interne, des recherches spécifiques sur son territoire, afin d'améliorer la connaissance des milieux (monitoring d'espèces, par exemple).

Enfin, le Parc s'attachera à valoriser les résultats obtenus par le biais de sa communication print et digitale, ainsi que lors d'activités de vulgarisation à l'attention du grand public.

MISSION 4

RECHERCHE ET COLLABORATION ENTRE PARCS

Indicateurs de prestations

Établir une politique de soutien à la recherche et à la formation (2025).

Soutenir au moins 2 projets de recherche ou de formation (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Soutien à la recherche et à la formation				
Élaboration du concept				
Soutien de deux projets de recherche				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	3 300	3 600	3 300	3 600	13 800
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	4 500	4 200	4 300	4 600	17 600
Confédération (parcs)	9 200	10 200	12 400	12 800	44 600
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	18 000	18 000	20 000	20 000	76 000

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE



07 Gestion et qualité

Ce projet permet : de gérer l'organe responsable du Parc ; de s'assurer du respect du cadre légal ; de créer les conditions facilitant la participation des parties intéressées ; de gérer les phases de planification ; de garantir la qualité de la gestion de l'institution.

Le premier projet s'attache à nouer des partenariats avec les parties intéressées venant du territoire du Parc ou de l'extérieur. Il renforce les liens avec ces acteurs, facilite la mise en place des projets du Parc et permet de développer des synergies entre institutions. Liens, collaborations et partenariats contribuent à la pérennité du Parc.

Le second concerne la rédaction du Plan de gestion 2029-2032. Il s'agit d'identifier les orientations opérationnelles à suivre, compte tenu des orientations stratégiques posées dans la Charte 2023-2032, de l'évolution des stratégies fédérales et cantonales, mais également de l'avancement des projets du Plan de gestion 2025-2028. Cette analyse tiendra compte des attentes ainsi que des besoins des partenaires. Elle sera l'occasion de faire un bilan intermédiaire des indicateurs d'effets de la Charte 2023-2032.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui Essentiellement institutionnel, ce projet-cadre permet de garantir la qualité des prestations délivrées ainsi que le respect des obligations légales et statutaires du Parc
Liens avec d'autres projets	Tous les autres projets
Organisation du projet	Direction Direction et responsable Gestion et qualité Supervision Comité

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE**

Le troisième projet consiste à encadrer la gestion de projets et les finances du Parc. Par ailleurs, le système de management intégré (certification ISO 9001, ISO 14001 et Entreprise Citoyenne) sera géré dans le cadre de ce projet afin de garantir la qualité des prestations du Parc.

Le quatrième projet prévoit l'animation des organes statutaires de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois responsables de la gestion du Parc, à savoir le Comité et l'Assemblée générale. Les Pôles régionaux (organes consultatifs) sont inclus dans ce projet. Ce dernier couvre également la gestion des ressources humaines de l'équipe professionnelle du Parc, à savoir l'engagement du personnel, les suivis et mutations, la gestion des départs, la formation, l'évaluation, la politique de rémunération ainsi que les assurances sociales.

Enfin, un dernier projet permet de gérer l'administration et l'informatique du Parc. Il comprend l'acquisition et le renouvellement des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Ce projet-cadre regroupe les activités des projets-cadre « Travailler ensemble et planification » et « Gestion et qualité » du Plan de gestion 2020-2024.

@ Raphaël Dupertuis



MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
OFEV – Office fédéral de l'environnement					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise					
Associations de développement régional ADAEV, ADNV, ARCAM, RN					
Communes territoriales et propriétaires					
Offices du tourisme NRT, MRT, ADNV, Vallée de Joux Tourisme					
Vaud Promotion					
Réseau des parcs suisses					
Parc naturel régional du Haut-Jura (France)					
Parcs vaudois (PGE, PJ)					
Autres parcs suisses					
Autres entreprises, partenaires économiques ou culturels et fondations et associations actifs dans le périmètre du Parc					

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

7.1 Travailler en réseau

État du projet (2020-2024)

Depuis sa création, le Parc développe et entretient des relations étroites avec différents partenaires. L'évaluation, puis le renouvellement de la charte ont également été l'occasion de tisser des liens formels ou informels avec plusieurs institutions et acteurs du territoire. Ces démarches ont mis en évidence la nécessité d'entretenir des échanges réguliers et d'adopter une approche proactive dans ce domaine.

De 2020 à 2024, des rencontres régulières ont été organisées avec les principaux partenaires du Parc et des conventions ont été établies, afin de formaliser les collaborations. Durant cette période, le Parc a également participé régulièrement aux échanges d'expérience organisés par le [Réseau des parcs suisses \(RPS\)](#) et le Directeur du Parc a rejoint le Comité de l'association faîtière des parcs suisses en 2022.

Entre 2020 et 2024, les relations avec les acteurs du territoire étaient traitées dans le projet Partenariat du développement régional (Projet 8.1), tandis que les collaborations avec les acteurs hors du territoire l'étaient dans un autre projet, Travail en réseau (Projet 8.3). Pour plus de clarté, les deux projets seront réunis dès 2025.

Prestations (2025-2028)

La participation de toutes les parties intéressées est une composante essentielle à l'existence d'un parc naturel régional. Ce projet vise à développer et entretenir des partenariats avec les acteurs du territoire, mais également au-delà de celui-ci.

Ainsi, des séances de coordination régulières seront animées avec les quatre associations de développement régional (ADR) et les trois offices du tourisme (OT) du territoire. Ces séances devront permettre d'échanger autour des projets en cours, ainsi que de chercher des synergies. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat signée par les huit entités.

Le Parc se tiendra également à la disposition des partenaires pour participer à la rédaction de leurs planifications opérationnelles ou stratégiques et pour participer à des projets d'envergure régionale, comme le programme « Tourisme de nature » conduit par Région de Nyon.

Des relations régulières avec le [Parc naturel régional du Haut-Jura \(PNR HJ\)](#) (F) auront lieu. Une convention de partenariat sera établie pour la période allant de 2025 à 2028, la précédente étant arrivée à échéance fin 2024. Des séances annuelles seront organisées, afin de s'assurer de la mise en œuvre de cette convention. Elles seront l'occasion de discuter des projets communs et d'échanger des informations.

Par ailleurs, le Parc entretiendra des contacts réguliers avec les parcs vaudois et les autres parcs d'importance nationale. Il participera aux échanges d'expérience (ERFA) organisés par le RPS. Le Parc prendra une part active dans les organes du RPS (Assemblée générale, Comité et ERFA).

Enfin, des liens étroits seront entretenus avec les autres partenaires institutionnels (communes, Vaud Promotion, etc.) et privés (Parc animalier de la Garenne, Arboretum du Vallon de l'Aubonne, etc.). Ces échanges faciliteront la mise en place des projets ainsi que la prise en compte des besoins et attentes de chacun.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateurs de prestations

Organiser, au moins une fois par année, 1 séance de coordination avec les offices du tourisme, les associations de développement régional et le Parc naturel régional du Haut-Jura (Annuel).

Participer activement aux échanges entre les parcs suisses d'importance nationale (Annuel).

Contribuer à l'établissement ou à la révision de 4 planifications opérationnelles ou stratégiques (2025-2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Activités du Réseau des parcs suisses				
Participation au Comité, à l'AG et aux ERFA				
Coordination avec les associations de développement régional et les offices du tourisme				
Organisation d'une séance				
Coordination avec le PNR HJ				
Établissement d'une convention de collaboration				
Organisation d'une séance				
Participation aux planifications régionales				
Selon besoins				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	5 400	5 600	5 400	5 800	22 200
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	9 600	9 100	9 100	10 000	37 800
Confédération (parcs)	26 000	26 300	26 500	25 200	104 000
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	41 000	41 000	41 000	41 000	164 000

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

7.2 Plan de gestion 2029-2032

État du projet (2020-2024)

En 2027, le Parc achèvera les six premières années de sa phase opérationnelle 2023-2032. La rédaction du plan de gestion 2029-2032 permettra, d'une part, d'évaluer la contribution des différents projets à l'atteinte des résultats attendus et aux indicateurs d'effets, tels que définis dans la charte. D'autre part, elle sera l'occasion de proposer de nouveaux projets prenant en considération les attentes de nos communes, l'évolution des stratégies fédérales et cantonales ainsi que les moyens à disposition. Enfin, la planification de l'évaluation de la Charte 2023-2032 et la rédaction de la Charte 2033-2042 devront être prévues.

Prestations (2025-2028)

La première étape du processus consistera à établir, en coordination avec le Canton, une méthodologie ainsi qu'un calendrier de rédaction qui seront validés par le Comité.

La seconde étape visera à faire un état de l'avancement des travaux prévus dans le cadre du Plan de gestion 2025-2028. Ce bilan permettra d'identifier les actions à poursuivre durant le plan de gestion suivant et d'analyser les ressources utilisées à cette échéance. En parallèle, un état d'avancement des indicateurs d'effets prévus dans la Charte 2023-2032 sera réalisé. Ce point de situation permettra d'identifier les secteurs où un effort supplémentaire devra être réalisé dans le cadre du prochain plan de gestion, afin d'atteindre les effets escomptés.

La quatrième étape consistera à analyser les documents stratégiques pertinents en lien avec les différentes thématiques abordées par le Parc. De plus, des démarches participatives seront organisées avec les différents partenaires afin de garantir les échanges ainsi que la bonne prise en compte de toutes les personnes et institutions intéressées.

Une fois la rédaction du Plan de gestion 2029-2032 terminée, le document sera mis en consultation auprès du grand public et des services du Canton. Il sera ensuite validé par l'Assemblée générale de l'Association, avant d'être déposé au Canton. Ce dernier le transmettra à l'OFEV, accompagné de son évaluation. Une négociation sur les indicateurs aura lieu avec l'OFEV et le Canton à l'été 2028.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateurs de prestations

Validation du Plan de gestion 2029-2032 par l'Assemblée générale de l'Association (2027).

Dépôt du Plan de gestion 2029-2032 auprès du Canton de Vaud (2028).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Plan de gestion 2029-2032				
Élaboration de la méthodologie et du calendrier				
Démarche participative				
Rédaction				
Validation par les organes du Parc				
Mise en consultation auprès du public et du Canto				
Dépôt du Plan de gestion 2029-2032				
Négociation des indicateurs				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	0	1 900	31 800	1 100	34 800
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	0	1 600	26 700	900	29 200
Confédération (parcs)	0	3 500	61 500	2 000	67 000
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	0	7 000	120 000	4 000	131 000

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

7.3 Gestion et qualité

État du projet (2020-2024)

Comme toute personne morale, l'Association Parc naturel régional Jura vaudois tient une comptabilité financière, révisée par un organe de révision indépendant. De plus, afin d'assurer le suivi de ses projets, elle tient une comptabilité analytique qui lui permet d'imputer ses coûts selon le principe des coûts complets.

Depuis l'édition de la check-list des points clés et des attentes du Canton de Vaud pour les parcs d'importance nationale en 2021, le Parc respecte scrupuleusement les délais et directives figurant dans ce document. Il s'agit, entre autres, des règles relatives à la présentation du budget et des comptes, mais également de la production de rapports de suivi de projets tous les trois mois.

Certifié selon les normes de qualité ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management de la qualité environnementale) et Entreprise Citoyenne (engagements sociétaux), le Parc s'engage

pour proposer des prestations de qualité à ses parties prenantes. La certification initiale a eu lieu en 2020. Elle a été renouvelée en 2023.

Les processus financiers et de gestion actuellement en place apparaissent comme fonctionnels et ne nécessiteront pas d'adaptation au-delà des améliorations continues inhérentes à tout processus.

Prestations (2025-2028)

Le Parc établira un portefeuille annuel de projets. Basées sur le Plan de gestion 2025-2028, ces fiches de projet détailleront finement la planification des tâches pour l'année à venir, ainsi que les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Ce portefeuille de projets sera validé par le Comité du Parc et soumis au Canton. L'avancée des projets sera suivie au travers de séances de coordination réunissant toute l'équipe professionnelle du Parc de façon bihebdomadaire. À la fin de chaque année, un reporting sera établi à destination de l'OFEV. Il présentera l'avancement des prestations du plan de gestion en cours.

Le Parc établira un budget annuel, qui sera validé par le Comité et soumis, pour avis, au Canton, avant d'être présenté à l'Assemblée générale. Ce budget fera l'objet, trois fois par année, de rapports de suivi de projets, qui seront présentés au Comité ainsi qu'au Canton.

Les comptabilités financières des salaires et analytiques seront tenues régulièrement. Un bouclage sera réalisé chaque année. L'organe de révision du Parc pratiquera une révision restreinte des états financiers et la Commission de gestion contrôlera les comptes, le budget et la gestion du Parc.

Des opérations de levée de fonds seront réalisées afin de réunir les fonds tiers nécessaires. Les divers reportings et rapports seront transmis régulièrement aux bailleurs de fonds.

Le système de management intégré du Parc sera suivi et maintenu, en continu. Chaque année, il fera l'objet d'une revue de direction, d'un audit interne et d'un audit externe pratiqué par un organisme indépendant. La certification est valable trois ans et devra donc être complètement renouvelée en 2026.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateurs de prestations

Établissement et distribution de 3 rapports de suivi de projets (Annuel).

Réalisation de 1 audit externe du système de management intégré (indicateur annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Procédures comptables et budgétaires				
Suivi				
Maintien du système de management intégré				
Audit de suivi				
Audit de re-certification				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	17 800	19 000	17 700	18 900	73 400
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	35 300	30 900	30 000	32 600	128 800
Confédération (parcs)	95 900	89 100	88 300	84 500	357 800
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	149 000	139 000	136 000	136 000	560 000

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

7.4 Organes responsables du parc

État du projet (2020-2024)

La gouvernance du Parc a été refondue entre 2020 et 2021, afin de renforcer le poids des communes membres dans la gestion du Parc, d'améliorer la prise en compte des spécificités régionales et d'éliminer les doublons.

Les organes décisionnels du Parc comportent un Comité et une Assemblée générale. Le Comité est constitué de neuf représentants des communes territoriales, issus, de façon paritaire, des trois régions du Parc. L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Association. Elle se réunit deux fois par année. Le Parc dispose d'un organe de révision externe pour la révision restreinte annuelle des comptes, ainsi que d'une Commission de gestion formée d'élus. Cette dernière est chargée d'examiner la gestion de l'Association ainsi que ses comptes et son budget.

La refonte de la gouvernance a également permis de mettre en place des organes consultatifs, nommés « Pôles régionaux ». Ces organes sont organisés deux ou trois fois par année, dans les trois régions du Parc. Ils réunissent autant les élus communaux que les représentants des groupes d'intérêt et des habitants.

Cette gouvernance a montré qu'elle facilitait la participation de tous les acteurs du territoire ainsi que les échanges, tout en rapprochant l'équipe professionnelle des communes du Parc. De plus, elle permet d'informer régulièrement les organes décisionnels et consultatifs au sujet des projets du Parc.

La gestion des ressources humaines du Parc a également été améliorée progressivement entre 2020 et 2023, renforçant l'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices. La politique salariale et les frais du personnel ont été clarifiés et font désormais l'objet de règlements internes.

Prestations (2025-2028)

Dans le cadre de ce projet, il s'agira d'animer les organes décisionnels et consultatifs. Six ou sept séances du Comité ainsi que deux Assemblées générales seront organisées chaque année. Il s'agira également de coordonner le renouvellement des organes statutaires, notamment lors du changement de législature qui surviendra à l'été 2026.

L'organe de révision du Parc devra être renouvelé début 2025, afin de respecter l'obligation de changement prévue par les statuts, tous les cinq ans. Les finances du Parc seront soumises, chaque année, au contrôle de l'organe de révision, mais également à celui de la Commission de gestion.

Il s'agira également de convoquer régulièrement des Pôles régionaux afin de garantir la participation de toutes les parties intéressées. Des séances régulières seront organisées avec le Canton (DGE-Biodiv) afin de s'assurer d'une coordination étroite et de faciliter les activités de contrôle.

Les ressources humaines du Parc seront gérées dans le cadre de ce projet.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateurs de prestations

Tenue d'au moins 6 séances de coordination entre la DGE-Biodiv et le Parc (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Comité du Parc				
Organisation de 6 séances par an				
Accueil des élus de la nouvelle législature				
Renouvellement du Comité				
Assemblée générale de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois				
Organisation et mise en œuvre de 2 AG par an				
Pôles régionaux				
Organisation et mise en œuvre de 2 ou 3 séances par an dans les 3 régions				
Organe de révision : Commission de gestion				
Renouvellement de l'organe de révision				
Contrôle				
Canton (DGE-Biodiversité)				
Organisation de séances régulières				
Ressources humaines				
Suivi				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	13 700	15 400	10 700	16 900	56 700
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	24 700	25 300	18 800	30 000	98 800
Confédération (parcs)	67 600	74 300	55 500	77 100	274 500
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	106 000	115 000	85 000	124 000	430 000

Contributions matérielles

	2025	2026	2027	2028	Total
Participation Pôles régionaux	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000
Total	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000

MISSION 5**PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE****7.5 Moyens matériels****État du projet (2020-2024)**

Le Parc loue des locaux à la Commune de Saint-George depuis 2012 et a également pris en charge le bail pour le rez-de-chaussée du bâtiment depuis 2022.

Le Parc dispose d'équipements informatiques et téléphoniques efficaces, qui nécessitent néanmoins un entretien constant et des renouvellements réguliers.

Depuis 2020, le Parc dispose d'un véhicule électrique en leasing opérationnel. Ce dernier arrivera à son terme au 23.12.2024. Actuellement, le Parc ne dispose pas d'autre véhicule d'entreprise.

Prestations (2025-2028)

Dans le cadre de ce projet, il s'agira essentiellement de renouveler les équipements obsolètes du Parc. La question de la mobilité d'entreprise se posera également. En fonction du choix de racheter, ou non, le véhicule électrique utilisé entre 2020 et 2024, il s'agira d'acquérir un nouveau moyen de locomotion capable de transporter le matériel nécessaire aux manifestations et aux actions qui se déroulent sur le terrain.

L'administration et l'informatique du Parc seront gérées dans le cadre de ce projet.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateur de prestations

Aucun

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Équipements				
Renouvellement du matériel obsolète				
Choix et achat d'un véhicule				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	12 200	12 800	12 000	13 000	50 000
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	20 400	19 200	18 800	21 000	79 400
Confédération (parcs)	38 400	50 000	53 200	75 000	216 600
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	0	0	0	0	0
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	71 000	82 000	84 000	109 000	346 000

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE



08 Communication et promotion

La stratégie de communication a été établie par le Parc Jura vaudois en 2019. Elle devra être adaptée aux enjeux futurs dans le Plan de gestion 2025-2028. Elle a toutefois mis en évidence l'importance de la communication dans la constitution et le renforcement de l'identité du Parc auprès de différents publics. La prise en compte de ces derniers revêt une importance stratégique. Fond et forme doivent s'adapter aux destinataires : partenaires institutionnels et économiques, habitants ou visiteurs principalement. Pour ce faire, une communication harmonisée doit se déployer sur différents canaux complémentaires : site internet, newsletters, réseaux sociaux, imprimés, signalétiques, textiles, médias, etc. L'enjeu principal est de faire connaître les missions et projets du Parc, mais aussi de valoriser son territoire, son patrimoine et ses acteurs. L'objectif consiste à améliorer la reconnaissance du Parc pour consolider son rôle au niveau régional.

Durée du projet	2025-2028
Projet clé	Oui
Liens avec d'autres projets	Tous les autres projets
Organisation du projet	Direction Responsable Communication et promotion Supervision Comité

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

	Financement	Bénéficiaire	Collaboration/ Partenariat	Participation	Information
Office fédéral de l'environnement (OFEV)					
Organes du Parc					
Administration cantonale vaudoise (DGE, SERAC, etc.)					
Communes territoriales et propriétaires					
Réseau des parcs suisses					
Parcs vaudois (PGPE/PJ)					
Autres parcs suisses					
Habitants					
Visiteurs					
Porteurs et porteuses de traditions					
Entreprises privées spécialisées					
Animateur-ric-e-s du Parc					
Entreprises partenaires					
Producteurs du Parc					
Offices du tourisme					
Guides et autres partenaires					
Professionnels du Parc (représentants forestiers, muretiers, etc.)					

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

8.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication et actions de promotion

État du projet (2020-2024)

De 2020 à 2024, la stratégie de communication s'est attachée à valoriser les missions et projets du Parc, de manière régulière et suivie, en prenant en compte l'évolution des publics et des besoins.

La stratégie de communication établie en 2019 se résume en trois mots clés : Notoriété – Promotion – Information. La refonte de l'identité graphique du Parc a permis d'insuffler de la modernité et du dynamisme dans la communication. Cohérente et harmonieuse, la visibilité du Parc s'est accentuée, auprès de ses communes aussi bien que du grand public. La nouvelle identité du Parc répond aux exigences du [Manuel de la marque des parcs suisses \(2010\)](#) édité par l'OFEV. Brochures touristiques, cahiers techniques, flyers,

affiches et Journaux du Parc (bisannuels) sont imprimés, mais la communication digitale s'est considérablement renforcée avec la refonte du site internet, l'envoi de deux newsletters mensuelles, l'accroissement de la présence sur les réseaux sociaux et le développement de vidéos et de podcasts.

Le site web intègre également des contenus (API) hébergés dans la banque de données des offres des parcs suisses (carte interactive, offres touristiques, activités, animations pédagogiques). Ils proposent des liens URL actifs vers les sites des communes membres et des partenaires touristiques et économiques. Véritable vitrine des missions et projets du Parc, le site internet se doit d'être ergonomique et évolutif. Une version en allemand du site web a été mise en ligne en 2023. Pour répondre à la nouvelle réglementation sur la protection des données, un plug-in concernant l'acceptation des cookies a été mis en place. Un espace privé a été créé pour le Comité, le Canton et

les communes membres du Parc. Une billetterie facilite les processus de réservation et de paiement des activités organisées. Depuis l'automne 2023, une plateforme facilite la gestion des animations pédagogiques.

Les relations avec les médias régionaux se sont accentuées. La nouvelle identité graphique du Parc Jura vaudois s'est également déployée sur la signalétique mise en place depuis 2019, dans le respect des exigences du Manuel de la marque.

Le Parc Jura vaudois participe également activement aux réflexions et groupes de travail liés aux campagnes de communication nationales pilotées par le Réseau des parcs suisses et l'OFEV.

La promotion du Parc était jusqu'alors assurée par différentes actions réparties dans plusieurs projets cadre : la gestion des membres de l'Association (Projet 7.1); les fêtes des habitants (Projet 7.1); les manifestations du terroir destinées au grand public (Projet 3.1); les manifestations touristiques destinées au grand public (Projet 4.3).

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Prestations (2025-2028)

La communication va se poursuivre, sur les supports tant print que digitaux. Afin de la faire correspondre aux exigences actuelles, la stratégie de communication devra être adaptée dans le cadre prescrit par le Manuel de la marque des parcs suisses. Elle prendra en compte la stratégie adoptée par le Réseau des parcs suisses (RPS). Les relations avec les médias et différents partenaires de communication se poursuivra.

La mise à jour du site internet va nécessiter un important suivi. Le système d'exploitation (CMS) devra être adapté, ainsi que l'organisation globale du site. De nouveaux modèles graphiques ainsi que des applications seront développées. Des partenariats pourraient être envisagés avec d'autres parcs ou institutions similaires en vue de nouveaux développements techniques.

La gestion des réseaux sociaux et des nouvelles technologies fera l'objet d'une veille attentive, afin de répondre à la fois aux besoins du Parc et aux attentes des publics cibles.

Le développement de la signalétique va se poursuivre sur le territoire du Parc, afin d'améliorer sa visibilité dans le cadre imparti par les autorités de référence et en collaboration avec les communes.

Tous les aspects promotionnels visant le grand public dans sa globalité seront désormais rassemblés dans ce projet. Ils seront gérés indépendamment, mais de manière concertée, afin de favoriser les synergies internes. La promotion de l'Association Parc naturel régional Jura vaudois auprès de membres sera également du ressort de ce projet. Différentes actions de promotion seront menées annuellement, selon les objectifs et publics visés.

MISSION 5

PARTENARIATS, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE

Indicateurs de prestations

2 Journaux du Parc distribués en tout-ménage (Annuel).

12 newsletters grand public et 12 newsletters à destination des communes (Infocommunes) (Annuel).

1 site web à jour (2025-2028).

Au moins 1 action de promotion du Parc (Annuel).

Calendrier

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Mise à jour de la stratégie de communication				
Consultations				
Rédaction				
Mise en œuvre				
Communication print (Journal du Parc + autres publications)				
Mise en œuvre				
Évaluation				
Communication digitale (site web + réseaux sociaux + autres)				
Mise en œuvre				
Mise à jour du système de gestion du site web (CMS)				
Évaluation				
Signalétique (panneaux, etc.)				
Mise en œuvre				
Évaluation				
Médias et relations partenaires				
Envoi de communiqués de presse et échanges réguliers				

Activités/étapes	2025	2026	2027	2028
Actions de promotion, sponsoring et publicités				
Mise en œuvre				
Manifestations grand public				
Participation à 1 manifestation				

Budget et financement

	2025	2026	2027	2028	Total
Communes/organe responsable	23 000	23 700	22 400	23 800	92 900
Sponsors/donateurs/partenaires (parcs)	0	0	0	0	0
Recettes d'exploitation	0	0	0	0	0
Canton (parcs)	52 400	51 800	52 100	60 700	217 000
Confédération (parcs)	88 600	90 500	92 500	93 500	365 100
Sponsors/donateurs/partenaires (autres)	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
Canton (autres)	0	0	0	0	0
Confédération (autres)	0	0	0	0	0
Total	169 000	171 000	172 000	183 000	695 000

Plan de gestion 2025-2028
du Parc naturel régional Jura vaudois

Responsable d'édition

Paolo Degiorgi

Rédaction

Paolo Degiorgi · Romain Suchet · Caroline Khamissé ·
Valérie Collaud · Hélène Delille · Bastien Piguet ·
Elsa Laubez · Marjorie Born

Dessins

Pierre-Abraham Rochat

Graphisme

DidWeDo · Lausanne

Février 2024

Parc naturel régional Jura vaudois
Route du Marchairuz 2
1188 Saint-George

+41 22 366 51 70

info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch

📱📷 @parcjuravaudois

Annexe : Documents de référence	Projet 01	Projet 02	Projet 03	Projet 04	Projet 05	Projet 06	Projet 07	Projet 08
Adaptation aux changements climatiques en Suisse : plan d'action 2020-2025 (2020)								
Biodiversité en Suisse – Etat et évolution (2023)								
Charte 2026-2040 du Parc naturel régional du Haut-Jura (F)								
Charte Grand Genève en transition								
Check-list des points clés et des attentes du Canton de Vaud pour les parcs d'importance nationale (état au 10.12.2021)								
Concept cantonal Forêt-Gibier 2021-2030								
Conception «Paysage suisse» (2020)								
Conception Paysage du Canton de Vaud (en préparation)								
Convention européenne du paysage (2000)								
Directive cantonale relative à la « Biodiversité en forêt » (CP 2020-2024 et à venir)								
Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit, 2013								
Indicateurs pour les biens et services écosystémiques (2011)								
Inventaire cantonal des biotopes d'importance nationale, régional et locale (2022)								
Inventaire fédéral des biotopes (2021) et sites marécageux (2017)								
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)								
Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)								
Inventaires cantonaux et locaux des paysages et géotopes (IMNS)								
Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national (publication 2019)								
Liste des espèces prioritaires du canton de Vaud (publication à venir)								
Loi d'application sur les parcs d'importance nationale, Canton de Vaud (LVOParcs, 2008)								
Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (2019)								
Loi fédérale sur la protection de la nature et du Paysage (LPN, 1966 ; état le 1er janvier 2022)								
Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP, 2022)								
Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP/ 01.01.23) et son règlement d'application (en cours d'élaboration)								
Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale (2018)								
Manuel sur les conventions programmes 2025-2028 dans le domaine de l'environnement (parcs naturels régionaux d'importance nationale)								
Normes ISO 9001, ISO 14001 et Entreprise Citoyenne								
Nouvelle politique régionale (NPR)(2020-2023)								
Ordonnance sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (OParcs ; état le 1er avril 2018)								
Parcs d'importance nationale: Manuel de la marque - 1ère partie								
Parcs d'importance nationale: Manuel de la marque - 2e partie								
Plan Climat vaudois (2020)								
Plan d'action biodiversité 2019-2030 du Canton de Vaud								
Plan d'action de la Stratégie biodiversité Suisse (2017)								
Plan de conservation des espèces Suisse (2012)								
Plan directeur cantonal (2022)								
Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois								
Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon								
Plan directeur régional (PDR) Nord vaudois								

Plan directeur régional du district de Morges (PDRm)								
Plan directeur régional du district de Nyon (2011)								
Plan énergie et climat communal (PECC)								
Planification de l'infrastructure écologique cantonale (publication à venir)								
Plans directeurs forestiers régionaux								
Politique agricole suisse (PA22+)								
Politique agricole vaudoise								
Politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud (2020-2025)								
Politique forestière vaudoise 2040 du Canton de Vaud (adoption 18.05.2022)								
Portail Communes durable – Canton de Vaud								
Programme tourisme de nature 2022-2027, Région de Nyon								
Projet pilote infrastructure écologique (2016-2017)								
Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (en préparation)								
Réseau écologique cantonal (REC-VD / 2012)								
Statuts de l'Association «Parc naturel régional Jura vaudois»								
Stratégie Biodiversité Suisse (2012)								
Stratégie climatique à long terme de la Suisse 2050 (2021)								
Stratégie de communication 2019-2024								
Stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat - Plan climat vaudois – 1 ^{ère} génération (juin 2020)								
Stratégie Suisse pour le développement durable 2030								
Stratégies des quatre organismes de développement régional (ADAEV, ARCAM, ADNV et Région de Nyon)								
Stratégies du Réseau des parcs suisses								
Charte 2023-2032								
Inventaire cantonal du patrimoine immatériel (dès 2012)								
Liste des traditions vivantes en Suisse (état 2022)								
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - UNESCO (2003)								
Règlement des Pôles régionaux								
Règlement des commissions du Parc naturel régional Jura vaudois								
Organigramme au 1er juillet 2023								

Règlement

des Pôles régionaux et des commissions du

Parc naturel régional Jura vaudois

1 Préambule

L'Association « Parc naturel régional Jura vaudois » est l'organe responsable du Parc naturel régional du Jura vaudois, parc d'importance nationale, selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) et la loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs).

Conformément au titre 6^{ème} des statuts de l'association, le Comité a la compétence d'instituer par voie réglementaire des organes consultatifs tels que notamment des Pôles régionaux et des commissions (art. 32, let. i des Statuts).

Le présent règlement vise à définir les rôles, responsabilités, composition et modalités de fonctionnement des pôles régionaux et des commissions.

2 Pôles régionaux

Les Pôles régionaux sont le lieu de propositions et discussions entre les communes, les milieux (économiques, agricoles, touristiques et environnementaux), les habitants et le Parc Jura vaudois. C'est un organe de consultation dont le rôle principal est de soutenir la structure professionnelle du Parc. Il est en principe permanent et est créé de façon à permettre la consultation des régions du Parc.

a. Création

La création d'un pôle régional relève de la compétence du Comité. Celui-ci définit par pôle régional :

- le périmètre;
- les missions spécifiques;
- la composition;
- les éventuelles règles de fonctionnement particulières;
- les éventuelles compétences déléguées.

L'opérationnalisation de la mise en place des pôles régionaux est réalisée par la structure professionnelle.

b. Périmètre

Le territoire du Parc a été divisé en trois grandes régions (pôles) qui sont les suivantes :

PÔLES RÉGIONAUX

Région Nyon

Saint-George – Longirod – Marchissy – Le Vaud – Bassins -
Arzier-Le Muids – Saint-Cergue – Genolier – Givrins – Trélex –
Gingins – Chésereux

Région Morges

Mont-la-Ville – L'Isle – Montricher – Mollens – Berolle – Ballens –
Bière – Saint-Livres – Aubonne - Gimel

Région Jura-Nord vaudois

Premier – Romainmôtier-Envy – Vaulion – Juriens – La Praz – Le
Lieu – L'Abbaye – Le Chenit

c. Missions spécifiques

Un pôle régional a les missions suivantes :

- Apporter des conseils stratégiques : un pôle régional peut être consulté pour proposer des orientations pluriannuelles en lien à la gouvernance du Parc et/ou ses axes de projets.
- Coordination régionale : un pôle régional doit permettre la coordination des projets régionaux touchant les membres composant le pôle, initiés par le Parc ou dont le Parc est un partenaire.
- Faciliter la mise en réseau : un pôle régional peut être sollicité afin d'assister la structure professionnelle à entrer en contact avec des acteurs clés gravitant dans le champ d'expertise des membres du pôle.
- Faciliter le déploiement de certains projets et soutenir le Parc : un pôle régional peut être sollicitée afin de relayer, dans le champ d'expertise de ses membres, les objectifs et modalités de certains projets afin d'en faciliter la réalisation.
- Faciliter les synergies et encourager la coordination : un pôle régional est une plateforme permettant à ses membres de chercher ensemble des modalités de collaboration permettant de travailler de façon efficiente et concertée.
- Permettre une information régulière et commune au sein d'une même communauté d'intérêts : la structure professionnelle informe régulièrement

un pôle régional concernant les activités du Parc se déroulant sur le territoire régional.

En plus de ces éléments, le Comité peut attribuer des missions particulières à chaque pôle régional.

Sauf délégation explicite d'une compétence particulière, les pôles régionaux n'ont pas de pouvoir décisionnaire et ne peuvent représenter ou engager le Parc.

d. Composition

Le Comité définit la composition de chaque pôle régional en fonction du périmètre couvert par chacun d'entre eux. En principe, il définit des entités qui feront parties des pôles régionaux, en laissant la liberté à ces dernières de choisir comment elles souhaitent être représentées lors des séances.

PÔLES RÉGIONAUX

Région Nyon	• Représentant des municipalités des communes du pôle • Représentant de Nyon Région Tourisme • Représentant de Région Nyon • Représentant des milieux agricoles, forestiers, environnementaux, de l'énergie, de la mobilité et de la chasse • Représentants des habitants • Direction de la structure professionnelle • Présidence ou vice-présidence du Parc
Région Morges	• Représentant des municipalités des communes du pôle • Représentant de Morges Région Tourisme • Représentant de Région Morges (ARCAV) • Représentant des milieux agricoles, forestiers, environnementaux, de l'énergie, de la mobilité et de la chasse • Représentants des habitants • Direction de la structure professionnelle • Présidence ou vice-présidence du Parc
Région Jura-Nord vaudois	• Représentant des municipalités des communes du pôle • Représentant de Vallée de Joux Tourisme • Représentant de Association pour le Développement des Activités Economiques de la Vallée de Joux (ADAEV) et Association pour le Développement du Nord vaudois (ADNV) • Représentant des milieux agricoles, forestiers, environnementaux, de l'énergie, de la mobilité et de la chasse • Représentants des habitants • Direction de la structure professionnelle • Présidence ou vice-présidence du Parc

Le Comité est représenté au sein des pôles régionaux par les trois membres issus de la région, **ainsi que par le Président et/ou le vice-président du Parc.**

Les responsables de projets de la structure professionnelle peuvent, sur invitation de la Direction et/ou des membres des pôles régionaux, être présents aux séances.

e. Règles de fonctionnement

Coordination et secrétariat

La coordination et le secrétariat des pôles régionaux est assuré par la Direction de la structure professionnelle. Ses droits et responsabilités sont les suivants :

- Convoquer le pôle régional au moins 30 jours avant la date proposée
- Proposer un ordre du jour par séance du pôle régional
- Conduire la séance et garantir le respect de l'ordre du jour
- Valider les invitations aux séances du pôle régional
- Rendre compte au Comité des discussions menées au sein du pôle régional
- Prendre le procès-verbal des séances du pôle régional et le distribuer aux membres après chaque séance.

Fréquence et lieu des séances

Chaque pôle régional se réunit au moins trois fois par année. La date des séances est fixée afin de permettre à un maximum de membres de participer.

Le pôle régional tient, en principe, séance dans l'un des communes qui le compose. La structure professionnelle organise une rotation parmi les communes.

En cas de mise à disposition gratuite d'une salle par la commune-hôte, cette prestation est valorisée par le Parc comme une contribution matérielle.

Procès-verbal

La Direction de la structure professionnelle est en charge de prendre le procès-verbal des séances des pôles régionaux. Ce procès-verbal est mis à disposition des membres du pôle régional, du Comité et de sa structure professionnelle.

Au besoin, ce procès-verbal peut être diffusé au sein de l'entité représentée par chaque membre des pôles régionaux.

Compte rendu au Comité

Le travail des pôles régionaux est un point permanent à l'ordre du jour du Comité. Un compte rendu succinct des éléments discutés lors des séances est réalisé par la Direction de la structure professionnelle. Les membres du Comité et la Direction de la structure professionnelle rendent compte au Comité, lors de sa prochaine séance, des discussions menées au sein des pôles régionaux.

f. Compétences des membres des pôles

Les membres du pôle régional ont les compétences, les droits et responsabilités suivants :

- Proposer au coordinateur d'inviter des personnes ne faisant pas partie de la composition régulière du pôle régional ;
- Proposer l'ajout ou le retrait de points à l'ordre du jour ;
- Recevoir le procès-verbal des séances du pôle régional et les diffuser au sein des entités qu'ils représentent ;
- Recevoir des informations concernant les projets en lien au périmètre du pôle régional ;
- Proposer des idées de projet en lien au périmètre du pôle régional.

g. Rémunération

En principe, la participation des membres aux séances des pôles régionaux est à réaliser dans le cadre de leurs activités comme élus ou dans le cadre de leurs activités professionnelles et n'est pas, à ce titre, rémunérée ou défrayée par la Parc.

Cependant, le temps mis à disposition par les membres des pôles régionaux (à l'exception du temps de la structure professionnelle et des éventuels participants rémunérés) est valorisé par le Parc, sur la base des procès-verbaux établis, comme une contribution matérielle à raison de CHF 30.- par personne et par heure de séance.

Le Comité peut, sur proposition d'un pôle régional, valider la participation d'une personne contre rémunération (acteurs de l'économie privée, consultants, etc.). Dans ce cas, la Direction de la structure professionnelle est autorisée à payer la participation dudit invité en fonction d'un taux-horaire convenu et validé par le Comité.

3 Commissions

Les commissions sont des organes consultatifs constitués d'experts en lien au territoire du Parc, pouvant être sollicités afin d'établir et suivre les stratégies spécifiques du Parc en lien à la charte. Le rôle principal est de soutenir la structure professionnelle du Parc. Cet organe est créé de façon à apporter une expertise et du support concernant les stratégies en lien à la Charte du Parc.

a. Création

La création d'une commission relève de la compétence du Comité. Néanmoins, la création d'une telle commission devrait correspondre à une demande de la structure professionnelle. Le Comité définit par commission :

- les missions spécifiques;
- la composition;
- les éventuelles règles de fonctionnement particulières;
- les éventuelles compétences déléguées.

L'opérationnalisation de la mise en place des commissions est réalisée par la structure professionnelle.

b. Missions spécifiques

Une commission a les missions suivantes :

- Apporter une expertise sur les objectifs stratégiques et les résultats attendus tels que définis dans la Charte ainsi que sur les projets des plans de gestions. Les membres de la commission peuvent entre autres conseiller sur l'utilisation des ressources, sur les actions à entreprendre, sur la planification, sur la communication, sur les partenariats à chercher, sur les sources de financement à solliciter, etc.
- Faciliter la mise en réseau : une commission peut assister la structure professionnelle lors de l'entrée en contact avec des acteurs clés concernés par la stratégie et/ou le projet.
- Apporter une expertise pour une efficace coordination avec les stratégies cantonales et fédérales.

En plus de ces éléments, le Comité peut attribuer des missions particulières à chaque commission.

Sauf délégation explicite d'une compétence particulière, les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire et ne peuvent représenter ou engager le Parc.

c. Composition

Le Comité choisit la composition de chaque commission en fonction du projet et des besoins du Parc. En principe, il définit des entités qui feront parties de la commission, en laissant la liberté à ces dernières de choisir comment elles souhaitent être représentées lors des séances.

Exceptionnellement, le Comité peut choisir de nommer une personne physique au sein d'une commission.

d. Règles de fonctionnement

Coordination et secrétariat

La coordination et le secrétariat des commissions est assuré par la Direction de la structure professionnelle. Ses droits et responsabilités sont les suivants :

- Convoquer la commission au moins 30 jours avant la date proposée ;
- Proposer un ordre du jour par séance de la commission ;
- Conduire la séance et garantir le respect de l'ordre du jour ;
- Valider les invitations aux séances de la commission ;
- Rendre compte au Comité des discussions menées au sein de la commission ;
- Prendre le procès-verbal des séances de la commission et le distribuer aux membres après chaque séance.

Membres

Les membres de la commission ont les droits et responsabilités suivants :

- Proposer à la Direction de la structure professionnelle d'inviter des personnes ne faisant pas partie de la composition régulière de la commission ;
- Proposer l'ajout ou le retrait de points à l'ordre du jour ;
- Recevoir le procès-verbal des séances de la commission et les diffuser au sein des entités qu'ils représentent ;
- Avoir accès à la planification du projet et être informés de son avancée.

Fonctionnement

Chaque commission se réunit en fonction des besoins, en principe, au moins deux fois par année. La date des séances est fixée afin de permettre à un maximum de membres de participer.

Procès-verbal

La Direction de la structure professionnelle est en charge de prendre le procès-verbal des séances. Ce procès-verbal est mis à disposition des membres de la commission, du Comité du Parc et de sa structure professionnelle.

Au besoin, ce procès-verbal peut être diffusé au sein de l'entité représentée par chaque membre.

Compte rendu au Comité

Le travail des commissions est résumé au Comité dans le cadre des comptes rendus réalisés par la structure professionnelle.

e. Rémunération

En principe, la participation des membres aux séances des commissions est à réaliser dans le cadre de leurs activités comme élus ou dans le cadre de leurs activités professionnelles et n'est pas, à ce titre, rémunérée ou défrayée par la Parc.

Cependant, le temps mis à disposition par les membres des commissions (à l'exception du temps des employés du Parc et des éventuels participants rémunérés)

est valorisé par le Parc, sur la base des procès-verbaux établis, comme une contribution matérielle à raison de CHF 30.- par personne et par heure de séance.

Le Comité peut, sur proposition d'une commission, valider la participation d'une personne contre rémunération (acteurs de l'économie privée, consultants, etc.). Dans ce cas, la Direction de la structure professionnelle est autorisée à payer la participation dudit invité en fonction d'un taux-horaire convenu et validé par le Comité.

f. Dissolution

La dissolution de la commission a lieu conformément aux conditions établies lors de sa création.

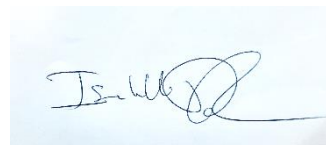
4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès sa signature et pour une durée indéterminée.

La structure professionnelle a jusqu'au 31 décembre 2021 pour mettre en conformité les pôles régionaux existants et pour créer les commissions.



Philippe Mülhauser
Président



Isabelle Piguet
Vice-présidente

St-George, le 29 juillet 2021

Statuts

01.01.2023

Association du Parc naturel régional Jura vaudois

Saint-George, 2023



SOMMAIRE

Titre 1. Dispositions générales.....	1
Titre 2. Membres	2
Titre 3. Admission, démission et exclusion	2
Titre 4. Organes décisionnels et consultatifs.....	3
Titre 5. Assemblée générale	3
Titre 6. Comité.....	5
Titre 7. Commission de gestion et organe de révision.....	6
Titre 8. Direction	7
Titre 9. Ressources.....	7
Titre 10. Signature sociale	7
Titre 11. Modification des statuts	8
Titre 12. Dissolution	8
Titre 13. Entrée en vigueur.....	8

Abréviations

LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1 ^{er} juillet 1966 (RS 451)
OParcs	Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (RS 451.36)

Ces documents peuvent être consultés dans le Recueil systématique du droit fédéral à l'adresse internet <http://www.admin.ch>

Informations sur les parcs : <http://www.bafu.admin.ch>

Statuts

Titre 1. Dispositions générales

Art. premier - L'Association « Parc naturel régional Jura vaudois » (ci-après : Association), est une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et subsidiairement par les présents statuts. **Objet – Nom**

Art. 2 - Le siège de l'Association est dans l'une des communes territoriales (cf. art. 7). **Siège**

Art. 3 - L'Association est l'organe responsable du Parc naturel régional du Jura vaudois, parc d'importance nationale, selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) et la loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs). **Bases légales**

Art. 4 - L'Association a pour but la gestion du Parc naturel régional Jura Vaudois conformément à la législation en la matière. Elle poursuit les objectifs comme définis dans le contrat de parc, dans la perspective de contribuer :

- a) à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- b) à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel ;
- c) au renforcement des activités économiques axées sur le développement durable ;
- d) au développement et au soutien de programmes d'éducation et de formation ;
- e) au renforcement de l'identité et de la cohésion du territoire qu'elle représente.

Buts

L'Association mobilise tous les moyens possibles et favorise la collaboration avec les instances et associations régionales, cantonales, nationales et internationales dans l'intérêt des buts poursuivis.

Art. 5 - Les termes utilisés dans les présents statuts pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes. **Langage épïcène**

Titre 2. Membres

- Art. 6 -** L'Association comprend à titre de membres : des communes territoriales, des communes propriétaires, ainsi que des personnes physiques ou morales. **Qualité de membre**
- Art. 7 -** Les communes territoriales sont les communes dont l'ensemble constitue le périmètre du Parc, conformément à la décision d'attribution du label « Parc » par la Confédération et au plan directeur cantonal. Une commune peut n'être intégrée au Parc que pour une partie de son territoire, à titre exceptionnel. Les communes sont réparties par Région dans l'Annexe 1 des présents statuts. L'Annexe 1 est automatiquement amendée lors de nouvelles admissions, démissions et exclusions ainsi qu'en cas de fusions (sous réserve des dispositions du contrat de parc). **Communes territoriales**
- Les représentants des communes territoriales sont désignés au sein des exécutifs communaux.
- Art. 8 -** Les communes propriétaires sont des communes extérieures au périmètre du Parc et propriétaires de biens-fonds qui sont sur le territoire de l'une des communes territoriales. **Communes propriétaires**
- Art. 9 -** Peut être membre de l'Association toute personne physique ou morale de droit privé ou public souscrivant aux présents statuts, en particulier aux buts énoncés à l'article 4. **Autres membres**
- Sont notamment comprises dans cette catégorie les associations de protection de la nature et du patrimoine, ainsi que les associations économiques et touristiques.
- Art. 10 -** Le Parc est divisé en trois Régions : la Région de Nyon, la Région de Morges et la Région du Nord vaudois. **Régions**

Titre 3. Admission, démission et exclusion

- Art. 11 -** Les communes territoriales qui ont signé le contrat de parc sont membres de droit de l'Association. **Admission – Communes territoriales**
- Art. 12 -** Pour les autres membres (cf. art. 9), l'admission est validée par le Comité de l'Association. En cas de refus d'admission, un droit de recours dans les 30 jours est réservé auprès de l'Assemblée générale. **Admission – Autres**
- Art. 13 -** Les communes territoriales ne peuvent pas démissionner pendant la durée du contrat de Parc (sous réserve des dispositions du contrat de parc). **Démission**
- Toute démission d'un autre membre doit être adressée par écrit au Comité six mois à l'avance pour la fin d'une année civile, cela pour autant que ledit membre ne soit pas impliqué dans un projet de la Charte du Parc naturel régional (ci-après : la Charte). Dans ce cas, la démission ne pourra être effective qu'à l'échéance de ce projet.

Les personnes physiques et morales sont exclues d'office en cas de défaut de paiement des cotisations pendant deux années consécutives.

- Art. 14 -** Le Comité peut prononcer l'exclusion d'un membre, à l'exception des communes territoriales, lorsque ledit membre agit à l'encontre des buts et activités de l'Association, n'observe pas ses obligations vis-à-vis de l'Association, lui cause du tort ou pour tout autre juste motif. Sa cotisation reste due pour l'année en cours. **Exclusion**
- Un droit de recours dans les 30 jours est réservé auprès de l'Assemblée générale.

Titre 4. Organes décisionnels et consultatifs

- Art. 15 -** Les organes de l'Association sont : **Organes**
- a) l'Assemblée générale ;
 - b) le Comité ;
 - c) l'Organe de révision ;
 - d) la Commission de gestion.
- Art. 16 -** Le Comité institue par voie réglementaire des organes consultatifs tels que, notamment, des Pôles régionaux et des commissions thématiques. **Organes consultatifs**

Titre 5. Assemblée générale

- Art. 17 -** L'Assemblée générale ordinaire se réunit au moins deux fois par année civile. Une assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au cours du premier semestre. **Assemblée générale ordinaire**
- Art. 18 -** Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité à la demande d'un cinquième des membres ou de 5 communes territoriales, ou quand le Comité le juge utile. **Assemblée générale extraordinaire**
- Art. 19 -** Les assemblées générales sont convoquées par le Comité, au moins quatre semaines à l'avance, par lettre ou par courriel adressée à tous les membres. La convocation indique les objets portés à l'ordre du jour. **Convocation**

- Art. 20 -** Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont présidées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Comité désigné par celui-ci. **Présidence**
- Art. 21 -** Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes : **Compétences**
- a) L'élection du Président et du Comité ;
 - b) La désignation de l'Organe de révision ;
 - c) La nomination de la Commission de gestion ;
 - d) L'adoption du rapport annuel d'activités, des comptes et du rapport de l'Organe de révision et de la Commission de gestion avec décharge au Comité, à la commission de gestion et à la Direction ;
 - e) L'adoption du plan de gestion et d'actions ainsi que sa planification financière pour la durée de la convention programme ;
 - f) en début de législature communale, fixer la limite des compétences financières du Comité et de la Direction ;
 - g) La fixation des cotisations annuelles ;
 - h) L'adoption de la Charte du parc ;
 - i) L'adoption et la modification des statuts ;
 - j) L'adoption de la répartition des voix (annexe 2 des statuts) ;
 - k) Le traitement des recours contre l'exclusion ou le refus d'admission d'un membre de l'Association ;
 - l) La dissolution de l'association et l'affectation des actifs.
- Art. 22 -** Il est tenu un procès-verbal de chaque Assemblée générale. **Procès-verbal**
- Art. 23 -** La répartition des droits de vote pour les communes territoriales du Parc est basée sur le nombre d'habitants, déterminé selon les données de Statistique Vaud de l'année précédente. **Droit de vote**
- Les droits de vote sont répartis comme suit :
- | | |
|------------------------|---------|
| Jusqu'à 1000 habitants | 20 voix |
| Entre 1001 et 4'000 | 30 voix |
| Entre 4001 et 7'000 | 40 voix |
| Plus de 7'000 | 50 voix |
- Chaque membre dispose d'un nombre de voix déterminé dans un tableau adopté par l'Assemblée générale et qui fait partie intégrante des statuts (voir tableau de l'Annexe 2).
- Le Canton est invité à l'Assemblée générale, sans droit de vote.
- Art. 24 -** Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Les dispositions des articles 42 et 44 sont réservées. **Votations et élections**
- Les communes territoriales doivent disposer ensemble de la majorité des voix présentes lors de chaque prise de décision. Dans le cas contraire, des membres d'autres catégories se refusent volontairement ou, à défaut, sont recusés par tirage au sort, jusqu'à ce que les communes territoriales disposent ensemble de la majorité des voix présentes.
- Les élections se déroulent à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Le vote a lieu à main levée, sauf si un cinquième des membres présents demande le vote au bulletin secret.

A la demande d'une commune territoriale, les voix de l'ensemble des communes territoriales peuvent être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, l'affaire est renvoyée au Comité.

Titre 6. Comité

- | | | |
|------------------|---|------------------------------|
| Art. 25 - | Les séances de comité sont dirigées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Comité désigné par celui-ci. | Présidence |
| Art. 26 - | Le Comité se réunit en principe six fois par année civile. | Fréquence des séances |
| Art. 27 - | <p>Le Comité est composé de 9 membres, répartis selon la formule suivante : trois Municipaux des communes territoriales de la Région de Nyon ; trois Municipaux des communes territoriales de la Région de Morges ; trois Municipaux des communes territoriales de la Région du Nord vaudois.</p> <p>La Direction est invitée d'office au Comité avec voix consultative.</p> | Composition |
| Art. 28 - | Le Comité peut inviter à ses séances toute personne susceptible de faciliter ses délibérations. Le Canton est invité selon les besoins. | Invitation |
| Art. 29 - | <p>Le Comité est nommé pour une période de 5 ans, correspondant à la législature communale, mais échéant à l'Assemblée générale ordinaire suivant les élections. En cas de démission de l'un de ses membres, son remplacement peut intervenir lors de l'Assemblée générale suivante.</p> <p>Si l'un des membres du Comité perd la qualité pour laquelle il a été élu, il est réputé démissionnaire, dès que sa succession est assurée, mais au plus tard, lors de la prochaine Assemblée générale.</p> | Durée des mandats |
| Art. 30 - | <p>Le Comité nomme un ou deux vice-présidents.</p> <p>Le président et le ou les vice-président(s) doivent dans la mesure du possible être issus de Régions différentes.</p> | Vice-présidence |
| Art. 31 - | Le mandat de secrétaire peut être confié à une personne extérieure au Comité. Dans ce cas, sa fonction n'est qu'administrative et elle n'a pas le droit de vote. | Secrétariat |
| Art. 32 - | <p>Le Comité a les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La surveillance de la Direction, afin d'assurer à l'Association une activité conforme aux lois, aux statuts, aux règlements et aux instructions données, par l'obtention régulière de renseignements sur l'activité de l'Association ; b) L'adoption des différentes planifications et stratégies soumises par la Direction, c) L'adoption de l'organigramme de la structure professionnelle et la fixation de la politique salariale et sociale ; d) La nomination et la révocation du directeur et le soutien si nécessaire au directeur pour l'engagement d'autres cadres ; e) L'adoption et le suivi du budget annuel ; | Compétences |

- f) L'admission des membres conformément au titre 2 des présents statuts ;
- g) L'exercice de toutes tâches qui ne sont pas attribuées expressément par loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale ou à un autre organe ;
- h) L'information de l'Assemblée générale sur le budget annuel ;
- i) L'institution par voie réglementaire d'organes consultatifs tels que, notamment, des Pôles régionaux et des commissions ;
- j) La délégation par voie réglementaire au président, au(x) vice-président(s) et/ou à la Direction de la gestion des affaires courantes ;
- k) Engager des dépenses non prévues au budget selon les compétences financières définies par l'Assemblée générale ;
- l) Assurer une coordination avec le Canton concernant la gestion de l'Association ;
- m) Statuer sur des nouveaux projets et leur financement non intégrés au plan de gestion ;
- n) Statuer sur des urgences proposées par la Direction ;
- o) Proposer le montant des cotisations annuelles des membres.

Art. 33 - La convocation ainsi que l'ensemble des documents doivent être adressés par le président aux membres du Comité par lettre ou par courriel au moins 10 jours à l'avance. Le Comité peut délibérer si au moins 5 membres sont présents.

Convocation et délibération

Art. 34 - Les membres du Comité travaillent à titre bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié, selon les modalités définies réglementairement.

Rémunération

Titre 7.

Commission de gestion et organe de révision

Art. 35 - La Commission de gestion est composée de 5 communes territoriales (ci-après : membres) désignées par l'Assemblée générale. Les membres de la Commission de gestion ne peuvent être les mêmes communes représentées au Comité.

Composition

La Commission de gestion peut délibérer si au moins trois membres sont présents.

Chaque Région doit être représentée par au moins un membre.

La Commission de gestion est nommée pour une période de 5 ans, correspondant à la législature communale, mais échéant à l'Assemblée générale ordinaire suivant les élections. En cas de démission de l'un de ses membres, son remplacement peut intervenir lors de l'Assemblée générale suivante."

- Art. 36 -** La Commission de gestion procède à l'examen annuel des comptes, du budget annuel et de la gestion de l'Association. Cet examen s'appuie sur le rapport de l'Organe de révision. La Commission présente un rapport écrit et des propositions à l'Assemblée générale. **Compétences**
- Art. 37 -** L'Organe de révision est une société fiduciaire agréée, désignée par l'Assemblée générale sur proposition du Comité, pour une période maximum de 5 ans. **Organe de révision**

Titre 8. Direction

- Art. 38 -** La Direction est responsable de la gestion financière et administrative de l'Association. Elle dispose des compétences suivantes : **Compétences**
- a) Elaborer et mettre en œuvre les différentes planifications et stratégies soumises au Comité et à la validation de l'Assemblée générale
 - b) Engager et gérer les ressources humaines ;
 - c) Exécuter les décisions du Comité et représenter celui-ci auprès de tiers ;
 - d) Engager les dépenses prévues au budget ;
 - e) Attribuer des mandats dans le cadre du budget ;
 - f) Engager des dépenses non prévues au budget selon les compétences financières définies par l'Assemblée générale.

Titre 9. Ressources

- Art. 39 -** Les ressources de l'Association sont constituées notamment : **Ressources**
- a) des cotisations des membres ;
 - b) des revenus des fonds ;
 - c) des contributions, subventions et autres soutiens des collectivités publiques ;
 - d) des contributions et autres soutiens des contributeurs privés ;
 - e) du produit de la vente d'articles et de services ;
 - f) des dons et les legs ;
 - g) des successions qui seront soumises à une demande de bénéfice d'inventaire.

Titre 10. Signature sociale

- Art. 40 -** L'Association est engagée par la signature collective à deux du président ou d'un vice-président et d'un membre de la Direction. **Engagement**

Titre 11.

Modification des statuts

- Art. 41 -** La modification des statuts peut avoir lieu sur proposition du Comité ou à la demande d'un tiers au moins des membres de l'Association. **Principe**
- Art. 42 -** Les textes des modifications proposées sont joints à la convocation de l'Assemblée générale. **Information**

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. Les dispositions de l'article 24, quatrième paragraphe, demeurent réservées. **Décision**

Titre 12.

Dissolution

- Art. 43 -** La dissolution de l'Association peut être décidée par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité ou du tiers des voix des membres. **Principe**
- Art. 44 -** Les membres doivent être informés de cette proposition au moins deux mois avant l'Assemblée générale qui statuera. **Information – Décision**
- La dissolution doit être acceptée à la double majorité par au moins deux tiers des communes territoriales et deux tiers des autres membres présents.
- Art. 45 -** Une fois la liquidation terminée, les actifs éventuels restants, après remboursement des parts fédérales et cantonales non dépensées, seront remis à une institution suisse exonérée d'impôts, poursuivant des buts analogues à ceux de l'Association. Les archives seront confiées au canton. **Avoir social**

Titre 13.

Entrée en vigueur

- Art. 46 -** Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale du 23 juin 2021. L'Art. 35 a été modifié par l'Assemblée générale du 13 octobre 2022 (voie circulaire). **Principe**

Les annexes 1 et 2 ont été modifiées suite à la décision de l'OFEV de renouvellement du label le 17 octobre 2022.

Ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplacent les statuts du 1^{er} juillet 2021.

St-George, le 01.01.2023

Pour le Comité du Parc naturel régional Jura vaudois :

Le président :



Philippe
Mülhauser

La vice-présidente :



Isabelle Piguet

Annexe 1 : Communes territoriales et Régions

Région de Nyon :

- Arzier-le-Muids
- Bassins
- Chésereux
- Genolier
- Gingins
- Givrins
- La Rippe
- Le Vaud
- Longirod
- Marchissy
- Saint-George
- Saint-Cergue
- Trélex

Région de Morges :

- Aubonne
- Ballens
- Berolle
- Bière
- Gimel
- L'Isle
- Mollens
- Mont-la-Ville
- Montricher
- Saint-Livres
- Saint-Oyens
- Saubraz

Région du Nord vaudois :

- L'Abbaye
- La Praz
- Le Chenit
- Le Lieu
- Juriens
- Moiry
- Premier
- Romainmôtier-Envy
- Vaulion

Annexe 2 : Tableau des voix

Membres	Catégorie membres	Surface (km ²)	*Nombre d'habitants (31.12.21)	Nombre de voix
Catégories: <i>CT</i> communes territoriales / <i>CP</i> communes propriétaires non territoriales / <i>AP</i> autres partenaires du Parc				
1. Communes territoriales (CT)				
NB : nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants du Parc				
≤ 1000 habitants = 20 voix				
1001 - 4000 habitants = 30 voix				
4001 - 7000 habitants = 40 voix				
≥ 7001 habitants = 50 voix				
* selon les données du SCRIS de l'année précédente				
1 Arzier-le-Muids	CT	52	2 950	30
2 Aubonne	CT	10	2 168	30
3 Ballens	CT	8	567	20
4 Bassins	CT	21	1 477	30
5 Berolle	CT	10	308	20
6 Bière	CT	25	1 631	30
7 Chésereux	CT	11	1 253	30
8 Genolier	CT	5	2 001	30
9 Gimel	CT	19	2 399	30
10 Gingins	CT	13	1 269	30
11 Givrins	CT	4	1 011	30
12 Juriens	CT	9	348	20
13 L'Abbaye	CT	32	1 516	30
14 La Praz	CT	5	183	20
15 La Rippe	CT	17	1 162	30
16 Le Chenit	CT	99	4 565	40
17 Le Lieu	CT	33	882	20
18 Le Vaud	CT	3	1 385	30
19 L'Isle	CT	16	1 079	30
20 Longirod	CT	9	520	20
21 Marchissy	CT	12	487	20
22 Moiry	CT	7	301	20
23 Mollens	CT	11	320	20
24 Mont-la-Ville	CT	20	509	20
25 Montricher	CT	26	981	20
26 Premier	CT	6	233	20
27 Romainmôtier-Envy	CT	7	551	20
28 Saint-Cergue	CT	24	2 744	30
29 Saint-George	CT	12	1 073	30
30 Saint-Livres	CT	8	681	20
31 Saint-Oyens	CT	3	458	20
32 Saubraz	CT	4	444	20
33 Trélex	CT	6	1 443	30
34 Vaultion	CT	13	492	20
Totaux 1		560	39 391	860

2. Communes propriétaires non territoriales (CP)				
NB: nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants - jusqu'à 10'000 hab. (1 voix) - jusqu'à 100'000 hab. (2 voix) - plus de 100'000 hab. (3 voix) <i>en italiques</i> : 4 communes propriétaires actuellement membres du PNRJV				
1 Bursins	CP		773	1
2 Lausanne	CP		140 824	3
3 Nyon	CP		22 124	2
4 Morges	CP		16 885	2
Totaux 2			180 606	8

3. Autres membres : personnes physiques ou morales de droit privé ou public au 31.12.2022				
NB: nombre de voix identique pour chaque catégorie de partenaire - membre individuel (1 voix) - membre famille (1 voix) - membre collectif (jusqu'à 1'000 membres; 1 voix) - membre collectif (jusqu'à 10'000 membres; 2 voix) - membre collectif (plus de 10'000 membres; 3 voix)				
Membre individuel	AP - indiv.	1	202	202
Membre famille	AP - famille	1	88	88
Collectifs				
ADAEV	AP - coll.			1
ADNV	AP - coll.			1
Agence de Romainmôtier Tourisme Région Yverdon-les-Bains	AP - coll.			1
ARCAM Cossonay-Aubonne- Morges	AP - coll.			1
Calcaires CHAPPUIS Sàrl	AP - coll.			1
DGE - Forêts cantonales de l'Ouest vaudois - 12è arr.	AP - coll.			1
Diana Section de Cossonay	AP - coll.			1
Diana Section de Nyon	AP - coll.			1
Diana Section vaudoise	AP - coll.			1
Ecole Shanju	AP - coll.			1
La Cerniat	AP - coll.			1
La Lande-Dessus	AP - coll.			1
Morges Région Tourisme	AP - coll.			1
Nyon Région Tourisme	AP - coll.			1
ProNatura Vaud	AP - coll.	16 000		3

Rolog Sàrl	AP - coll.			1
Vallée de Joux Tourisme	AP - coll.			1
Vaud Rando	AP - coll.			1
Village de L'Orient	AP - coll.	732		1
Village du Brassus	AP - coll.	1344		2
Village du Sentier	AP - coll.	2170		2

<i>Producteurs labellisés :</i>				
Bertholet Jean-Daniel	AP - coll.			1
Boucherie Ledermann & Cie	AP - coll.			1
Deleury Patrick	AP - coll.			1
Ferme de Combeaupin	AP - coll.			1
Ferme des Molliettes	AP - coll.			1
Ferme La Rapille	AP - coll.			1
Fleur d'Epine	AP - coll.			1
La Bergerie du Petit-Boutavent	AP - coll.			1
Mon_Miel.ch	AP - coll.			1
Totaux 3				324

Totaux 1 + 2 + 3				1192
-------------------------	--	--	--	-------------